

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES RÉGIONALES

par

Marc Mercier

FORÊT HABITÉE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :
LE CAS D'UN PARC EXPÉRIMENTAL DE LA NORDICITÉ
À VILLE DE LA BAIE

janvier 2002



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

CE LIVRE EST ACCOMPAGNÉ DE
DOCUMENT(S) CARTOGRAPHIQUE(S)
DÉPOSÉ(S) À LA CARTOTHÈQUE.

G3452S14L12(52.1977)M555.C1

LOCALISATION 615.219159669/17/1000

RÉSUMÉ

Ce mémoire de maîtrise en Études régionales à l'UQAC porte sur le projet de Parc de la nordicité et sur son insertion dans le mouvement québécois pour la Forêt habitée. Ce mouvement a été amorcé dès les premières vagues de la colonisation des régions ressources du Québec et il fait des percées significatives depuis quelques années. Au premier chapitre, une revue générale des racines historiques de la Forêt habitée au Québec souligne l'importance des enjeux sociaux et économiques qui sont en cause dans la réhabilitation et la mise en valeur des forêts situées à proximité des lieux habités.

Au deuxième chapitre, il est fait une synthèse des principales applications concrètes de la Forêt habitée au Québec et des principales réalisations des organismes à l'origine de ces projets. On retrouve les principaux projets de Forêt habitée québécois dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec, des Hautes-Laurentides, de l'Estrie, des Bois-Francs, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En ce qui a trait au projet d'un Parc de la nordicité situé à Ville de La Baie, ce projet s'apparente bien au concept de Forêt habitée, comme le démontrent ses principales caractéristiques biophysiques et socio-économiques selon l'étude de faisabilité terminée en juin 2000 et synthétisée au troisième chapitre. Le cas du projet de Parc de la nordicité

pourrait même servir de laboratoire territorial de mise en application concrète de la Forêt habitée et du développement durable comme le souhaite son principal promoteur, la Région laboratoire du développement durable (RLDD).

Le projet de Parc de la nordicité chemine dans le milieu baieriverain depuis 1995 et obtient depuis un large consensus auprès des propriétaires et gestionnaires du territoire, de même que le soutien financier de Ville de La Baie, de la Société touristique du Fjord, ainsi que d'autres partenaires financiers tels Alcan et Abitibi-Consolidated. Une première étude d'opportunité lancée en 1997 a fait clairement ressortir les problèmes de vandalisme qui sévissent au Cap-à-l'Ouest, le territoire qui sert d'ancrage au projet, de même que son intérêt écologique, culturel, patrimonial et paysager. L'étude de faisabilité pousse plus loin encore dans l'acquisition de connaissances du territoire, on y fait un inventaire détaillé des ressources forestières, un plan de développement multiresource et on conclut une série d'ententes de gestion en intendance privée avec les propriétaires et gestionnaires.

Selon l'étude de faisabilité, le secteur de l'Anse-à-Benjamin est l'endroit le plus approprié pour servir de porte d'entrée au Parc de la nordicité et pour l'implantation des ses principales infrastructures. Ce secteur possède déjà une vocation récréotouristique bien établie avec sa marina, le fameux sentier Eucher qui mène au belvédère de la Croix-du-Centenaire et son village de pêche blanche.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier personnellement madame Christiane Gagnon et monsieur Jean Désy, codirecteurs de ce mémoire de maîtrise en Études régionales à l'UQAC, pour leur soutien et leur aide dans cette recherche.

Nous remercions également les permanents et les bénévoles du Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest et la Région laboratoire du développement durable (RLDD) qui font avancer le projet de Parc de la nordicité du Cap-à-l'Ouest depuis environ cinq ans. Sans le soutien et la bonification du projet par cette équipe, il ne se serait jamais rendu au stade où il en est actuellement.

Finalement, nous remercions les partenaires qui ont contribué financièrement ou en prestation de services à la réalisation des études sur le Cap-à-l'Ouest. Il s'agit en l'occurrence des élus et des fonctionnaires municipaux de Ville de La Baie, du programme fédéral Interactions communautaires, de la Société Alcan, de la Société touristique du Fjord (STF), de la compagnie Abitibi-consolidated et de la Société d'aide au développement des collectivités du Fjord (SADC).

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	I
REMERCIEMENTS	III
TABLE DES MATIÈRES	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES CARTES.....	viii
INTRODUCTION.....	1
1. LES RACINES DE LA FORÊT HABITÉE AU QUÉBEC	20
1.1 HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT AGROFORESTIER (1870-1970).....	20
1.2 INTENSIFICATION DES REVENDICATIONS TERRITORIALES (1970-1986)	23
1.3 LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER (1986-1995).....	26
1.4 INCIDENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE DE LA FORÊT.....	28
1.5 PROGRESSION DE LA NOTION DE FORÊT HABITÉE AU QUÉBEC.....	32
1.6 LA FORÊT HABITÉE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	34
1.7 FORÊT HABITÉE ET CONSOLIDATION DES COMMUNAUTÉS RURALES	38
2. POLITIQUE GOUVERNEMENTALE ET EXEMPLES DE LA FORÊT HABITÉE	40
2.1 POLITIQUE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE DE FORÊT HABITÉE	42
2.2 MOYENS ET OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORÊT HABITÉE	45
2.3 RÉGIMES DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT HABITÉE	48
2.4 APPLICATIONS CONCRÈTES DE LA FORÊT HABITÉE AU QUÉBEC.....	52
2.4.1 <i>Le Groupement forestier de l'Est-du-lac-Témiscouata</i>	54
2.4.2 <i>La forêt de Waswanipi</i>	55
2.4.3 <i>La forêt d'Obedjiwan</i>	56
2.4.4 <i>La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent</i>	56
2.4.5 <i>Le projet des fermes forestières de la MRC de Matane</i>	58
2.4.6 <i>Les lots intramunicipaux de l'Abitibi-Témiscamingue</i>	59
2.4.7 <i>Le Comité de gestion intégrée des ressources des Bois-Francs</i>	60
2.4.8 <i>Le Parc régional du Massif du Sud</i>	61
2.4.9 <i>La forêt du Massif de Charlevoix</i>	62
2.4.10 <i>La Forêt habitée du Mont Gosford</i>	63
2.4.11 <i>Le Projet témoin de Forêt habitée de Chute-Saint-Philippe</i>	64
2.4.12 <i>La Forêt habitée Roulec</i>	65
2.4.13 <i>La forêt Ouareau</i>	65
2.4.14 <i>La Coopérative forestière de Ferland-Boilleau</i>	66
2.4.15 <i>La Forêt Habitafor</i>	67

3. PROJET D'UN PARC DE LA NORDICITÉ AU CAP-À-L'OUEST	70
3.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET	70
3.1.1 <i>Projet du Parc de la nordicité et Forêt habitée</i>	<i>71</i>
3.1.2 <i>Localisation et positionnement du Cap-à-l'Ouest.....</i>	<i>73</i>
3.1.3 <i>Caractéristiques géographiques du Cap-à-l'Ouest.....</i>	<i>76</i>
3.1.4 <i>Utilisation du sol et couverture des terres</i>	<i>78</i>
3.1.5 <i>Cadastré et tenure des terres</i>	<i>82</i>
3.1.6 <i>Zonage municipal.....</i>	<i>84</i>
3.1.7 <i>Principales contraintes de développement du projet</i>	<i>87</i>
3.1.8 <i>Nordicité et développement durable appliqués au projet.....</i>	<i>89</i>
3.1.9 <i>L'intendance privée.....</i>	<i>97</i>
3.2 RESSOURCES NATURELLES, LEURS POTENTIELS ET CONTRAINTES DE MISE EN VALEUR	100
3.2.1 <i>Cadre écologique de référence du Cap-à-l'Ouest.....</i>	<i>101</i>
3.2.2 <i>Le potentiel forestier du projet.....</i>	<i>103</i>
3.2.3 <i>Le potentiel faunique au Cap-à-l'Ouest.....</i>	<i>106</i>
3.2.4 <i>Potentiels et contraintes de mise en valeur</i>	<i>108</i>
3.2.5 <i>Principales recommandations de l'étude de faisabilité</i>	<i>111</i>
3.3 PLAN DE DÉVELOPPEMENT MULTIRESSOURCE DU CAP-À-L'OUEST	112
3.3.1 <i>La participation des propriétaires et des gestionnaires à une gestion durable</i>	<i>113</i>
3.3.2 <i>Besoins et attentes des propriétaires.....</i>	<i>115</i>
3.3.3 <i>Cadre éthique d'intervention du Cap-à-l'Ouest.....</i>	<i>117</i>
3.3.4 <i>Concept récréotouristique intégré</i>	<i>120</i>
3.3.5 <i>Relais du Club sportif Cap Ouest et Ranch équestre</i>	<i>124</i>
3.3.6 <i>Lac Grand et Petits lacs Ronds.....</i>	<i>125</i>
3.3.7 <i>L'érablière et le relais nordique</i>	<i>126</i>
3.3.8 <i>Le promontoire du Cap-à-l'Ouest.....</i>	<i>126</i>
3.3.9 <i>Les secteurs de conservation.....</i>	<i>128</i>
3.3.10 <i>Sentier d'équitation et de traîneau à chiens.....</i>	<i>129</i>
3.3.11 <i>Sentier de randonnée pédestre</i>	<i>130</i>
3.3.12 <i>Sentiers de motoneiges et de véhicule Quad</i>	<i>132</i>
3.3.13 <i>Piste cyclable</i>	<i>133</i>
3.3.14 <i>Sentier de chasse.....</i>	<i>134</i>
3.3.15 <i>Affectation des terres du Cap-à-l'Ouest.....</i>	<i>135</i>
3.3.16 <i>Limitations particulières et restrictions aux travaux forestiers</i>	<i>136</i>
3.3.17 <i>Prise en compte de l'aspect visuel</i>	<i>138</i>
3.3.18 <i>Modalités d'intervention.....</i>	<i>141</i>
3.3.19 <i>Perspective de mise en valeur agroenvironnementale</i>	<i>142</i>
3.3.20 <i>Prescriptions des travaux d'aménagement forestier.....</i>	<i>143</i>
3.3.21 <i>Intégration de la faune.....</i>	<i>148</i>
3.3.22 <i>Démonstration, recherche et éducation</i>	<i>151</i>
3.4 ASPECTS ÉCONOMIQUES ET FAISABILITÉ DE LA PHASE I DU PARC DE LA NORDICITÉ	153
CONCLUSION	163
BIBLIOGRAPHIE.....	170
ANNEXE 1 : BESOINS ET ATTENTES DES PROPRIÉTAIRES	182
ANNEXE 2 : PLAN DE DÉVELOPPEMENT MULTIRESSOURCE DU CAP-À-L'OUEST	184

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Champs du cadre écologique de référence du Cap-à-l'Ouest.....	102
Tableau 2 : Requêtes sur la qualité de l'exposition solaire.....	104
Tableau 3 : Requêtes sur le potentiel de productivité des stations forestières.....	105
Tableau 4 : Requêtes sur la capacité d'absorption du paysage.....	139
Tableau 5 : Requêtes sur la sensibilité visuelle du paysage.....	140
Tableau 6 : Affectation, usages et modalités d'intervention.....	141
Tableau 7 : Procédures pour déterminer les travaux forestiers admissibles.....	144
Tableau 8 : Pourcentage de prélèvement des coupes commerciales.....	148
Tableau 9 : Statistiques économiques du plan d'aménagement des lots privés.....	156
Tableau 10 : Statistiques économiques du plan d'aménagement des lots publics.....	157
Tableau 11 : Synthèse des besoins et attentes des propriétaires.....	182

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Démarche méthodologique : planification générale du Parc de la nordicité.....	11
Figure 2 : Première étape de planification : cadre environnemental de référence.....	13
Figure 3 : Deuxième étape de planification : plan de développement multiresource.....	15
Figure 4 : Troisième étape de planification : conditions de faisabilité du projet.....	16
Figure 5 : Quatrième étape de planification : planification stratégique et financement.....	17

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation des principaux projets de Forêt habitée au Québec.....	53
Carte 2 : Localisation du territoire d'étude du Parc de la nordicité.....	74
Carte 3 : Principaux toponymes du territoire du Cap-à-l'Ouest.....	79
Carte 4 : Zonage municipal et division cadastrale du Cap-à-l'Ouest.....	85
Carte 5 : Concept récréotoutistique rassembleur à Ville de La Baie.....	123

INTRODUCTION

Problématique et pertinence de la recherche

La déstructuration sociale et économique des communautés à caractère rural représente la problématique centrale de cette recherche, de pair avec l'étude de cas du Parc de la nordicité situé dans les limites de Ville de La Baie. En effet, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme les autres régions ressources du Québec, est aux prises avec de graves problèmes de chômage et d'exode de population, notamment chez les jeunes adultes. La région métropolitaine de Chicoutimi-Jonquière détiendrait le triste record du chômage au Canada. Par ailleurs, les rationalisations effectuées depuis les années 1980 par les industries de l'aluminium et de la transformation du bois ont fait très mal à l'économie de la région, avec la perte de milliers d'emplois généralement bien rémunérés.

Certaines communautés du Saguenay connaissent une baisse inquiétante de leur population depuis les deux dernières décennies, à tel point que l'on craint dans le milieu pour leur avenir (Gagnon, 1994; Désy, 1995). La surexploitation généralisée des forêts est un facteur important de l'appauvrissement de certaines communautés régionales, dont l'économie traditionnelle repose en grande partie sur l'exploitation des ressources de la forêt. C'est ici qu'intervient la nécessité de réhabiliter les forêts surexploitées dans le passé

et de mettre en place pour l'avenir des méthodes d'exploitation qui respectent la capacité de support des écosystèmes, dans une approche de développement durable. Les concepts de **Forêt habitée** et de **développement durable** s'attaquent justement à ces problèmes de déstructuration socio-économique des communautés rurales et de surexploitation de la forêt au Québec.

La Forêt habitée est définie comme « *un mouvement social d'occupation et d'usage du territoire forestier de manière à en assurer sa pérennité en tant qu'écosystème et sa viabilité comme milieu humain* » (Bouthillier et Dionne, 1995). De son côté, la définition du développement durable la plus connue nous vient du rapport Brundtland (1988) : « *un développement soutenable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures* ».

Ville de La Baie connaît son lot de difficultés sociales et économiques. L'incertitude plane quant à l'avenir d'un des principaux employeurs de cette ville. La compagnie Abitibi-Consolidated veut en effet se départir de son usine de pâtes et papiers de Port-Alfred qui emploie des centaines de travailleurs, mais aucun acheteur sérieux ne s'est manifesté à date. Cette usine est vétuste et il est loin d'être acquis qu'on réalisera les investissements nécessaires à sa modernisation. Malgré son importante vocation industrielle, Ville de La Baie possède également un caractère rural qui se démarque nettement dans certains secteurs de cette municipalité. C'est le cas notamment du territoire d'étude du Parc de la nordicité avec les forêts du Cap-à-l'Ouest et la vallée agricole du

ruisseau Benjamin, pour une superficie totale d'environ 70 km² (voir carte 1). Le territoire du Parc possède un caractère rural bien ancré : non seulement la majorité de ses habitants sont des descendants directs des premiers colons, mais l'économie locale repose largement sur l'agriculture et la forêt, malgré quelques percées plus récentes du récréotourisme et de la transformation agroalimentaire (*Projet d'un Parc de la nordicité au Cap-à-l'Ouest, Ville de La Baie, étude d'opportunité*, 1997).

Parallèlement aux problématiques sociales et économiques des communautés rurales, plusieurs intervenants des différentes régions ressources du Québec tentent d'imaginer des solutions afin de ralentir ou d'inverser la tendance de déstructuration et d'appauvrissement (Dionne, 1993). C'est ainsi que soutenu par des décennies de revendications populaires pour l'accès aux ressources de la forêt publique, le concept de Forêt habitée fait depuis quelques années des percées significatives (Interface Forêt, colloque sur la Forêt habitée, 1997). Les enjeux sont de taille dans le contexte actuel de mondialisation et de déstructuration des communautés agroforestières, particulièrement dans le cas des régions périphériques du Québec. L'enjeu ultime n'est autre que l'occupation du territoire, problématique de plus en plus en plus aiguë au sein de plusieurs municipalités régionales aux prises avec une problématique d'érosion sociale et démographique préoccupante (Lussier, 1971).

Dans cette optique, le Cap-à-l'Ouest souffre d'un manque de projet d'ensemble qui en assurerait à la fois la protection et le développement. Il apparaît de plus en plus évident qu'une gestion globale de ce territoire et un contrôle des activités qui s'y déroulent seraient à l'avantage de tous. En effet, le Cap-à-l'Ouest est de plus en plus fréquenté par des passants qui circulent en auto, à moto, en véhicule tout terrain ou à motoneige. Les propriétaires de terres et de chalets déplorent le vandalisme qui sévit, en toute saison: dommages aux bâtiments, aux machines agricoles, à la forêt, à la faune. Ils n'osent guère se plaindre du piteux état du chemin d'accès, car toute amélioration risquerait d'accroître le nombre de visiteurs indésirables (Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest, 1997).

Le projet de Parc de la nordicité, depuis 1996, développe un concept de mise en valeur et de protection des ressources du Cap-à-l'Ouest qui s'inscrit au cœur des enjeux de la Forêt habitée. Grâce à l'association des concepts de nordicité et du développement durable, ce parc d'un nouveau genre veut unir la dimension du récréotourisme, de la préservation des milieux naturels, de l'éducation et la sensibilisation de la population. De concert avec les intervenants de la région, le Parc sera un lieu d'expérimentation au plan de l'habitat, de la santé et de l'industrie dans la perspective du développement durable. La réussite du projet est intimement liée aux partenariats qui permettront la création du Parc de la nordicité et dont les propriétaires deviendront le principal pivot. Des ententes, des clauses de servitudes, des règlements de zonage et d'autres mécanismes permettront d'aménager ce territoire naturel d'une façon rationnelle, environnementale et intégrée.

Les objectifs généraux de la recherche

Les objectifs généraux de cette recherche l'emboîtent dans ceux du projet de Parc, qu'il convient d'expliquer préalablement. Le Parc de la nordicité a pour but d'expérimenter, de développer et de promouvoir le développement durable dans un contexte nordique. Il prendra la forme d'un laboratoire grandeur nature des possibilités concrètes de développement durable en pays nordique. Situé au carrefour des circuits routiers et touristiques de la région, le Cap-à-l'Ouest présente un cadre naturel propice au développement d'un parc à vocation régionale : grands espaces naturels, panoramas remarquables et infrastructures touristiques déjà en place. Ce **territoire** à l'étude couvre près de 70 km² (voir le plan de développement multiressource en annexe) et on y retrouve des rives majestueuses, des caps grandioses, des forêts variées et des marécages, des possibilités récréotouristiques multiples et plusieurs kilomètres de sentiers pédestres.

Depuis 1996, le projet de Parc de la nordicité a fait beaucoup de chemin. Une étude d'opportunité réalisée de 1996 à 1997 a permis de valider les grandes orientations et amorcer les partenariats avec les propriétaires et gestionnaires du territoire. Plus récemment, une étude de faisabilité, entreprise de 1999 à 2000, comprend un plan de développement multiressource, les conventions avec les propriétaires et les ententes avec les partenaires qui rendront possible la concrétisation des ouvrages et des activités proposés. Le projet est maintenant rendu au stade des plans et devis techniques, ainsi qu'à la réalisation d'une étude de marché et d'un plan d'affaires.

Peu d'endroits existent au Saguenay avec une telle vue sur l'immensité du fjord. C'est ce qu'offre le Cap-à-l'Ouest sur ses crêtes rocheuses qui surplombent le fjord, particulièrement au site de la Croix-du-Centenaire. De son côté, le concept ou le thème de la **nordicité** est vaste et inspirant : il ouvre non seulement aux dimensions géographique et physique, mais aussi aux dimensions humaine, sociale, architecturale et ethnologique. C'est sous ce thème que seront conçus les bâtiments d'accueil ou les refuges, à partir des techniques d'hier et d'aujourd'hui permettant de vivre d'une manière soutenue et durable en pays froid (mise à profit de l'ensoleillement, de l'économie d'énergie, des vents dominants, de la résistance des matériaux, etc.). Ils proposeront aux visiteurs de découvrir l'univers de la nordicité, à travers les paysages, l'histoire régionale et celle des civilisations nordiques.

L'auteur, malgré son implication dans la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité, poursuit un objectif plus distancié que les promoteurs du projet de Parc de la nordicité. Il s'agit en effet de mettre en relation l'étude du cas du Parc de la nordicité, le résultat fondamental de la présente recherche, avec ce qui se fait ailleurs dans le genre au Québec, c'est-à-dire les nombreux projets de mise en valeur intégrée des ressources qui voient le jour depuis quelques années et qui sont reconnus dans le cadre de la Forêt habitée. L'auteur pense qu'il y aurait des avantages pour le Parc de la nordicité d'être désigné plus formellement comme un projet de Forêt habitée, notamment en ce qui a trait à des avenues potentielles de financement.

Même si l'étude de faisabilité a permis des avancées formidables avec les propriétaires du Cap-à-l'Ouest concernant les ententes de gestion ou d'acquisition de terrain, il faut maintenant donner suite à ces ententes. Nous verrons que les besoins financiers sont grands afin d'honorer certaines de ces ententes, notamment l'acquisition des terrains et des actifs de la Marina de l'Anse-à-Benjamin. Dans ce contexte, les promoteurs du Parc de la nordicité devront explorer toutes les possibilités de financement, dont celui qui pourrait être obtenu grâce à une reconnaissance comme un projet de Forêt habitée.

Les objectifs spécifiques de la recherche

Nous avons vu précédemment que les objectifs généraux du Parc de la nordicité, tels que véhiculés par ses principaux promoteurs la Région laboratoire du développement durable et le Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest, sont vastes et ambitieux. Ils ne peuvent être atteints sans le partenariat élargi entre les divers intervenants locaux et régionaux. La Région laboratoire du développement durable et le Groupe de recherche écologique des battures (GREB) se veulent le canal central pour les questions de recherche et d'éducation. Les points qui suivent présentent une synthèse des objectifs spécifiques du Parc de la nordicité. Notre démarche adhère à ces objectifs, tout en se situant en amont du processus, c'est-à-dire au plan de la faisabilité biogéographique, mais aussi socio-administrative du projet (cadre environnemental, plan multiresource et faisabilité du projet, voir figure 1).

1. Mettre en valeur les panoramas du Cap-à-l'Ouest dans une optique de conservation, d'aménagement intégré du territoire et d'éducation.
2. Valoriser les activités sportives de plein air durant les quatre saisons.
3. Mettre en place un itinéraire historique et ethnologique, et des jumelages avec d'autres pays nordiques lors de la planification des infrastructures et des activités éducatives.
4. Construire les infrastructures du Parc en faisant appel aux approches traditionnelles les plus efficaces ainsi qu'aux plus récentes percées scientifiques.
5. Exploiter les forêts en utilisant des méthodes et des techniques de coupe respectueuses de l'environnement.
6. Réaliser un inventaire des possibilités d'aménagements forestiers et agricoles. Cet inventaire servira à implanter des jardins, des vergers conservatoires et des élevages d'animaux adaptés aux climats froids.
7. Permettre à la population de participer à des corvées qui leur feront vivre des expériences les initiant à des valeurs et des approches nouvelles.
8. Inviter les visiteurs à séjourner quelques jours dans les habitations écologiques où ils auront à utiliser des techniques innovatrices, à s'initier au jardinage écologique ainsi qu'à une alimentation produite sur place.
9. Inviter des clientèles spécialisées dans le cadre d'activités spécifiques : loisir scientifique, jumelage avec d'autres pays nordiques, séminaires, congrès, tourisme vert ou écologique, etc.
10. Permettre aux visiteurs d'acquérir des connaissances sur les possibilités de vivre et

de travailler d'une façon écologique, par l'intermédiaire d'installations interactives, d'expositions, de séminaires, de stages et de formations diverses.

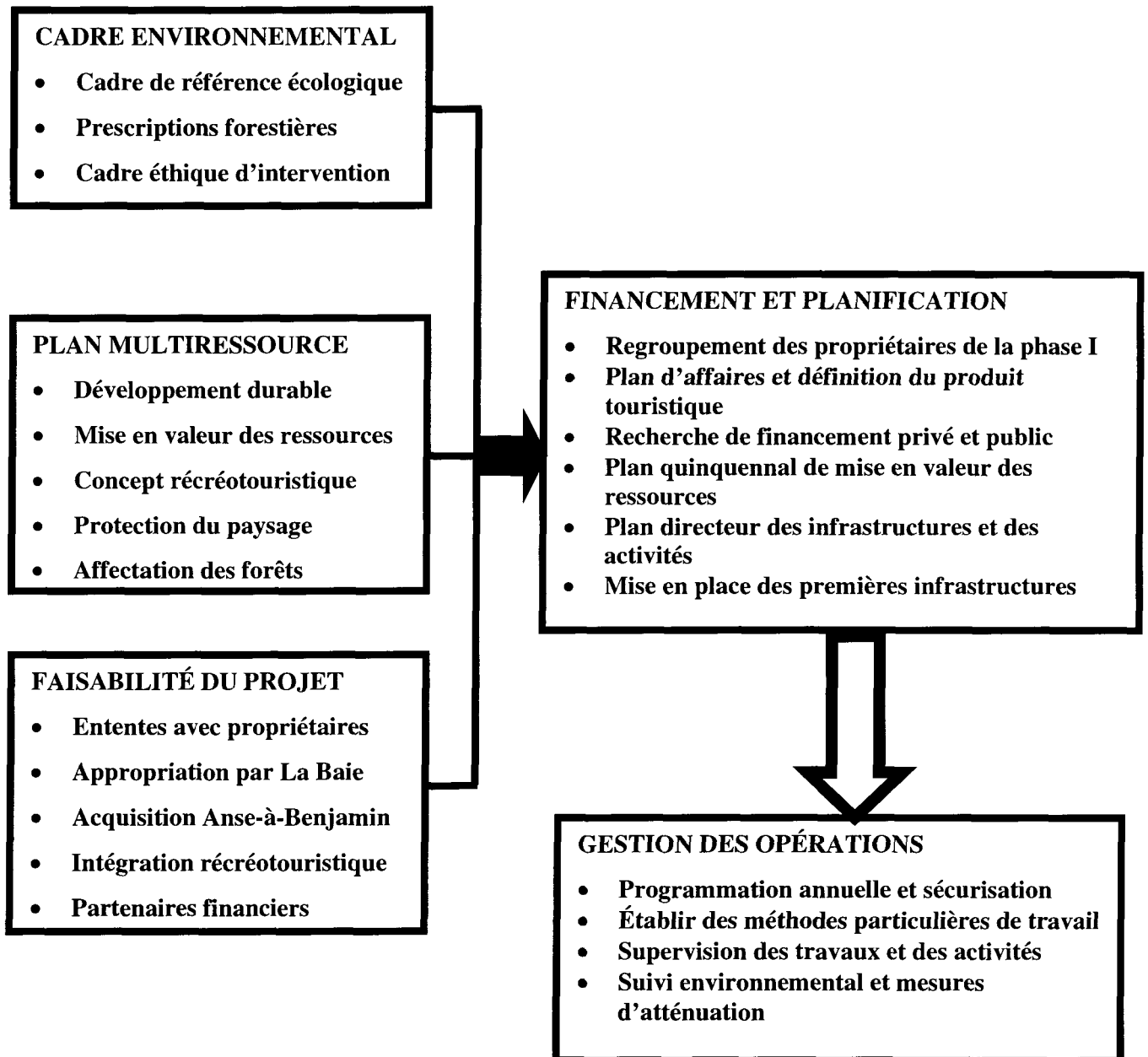
11. Organiser des cours et des stages de formation dans différents domaines, en respectant la symbiose entre l'humain et la nature.
12. Mettre sur pied, pour les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de l'habitat et de l'énergie, une sorte de « lieu-carrefour encyclopédique » informatique.
13. Établir un plan d'intervention avec les commissions scolaires. Au niveau primaire et secondaire, des cours et des thématiques annuelles s'inscriront dans des visites et des classes nature.
14. Diffuser des publications, des émissions radio et télé qui compléteront les moyens informatiques de communications.
15. Soutenir la mise en place de produits culturels, commerciaux et touristiques des techniques ou des matériaux résultants des recherches entreprises par le Parc. Impliquer les Sociétés d'histoire et les artisans regroupés au sein de la corporation des métiers d'art, pour leur permettre de s'engager dans le patrimoine bâti architectural et naturel.
16. Favoriser l'essor des agro-industries transformatrices de la biomasse et la substitution des énergies fossiles par les bioénergies.
17. Développer des partenariats entre les citoyens, les intervenants sectoriels, les municipalités et les entreprises, afin de créer des emplois pour lutter contre les facteurs d'exclusion sociale, dans la philosophie du développement durable.

Les objectifs spécifiques du Parc de la nordicité, dont nous avons fait état aux points précédents, cadrent tout à fait dans la notion de restructuration sociale et économique que propose le concept de Forêt habitée par l'intermédiaire de la mise en valeur multiressource des forêts situées à proximité des lieux habités, dans une perspective de pérennité des écosystèmes.

Démarche méthodologique générale

Une démarche méthodologique générale de planification des étapes du Parc de la nordicité a été développée par l'auteur dans le cadre de l'étude de faisabilité. Il s'agit d'une planification divisée en cinq grandes étapes compte tenu de la complexité et de la multiplicité des implications du projet (voir la figure 1). La première étape, le cadre environnemental de référence, est essentielle afin de développer une connaissance plus approfondie des ressources du territoire et prescrire les travaux qui s'appliquent, selon un cadre d'éthique d'intervention spécifique au territoire du Cap-à-l'Ouest. La deuxième étape, le plan de développement multiressource, s'appuie sur une approche de développement durable et sur l'aménagement intégré des ressources. Le plan définit les paramètres de mise en valeur des ressources forestières, des activités récréotouristiques, de la protection des paysages et les zones d'affectation des terres. La troisième étape vise à établir les conditions de faisabilité du projet. Les deux dernières étapes, la planification stratégique et la recherche de financement, et la gestion des opérations courantes devront être développées dans une prochaine phase du projet (figures 4 et 5).

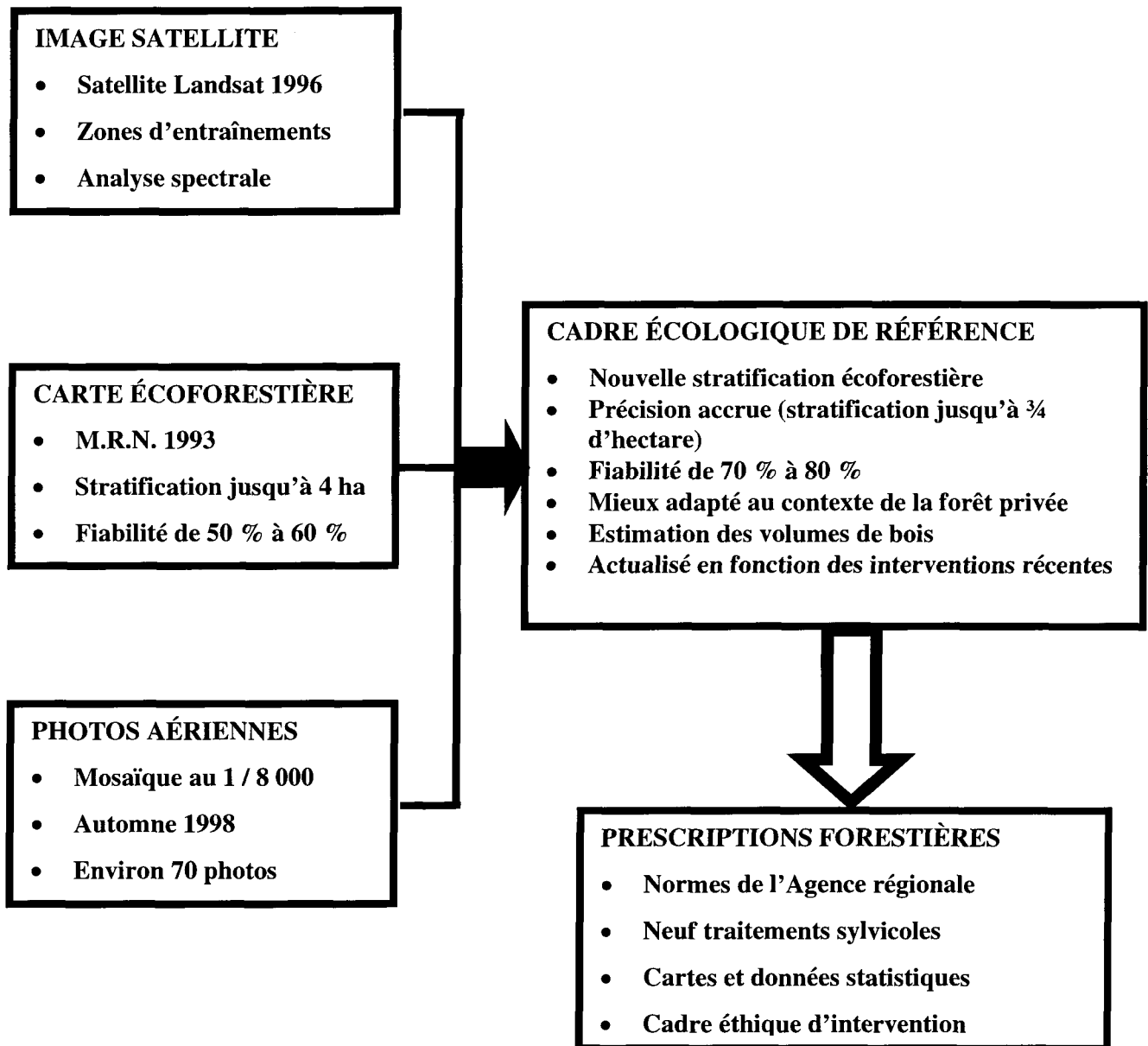
Figure 1 : Démarche méthodologique : planification générale du Parc de la nordicité



De façon plus spécifique, la première étape méthodologique du projet, soit l'élaboration d'un cadre environnemental de référence à l'aide de la géomatique (logiciel MapInfo), sert à évaluer les possibilités écologiques du territoire avec les données de la carte écoforestières, l'analyse numérique d'une image satellite, l'examen visuel des photos aériennes et des validations sur le terrain (voir la figure 2).

Ces analyses ont permis de raffiner les données de la carte écoforestière et d'en augmenter la fiabilité pour la faire passer de 50-60 % à 70-80 % d'exactitude. Les résultats de cette première étape permettent de planifier les différents travaux d'aménagement forestier selon une approche intégrée et de développement durable, tout en établissant une projection de revenus financiers potentiels et des coûts des travaux envisagés.

Figure 2 : Première étape de planification : cadre environnemental de référence



Le deuxième étape, le plan de développement multiressource, est l'aspect central de l'étude de faisabilité. Il contient le plan de déploiement des activités récréotouristiques du Parc de la nordicité, les paramètres permettant d'établir les zones de sensibilité du paysage, les restrictions aux travaux forestiers en fonction de différentes contraintes et l'affectation des forêts qui résulte de l'intégration de ces analyses. Lors de l'élaboration du plan de développement multiressource, des cartes d'ensemble du territoire d'étude (voir annexe 2) et des cartographies de chaque propriété ont été réalisées. Ces cartes définissent la nature des travaux d'aménagement proposés. Les statistiques sur les volumes de bois, les coûts et bénéfices de travaux forestiers ont également été préparées dans le cadre du plan de développement multiressource.

La troisième étape, moins scientifique que les précédentes, sert de conclusion à l'étude de faisabilité. C'est l'appréciation, selon le promoteur du Parc de la nordicité, des conditions qu'il juge essentielles pour conclure à la faisabilité du projet. Ces conditions sont l'adhésion des propriétaires et des gestionnaires du territoire à la formule de gestion en commun qu'est l'intendance privée, de même que la validation du plan de développement multiressource par tous les intervenants concernés (figure 3). Au terme de l'étude de faisabilité, le promoteur estime qu'il a atteint l'objectif de démontrer la faisabilité du projet selon les conditions suivantes : le support formel de Ville de La Baie et de la MRC du Fjord-du-Saguenay, les ententes de gestion avec les propriétaires, l'intégration du concept récréotouristique du Parc au produit local, l'évaluation des coûts et des bénéfices du projet et finalement l'étude des principales pistes de financement pour les infrastructures du Parc.

Figure 3 : Deuxième étape de planification : plan de développement multiressource

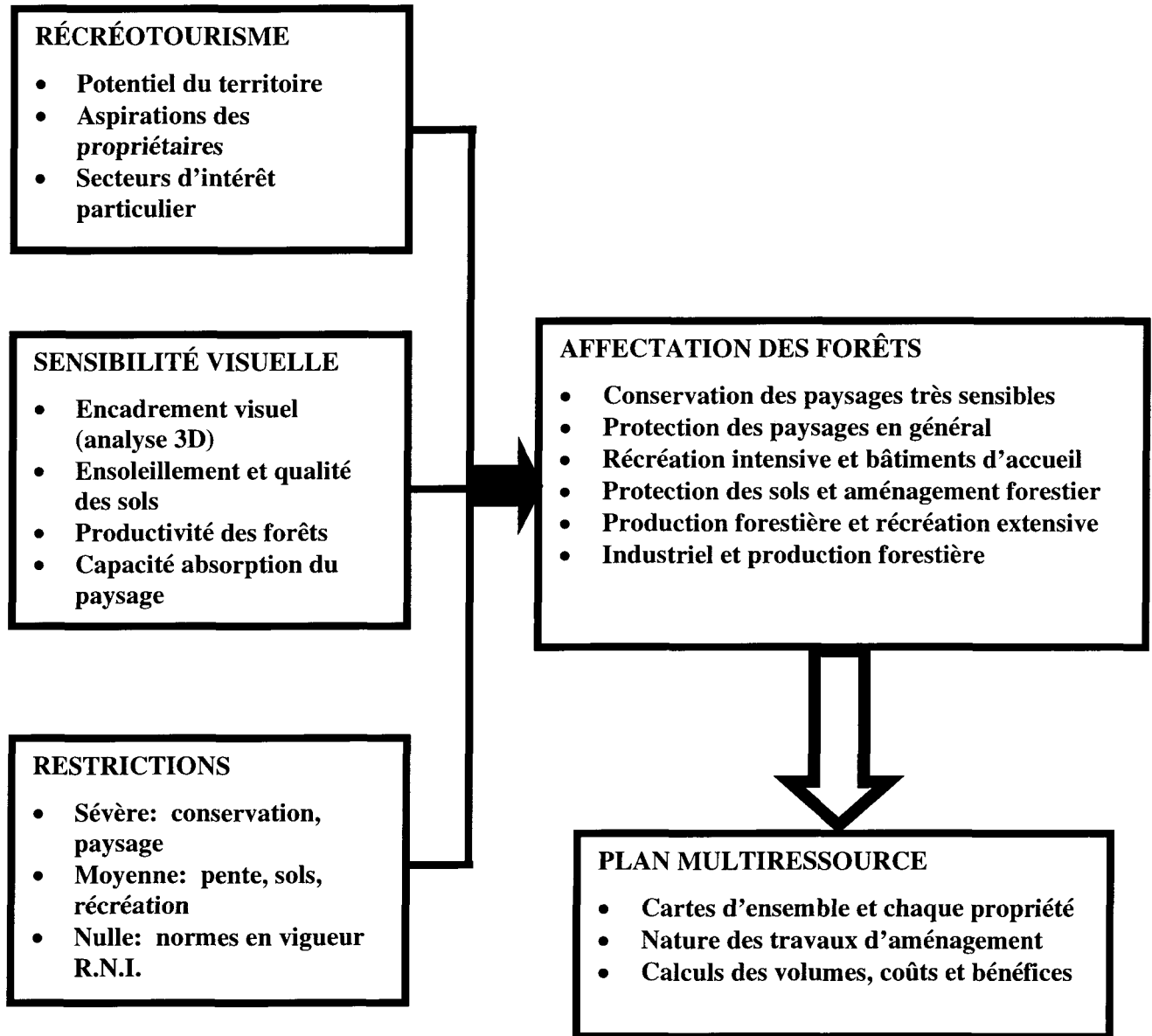


Figure 4 : Troisième étape de planification : conditions de faisabilité du projet

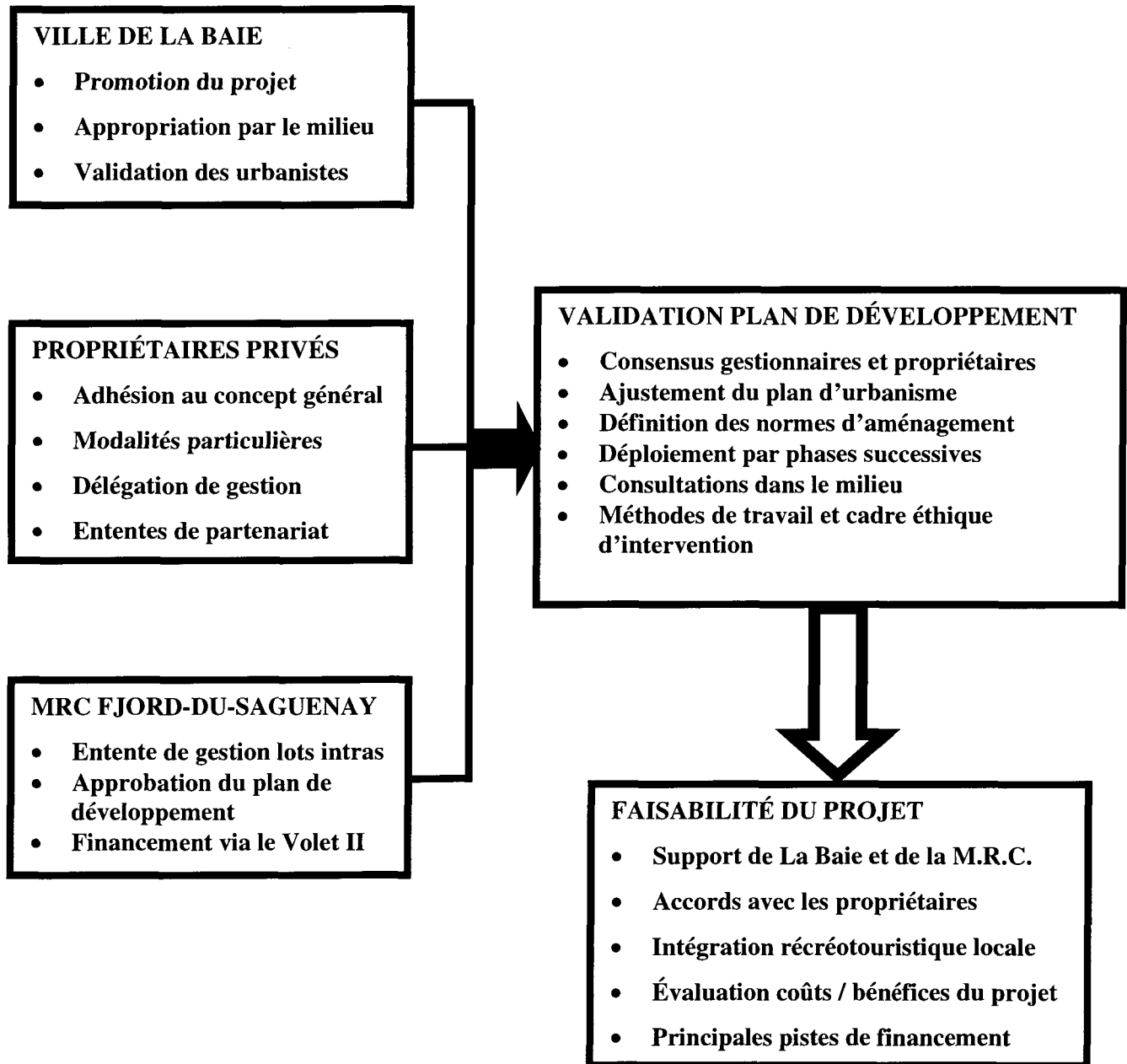
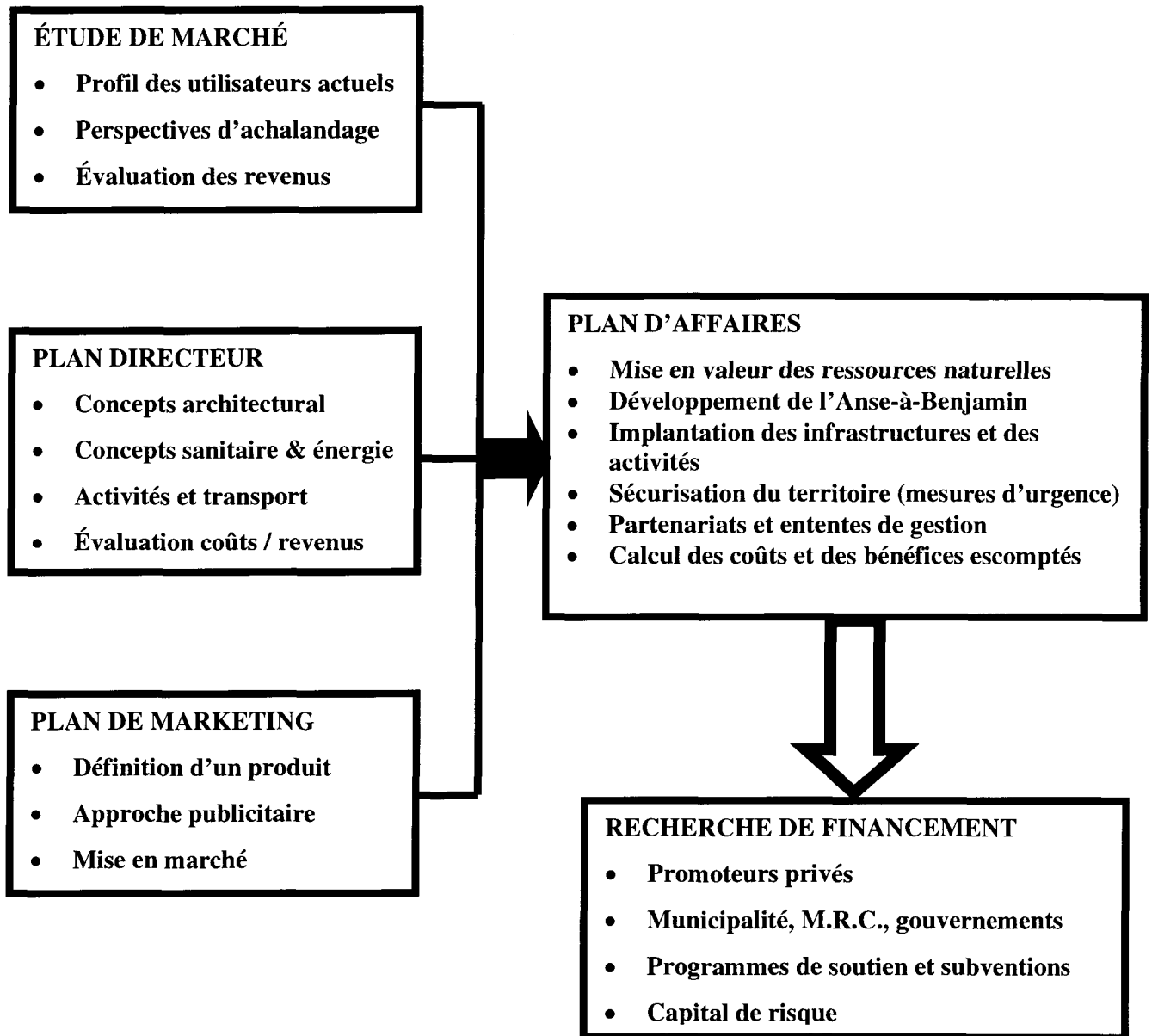


Figure 5 : Quatrième étape de planification : planification stratégique et financement



Le plan de rédaction de la recherche

Ce mémoire de maîtrise en études régionales à l'Université du Québec à Chicoutimi est divisé selon trois chapitres principaux. Le premier chapitre fait état des fondements historiques de la Forêt habitée au Québec, à partir des années 1800 jusqu'à aujourd'hui. Malgré la récente popularité de la Forêt habitée, nous verrons que les revendications des populations afin d'utiliser davantage les ressources des forêts environnantes ne datent pas d'hier. L'appellation de Forêt habitée est toute récente, mais le concept est beaucoup plus ancien.

Le deuxième chapitre est beaucoup plus d'actualité, il fait la synthèse des avancées du gouvernement en matière de Forêt habitée au cours des années 1990 et du cadre qu'il entend lui donner en vue d'un éventuel déploiement à grande échelle des projets de Forêt habitée dans les régions ressources du Québec. À cet égard, le démarrage de projets témoins est soutenu par le gouvernement afin de tester l'aménagement intégré des ressources et d'établir ses conditions de réussite. Nous faisons dans ce chapitre une synthèse des quinze principaux projets de Forêt habitée au Québec, dont plusieurs sont des projets témoins soutenus par le gouvernement.

Le troisième chapitre est réservé à l'étude du cas particulier du projet de Parc de la nordicité à Ville de La Baie. C'est l'occasion de faire la synthèse critique des études d'opportunité (1997) et de faisabilité de ce projet (2000), auxquelles l'auteur a participé

activement à titre de professionnel pour la Région laboratoire de développement durable. Différentes cartes sont intégrées au mémoire et illustrent les principales composantes du projet telles que développées lors de l'étude de faisabilité, tandis qu'une carte couleur grand format présentée en annexe montre la synthèse des analyses géomatiques.

La bibliographie détaillée sur la Forêt habitée rend compte de l'importante recherche documentaire qui a été réalisée dans le cadre de cette étude. Environ soixante-dix ouvrages qui traitent du sujet sont répertoriés, dont la synthèse a été effectuée par l'auteur dans le cadre d'un cours de la maîtrise en Études régionales de l'UQAC.

CHAPITRE 1

LES RACINES DE LA FORÊT HABITÉE AU QUÉBEC

1. LES RACINES DE LA FORÊT HABITÉE AU QUÉBEC

Nous verrons dans cette partie les ancrages historiques des revendications pour la réappropriation des forêts limitrophes aux communautés rurales, et les développements récents des recherches sur les notions de Forêt habitée et de développement durable.

1.1 Historique du développement agroforestier (1870-1970)

Le mouvement de colonisation du territoire québécois des années 1860 à 1925 est caractérisé par la volonté politique et du clergé d'instaurer une colonisation centrée sur l'agriculture, porteuse de valeurs sociales traditionnelles, parallèlement à l'expansion territoriale des compagnies forestières (Séguin, 1977). Durant cette période, les colons revendiquent constamment l'accessibilité à la ressource forestière afin d'en retirer des revenus complémentaires leur permettant de mieux vivre.

À cette époque, le clergé prêche les vertus de l'agriculture et dénigre le travail forestier, externe à la vie familiale (Stanek, 1988). L'État appuie alors cette politique et peut dès lors remettre le patrimoine forestier aux industriels qui lui fournissent, par le biais des redevances, une part importante des revenus financiers (Bouthillier, 1991).

La crise économique des années 1870 relance l'ouverture de nouveaux territoires. De part et d'autre de l'Atlantique, le phénomène de colonisation se manifeste. Toutefois, le mouvement québécois est principalement axé sur l'agriculture, interdisant l'accès des ressources forestières aux colons. Tandis qu'à la même époque en Europe, la démarche scandinave est axée sur une colonisation de type agroforestier, intégrant à la production de denrées alimentaires de subsistance celle de biens forestiers exportés, générateurs de revenus.

Lors de la dernière vague de colonisation du Québec, durant la crise des années 1930, celle-ci demeure toujours axée sur l'agriculture. Elle a pour but d'assurer la survie à des populations démunies, tant urbaines que rurales. Le système agroforestier qui prévaut alors permet une dynamique saisonnière impliquant le travail dans les chantiers forestiers durant l'hiver et les travaux agricoles pendant les autres saisons (Minville, 1944).

Esdras Minville, professeur aux Hautes Études Commerciales de Montréal, défend les mérites d'un système agroforestier adapté selon les saisons. Il met en place un projet de colonie agroforestière à Grande-Vallée, en Gaspésie, durant la crise des années 1930 (Laplante, 1994). Cette première expérience de colonisation agroforestière a pour but de démontrer la viabilité de ce type d'exploitation. Malheureusement, une administration déficiente et des mauvaises conditions sylvicoles font avorter le projet après quelques années d'opération.

C'est également à cette époque que voient le jour les Chantiers coopératifs, notamment en Abitibi. Ils représentent une alternative afin de favoriser la consolidation de certaines communautés abitibiennes alors en déclin, grâce au développement socio-forestier coopératif (Malenfant, 1997).

Les années qui suivent la deuxième guerre mondiale sont marquées par un développement accéléré de la technologie. L'agriculture se spécialise, le travail forestier se mécanise et devient une véritable profession. Ces changements importants remodelent complètement la structure du travail au sein de la société rurale. Toutefois, les communautés rurales des régions périphériques continuent de réclamer une amélioration de leur situation sur le marché de l'emploi forestier, une meilleure rémunération et des conditions de travail améliorées.

Au cours des années 1950, les producteurs forestiers se syndicalisent sous la bannière de l'Union catholique des cultivateurs (UCC). Cela leur permet désormais de négocier de meilleurs prix de vente pour leur bois. Un leader de l'UCC, monsieur Léonard Otis, réclame la mise en œuvre de fermes agroforestières dans le cadre des plans de développement du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ). L'objectif de l'UCC consiste à restructurer les paroisses marginales par l'accès à la forêt publique environnante. On y entrevoit une nouvelle formule de colonisation forestière. Toutefois, les stratégies de développement régional du BAEQ concluent plutôt à la nécessité de fermer des paroisses de « l'arrière-pays » et de relocaliser ses habitants.

La mécanisation du travail forestier augmente les impacts sur les écosystèmes ce qui suscite des interrogations sur les effets négatifs des coupes massives à l'aide de débusqueuses (Désy, 1995). D'ailleurs, le vaste programme de l'Inventaire des terres du Canada, amorcé au début des années 1960, conclut que la pratique des coupes totales de grande superficie occasionne des impacts négatifs sur l'environnement (Brisson, 1994). Ces inquiétudes des écologistes et des populations rurales font bouger le gouvernement; le ministère des Terres et Forêts tient en 1965 des consultations publiques sur l'administration et la gestion du domaine forestier du Québec. Ces consultations voient le jour au début de la décennie 70 avec l'adoption, pour la première fois, d'une véritable politique forestière par le gouvernement du Québec et d'un plan d'action associé.

1.2 Intensification des revendications territoriales (1970-1986)

La réaction du monde rural des régions périphériques face aux fermetures de paroisses préconisées par le BAEQ se manifeste par des mouvements de solidarité. Au début des années 1970, les *Opérations dignité* voient le jour dans l'Est-du-Québec. À la même période, en Abitibi, les travailleurs forestiers se dotent d'un plan de développement leur permettant d'exercer un meilleur contrôle sur l'exploitation de forêts communales (Comité régional des paroisses marginales d'Abitibi-Témiscamingue, 1972). Ces mouvements sont mieux structurés que par le passé et revendiquent la réappropriation de la forêt publique attenante aux communautés rurales.

Les habitants des régions rurales réclament désormais l'aménagement intégré de toutes les ressources du territoire, notamment les ressources agricoles, forestières et récréotouristiques (Dionne, 1983). Les communautés rurales préconisent une gestion collective des ressources forestières situées à proximité des villages. Au même moment, Louis-Jean Lussier, ingénieur forestier, réalise une étude en vue de la réorganisation de l'activité forestière du Québec méridional (Lussier, 1971). C'est dans cette étude que pour la première fois, l'expression de *forêts des régions habitées* est utilisée.

Ces forêts des régions habitées sont situées dans la partie méridionale du Québec et on pourrait, à l'exemple de la Suède, tripler leur rendement à long terme si l'on y pratiquait de façon systématique une sylviculture d'aménagement intensif. Toutefois, pour parvenir à un tel rendement, il est nécessaire de réorganiser complètement l'activité forestière telle qu'elle se pratique actuellement au Québec (Lussier, 1971). Cette formule permettrait l'établissement de vastes unités de gestion composées de boisés privés et de forêts publiques situées en périphérie des établissements humains.

C'est aussi au début des années 1970 que le gouvernement révoque les concessions forestières accordées à des industriels sur les terres publiques. Parallèlement, le ministère des Terres et Forêts soutient la formule d'organismes de gestion en commun (OGC) qui regroupent des propriétaires mettant sous contrat d'aménagement leurs lots boisés, avec la possibilité d'associer des superficies forestières publiques au regroupement de terres privées.

Cette nouvelle formule permet théoriquement l'ouverture des forêts publiques à des organismes ruraux. Néanmoins, l'essor de l'industrie du sciage et les demandes des papetières exercent une pression de coupe élevée sur la forêt. De plus, des épidémies de tordeuse de bourgeons de l'épinette entament ce capital forestier de sorte qu'il est question de ruptures de stocks à moyen terme.

La révocation des concessions forestières a également permis le développement des ZEC en 1978 (zones d'exploitation contrôlée). Un mouvement d'appropriation du patrimoine forestier se développe suite à la prise de conscience collective de l'ensemble des valeurs que la forêt génère. Les activités de chasse, de pêche et d'observation, ainsi que la préservation des valeurs écologiques deviennent des pratiques d'appropriation collective des forêts. Même les citoyens sont beaucoup plus sensibilisés à la pérennité des forêts et participent activement au discours politique forestier.

La « crise écologique » du début des années 1980 et les revendications des populations régionales, en particulier celle du Bas-Saint-Laurent, entraînent le questionnement sur les stratégies forestières et les modèles sylvicoles en vigueur. Ces débats ouvrent à d'autres considérations que l'exploitation forestière. Les mouvements populaires ruraux et les mouvements écologiques gagnent ainsi une reconnaissance dans les débats sur la forêt. Dans la même foulée, on assiste à des pressions accrues de la part des communautés rurales afin de se réapproprier les lots publics intramunicipaux.

L'énoncé politique de 1984, intitulé *Bâtir une forêt pour l'avenir*, vise un rendement soutenu de l'exploitation industrielle des forêts publiques. Il débouche sur une nouvelle politique forestière en 1986 qui consacre la création des *aires communes* et des CAAF (Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier) garantissant à l'industrie forestière des attributions de matière ligneuse pour des périodes de vingt-cinq ans. Presque tout le territoire des forêts publiques à potentiel commercial est couvert par ces CAAF qui semblent ramener le régime des concessions forestières, avec l'obligation d'aménagement en plus. Les populations rurales réagissent contre cette nouvelle embûche à leurs besoins d'accessibilité aux ressources forestières (Laplante, 1994).

1.3 Le nouveau régime forestier (1986-1995)

Le nouveau régime forestier de 1986 préconise une sylviculture garantissant la pérennité des volumes octroyés à l'industrie forestière et le respect des composantes biophysiques des écosystèmes forestiers. La stratégie de protection des forêts proposée à la population en 1991, lors des audiences publiques sur la forêt, permet de confirmer la justesse de ces objectifs (Québec, 1991). Les mémoires déposés lors des audiences font ressortir la forte préoccupation populaire concernant l'occupation accrue du territoire et une plus grande transparence dans la gestion des forêts publiques.

Les pouvoirs publics se conforment à la volonté des populations rurales par l'amendement de la Loi sur les forêts à la fin de 1993. La loi amendée casse le monopole

des industriels sur les attributions de matière ligneuse provenant des forêts publiques. Dorénavant, la loi prévoit l'octroi de conventions d'aménagement forestier (CAF) aux municipalités, à la condition que celles-ci réalisent des plans d'aménagement multiresource. De plus, le ministre responsable des forêts peut confier l'aménagement de superficies forestières publiques à toute personne capable de démontrer que son intervention favorisera le développement économique local.

Le *Programme de mise en valeur des ressources forestières* est alors mis en place pour appuyer financièrement l'énoncé politique de 1993 (Québec, 1993). C'est également au cours des années 1990 que se concrétise la réappropriation des lots publics intramunicipaux (TPI) par des délégations de gestion en faveur des MRC qui sont désormais responsables de la mise en valeur multiresource des TPI.

Les amendements de 1993 fournissent une ouverture importante. Auparavant, les détenteurs de CAAF étaient tenus de présenter aux populations régionales leurs plans d'aménagement uniquement à titre informatif. Maintenant, ceux-ci ont l'obligation de consulter la population. La loi oblige les bénéficiaires de CAAF à réaliser un rapport des consultations publiques et à énoncer les suites qui y seront apportées. Enfin, les détenteurs de CAAF doivent obligatoirement consulter les représentants des MRC au sujet des plans d'aménagement forestier concernant leurs territoires respectifs.

Un nouveau régime sur la forêt privée entre en fonction dans la foulée des amendements de 1993 (Québec, 1995). Les *Agences régionales de mise en valeur de la forêt privée* sont alors constituées dans toutes les régions du Québec, avec pour mandat de favoriser un nouveau partage des responsabilités en matière d'aménagement et de mise en valeur de la forêt privée. Un nouveau mode de financement est mis en place par un partage des coûts entre les trois principaux partenaires que sont l'État (60%), l'industrie (20%) et les producteurs forestiers privés (20%).

1.4 Incidence socio-économique et écologique de la forêt

L'exploitation forestière constitue une activité économique très importante au Québec. La forêt constitue environ 4% du produit intérieur brut et représente près de 14% des emplois directs. Les produits forestiers contribuent à plus de 15% des recettes d'exportation. Près du quart des exportations québécoises sont des produits du bois (Canada, 1992). Il y a plus de 1 200 usines de transformation du bois au Québec, pour une valeur d'exportation de plus de 4 milliards de dollars par année.

Cependant, il s'avère que la forêt est bien plus qu'une matière ligneuse à produire et à commercialiser. En effet, les territoires forestiers c'est aussi la cueillette des petits fruits sauvages, les produits de l'érable, 80 espèces composant la faune terrestre, 436 espèces de plantes, 200 espèces d'oiseaux et 115 espèces de poissons peuplant les lacs et les rivières.

Les chasseurs dépensent 1,6 milliard de dollars par année en plus des 700 millions de dollars qui sont consacrés à des activités d'observation de la faune et la flore. La diversité des activités en forêt offre des potentialités uniques pour le Québec, mais les forêts sont menacées à plus ou moins long terme si elles ne font pas l'objet d'une stratégie de conservation et de développement durable (Québec, 1990).

Plusieurs des régions ressources dépendent, pour leur avenir, du secteur forestier. En fait, pour les résidents de plusieurs territoires périphériques québécois, le territoire forestier constitue le premier support économique, social et culturel de développement local (Tremblay, 1991; Lemieux, 1993).

Les initiatives de développement comme l'établissement de fermes forestières, les activités d'organismes comme Forespoir (Désy, 1995) ou Forêt-Modèle dans le Bas-Saint-Laurent, rendent compte de cette volonté de réaliser un développement local et régional à partir du secteur forestier. Selon cette perspective, le territoire forestier québécois joue évidemment un rôle économique mais aussi social et culturel pour le développement régional.

Les populations des régions ressources expriment de plus en plus la nécessité de faire valoir une approche de développement respectueuse des écosystèmes forestiers et propice au maintien des populations dans les territoires ruraux. En 1988, dans le cadre du Programme de développement forestier de l'Est du Québec, des simulations ont été

réalisées afin de déterminer les conditions de viabilité d'une ferme forestière. Première constatation : une ferme forestière en terrain privé n'est pas rentable. Selon les simulations, trois principaux facteurs affectent directement la rentabilité des fermes forestières.

D'abord, le prix de vente du bois n'est pas suffisamment élevé pour couvrir les frais d'exploitation. Ensuite, la valeur des propriétés forestières est telle que les dépenses d'immobilisation englobent les profits d'opération. Ainsi, à moins de liquider le capital forestier à court terme, l'achat d'une grande surface boisée ne peut être rentabilisée par le seul aménagement de la forêt. Finalement, la saison d'opération forestière étant généralement courte, il n'est pas facile d'amortir le coût élevé des machineries nécessaires pour le débardage des bois.

Selon L.-J. Lussier, ingénieur forestier, il faut que le concept de rendement durable passe dans les faits, ce qui ne sera possible que si les ingénieurs forestiers modifient leur façon de voir et révisent en profondeur leur démarche (Lussier, 1994). La variable temporelle affecte les décisions à prendre en foresterie et doit être mieux évaluée qu'elle ne l'est dans la pratique actuelle. Actuellement, on retient comme objectif la maximisation de la production de bois par unité de temps. Le critère de décision s'appelle l'*accroissement annuel moyen* (AAM) et la séquence de rotation des coupes vise à maximiser l'AAM. Ce faisant, les âges de révolution des forêts sont indûment raccourcis, ce qui implique la production de bois de petite taille qui coûteront cher à exploiter.

Si l'aménagiste forestier estime qu'un traitement aura pour effet d'accroître rapidement la possibilité de coupe, il en recommandera alors l'application, même si la valeur économique réelle de ce traitement s'avère négative. La possibilité d'un territoire représente la quantité de bois qui peut être exploitée annuellement sur une base soutenue au cours de l'horizon de planification retenu, généralement 120 ans. Le forestier parle alors de *rendement soutenu*, alors qu'il devrait plutôt parler, pour être conforme aux objectifs vraiment recherchés, de *bénéfices nets soutenus* (Lussier, 1994).

La possibilité forestière se calcule toujours, comme dans le cas de l'AAM, selon les essences jugées prioritaires et les âges de maturité qui maximisent cet AAM, en fonction de l'objectif de l'aménagiste qui est d'atteindre une possibilité maximale. Selon Lussier, la possibilité forestière, abordée de cette façon, se traduit généralement par la production de petits bois à peine rentable pour l'industrie, en particulier pour celle du sciage. Pour atteindre les volumes de bois qu'elle recherche, l'industrie doit alors abattre beaucoup plus d'hectares de forêt qu'elle ne le ferait avec des arbres de plus grand diamètre.

1.5 Progression de la notion de Forêt habitée au Québec

La popularité croissante de la Forêt habitée est révélatrice des attentes et des aspirations pour l'usage et l'exploitation plus diversifiées du territoire forestier québécois. Cette préoccupation d'une Forêt habitée remet en question les rapports des citoyens aux ressources naturelles et traduit la volonté de plusieurs acteurs locaux et régionaux d'exercer des droits de propriété et de gestion sur les ressources environnantes.

Actuellement, l'aménagement durable des forêts est primordiale pour le développement des régions périphériques du Québec (Bouthillier et Dionne, 1995). La notion de Forêt habitée mobilise plusieurs groupes sociaux qui veulent modifier l'organisation et les objectifs du développement forestier. De nombreux agents locaux ou régionaux insistent sur l'importance de formuler des projets issus du milieu et de développer de partenariats nouveaux de développement local. Des projets susceptibles de favoriser les initiatives locales et qui seront susceptibles de s'arrimer aux nouvelles conditions du marché engendrées par la mondialisation.

Les usages du territoire forestier évoluent grandement, en particulier sous la pression de citoyens qui veulent préserver des aires naturelles à proximité des secteurs habités, nécessaires à la détente et aux loisirs. Ils revendiquent de plus en plus l'accès à un territoire forestier récréatif. Selon plusieurs tenants du maintien des écosystèmes forestiers, une meilleure protection de la forêt pourrait être assurée en l'habitant davantage. De plus en

plus, les organismes voués à la protection de la faune soutiennent le principe de mise en valeur du territoire forestier en l'habitant davantage (Bouthillier, Laplante et Luckert, 1993).

Le mouvement écologique des dernières décennies tend à promouvoir des interventions plus respectueuses de la capacité des systèmes naturels afin d'assurer leur pérennité (Jurdant, 1984). La santé des forêts est devenue une préoccupation majeure de la population en général (Québec, 1991). Cette préoccupation se manifeste chez plusieurs intervenants environnementaux et forestiers qui font la promotion de méthodes sylvicoles plus respectueuses de la viabilité des forêts.

La Forêt habitée s'inspire directement des sensibilités écologiques de la population et des développeurs. Les acteurs locaux et régionaux font la requête de nouvelles pratiques sylvicoles qui permettraient de garantir un avenir viable aux communautés rurales à partir des ressources forestières environnantes (Regroupement pour un Québec Vert, 1988). D'ailleurs, les nombreuses réactions populaires au film *l'Erreur Boréale* démontrent l'importance du souci collectif pour la préservation des forêts.

1.6 La forêt habitée et le développement durable

Les nouvelles orientations idéologiques et écologiques inspirent l'idée même de Forêt habitée. La perspective d'un développement durable, prônée par la classe politique occidentale, a contribué à renouveler l'approche forestière (Bouthillier, Laplante et Luckert, 1993). Les préoccupations soulignent l'importance d'une approche multiressource et d'un processus d'écoviabilité qui permettront d'assurer un développement forestier durable. Le discours forestier actuel passe inévitablement par le postulat d'un développement durable.

Le développement durable est un concept qui a fait son apparition dans les années 1980. Presque deux décennies plus tard, la majorité des acteurs de la société s'y réfèrent, qu'ils soient du monde économique, social ou environnemental. Un concept que le congrès international NIKAN¹ a rendu encore plus palpable. Il a contribué à intégrer au concept de développement durable une approche plus globale qui met l'être humain au cœur du développement.

En effet, depuis son apparition, le concept de développement durable a beaucoup évolué. Il n'est plus synonyme uniquement de protection de l'environnement. Malgré une certaine imprécision qu'on lui attribue, le concept de développement durable garde toute sa pertinence. Puisqu'il existe de nombreux paramètres au développement humain, il importe

¹ Le congrès international NIKAN, qui s'est tenu à Jonquières en septembre 1997, portait sur les applications territoriales du développement durable.

que les apports les plus larges et les plus divers contribuent à l'enrichissement du projet de société que représente le développement durable. On ne peut figer le développement durable car on ne peut figer l'évolution humaine :

« Pour maintenir un pouvoir d'adaptation, la culture ne peut rester ni stagnante ni figée. Tout en restant enracinée dans sa propre identité, elle devra être largement ouverte aux diversités des autres.² »

« Il ne saurait émerger un prototype universellement exportable qui s'adapterait à la préservation des irremplaçables originalités de chaque paysage et son appropriation humaine.³ »

« Il n'existe aucun modèle idéal de développement soutenable, car les systèmes économiques et les conditions écologiques varient beaucoup d'un pays à l'autre.⁴ »

L'évolution du concept se fait ainsi grâce à l'évolution d'un consensus forgé lors des différents colloques nationaux ou internationaux, depuis la première conférence internationale de Stockholm en 1972 qui soulignait *« la nécessité mais aussi la possibilité de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement socio-économique équitable, respectueuses de l'environnement, en un mot, un écodéveloppement rebaptisé ensuite « développement durable » par les chercheurs anglo-saxons.⁵ »*

Le terme développement durable est constitué de deux mots que l'on peut analyser séparément. Le terme *développement* correspond au développement des individus et, par le fait même, de la société dans laquelle ils se trouvent. Le développement fait référence à

² Conférence de Francesco di Castri prononcée lors du congrès NIKAN. Voir Les actes du congrès NIKAN publiés conjointement GRIR et RLDD.

³ Conférence de clôture du congrès NIKAN prononcée par Pierre Dansereau. Voir Les actes du congrès NIKAN publiés par le GRIR et la RLDD.

⁴ PRADES, José, 1995, p. 40. José A. Prades est professeur à l'Université de Montréal et responsable du programme de recherche sur un transport soutenable (STS).

⁵ SACHS, Ignacy (1993). *L'écodéveloppement*, p.15.

l'augmentation du mieux-être des collectivités qu'on ne peut réduire au seul développement économique. Le terme *durable* fait référence à l'équité que nous devons atteindre dans la satisfaction de nos besoins. Cette définition intègre l'espace et le temps (la pérennité).

Ces notions se retrouvent dans la définition du rapport Brundtland : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.*⁶ ». La plupart des chercheurs et des divers intervenants prennent cet énoncé comme référence et définition du développement durable.

Voici quelques éléments qui caractérisent le développement durable : le développement durable n'est pas un état d'équilibre mais plutôt un processus de changement qui implique de ne pas mettre en danger les systèmes naturels qui supportent la vie ; un développement durable est un processus dans lequel les changements sont déterminés en fonction des besoins de l'humanité et des limites de l'environnement. Pour résumer, le développement durable est avant tout un choix de société qui place l'être humain au cœur des préoccupations.

⁶ BRUNDTLAND, Gro Harlem (1988). *Notre avenir à tous*, p.51.

Dans un monde dominé par une logique technique et économique, le développement durable propose une réforme de la pensée et de la pratique pour introduire les considérations humaines, sociales et environnementales au sein de l'économie. Une réforme qui, loin d'être vide de sens, prend le parti de l'équité et propose de prendre en compte les besoins individuels et collectifs dans nos choix de société.

Les orientations centrées sur la viabilité des forêts demandent des stratégies d'exploitation qui tiennent compte du long terme et d'une matière ligneuse de qualité. D'ailleurs, les exigences de certification environnementale des produits forestiers influencent de plus en plus les règles d'intervention en forêt et guident inéluctablement les investissements en fonction du maintien des écosystèmes.

La réappropriation de la forêt publique contiguë aux communautés rurales comme moteur de développement social et économique demande des compromis entre les exigences de maintien du milieu naturel et la viabilité du milieu humain. Le sentiment d'appartenance est au centre de cette volonté de réappropriation; les populations sont de plus en plus sensibilisées aux impacts de la gestion du territoire sur la pérennité des ressources et en déduisent les conséquences pour l'avenir de leur communauté (Gagnon, 1994).

Le rapatriement des leviers de développement territorial par les communautés rurales les oblige souvent à faire face à des enjeux contradictoires. Le développement de la Forêt

habitée ne peut être dissocié des enjeux conflictuels et des multiples demandes sociales pour l'usage plus écologique du territoire forestier et du contrôle local des retombées économiques provenant des activités forestières. Une approche strictement forestière dominée uniquement par l'économie de marché s'éloignerait des racines sociales de la Forêt habitée. Au contraire, la Forêt habitée reflète une volonté d'occupation humaine du territoire forestier par les communautés rurales, dans un souci de pérennité du milieu naturel et de viabilité du milieu humain. Le caractère social et historique est ainsi indissociable du projet de Forêt habitée québécois, qui prend en compte à la fois l'approche écologique et l'approche socio-économique d'un développement territorial viable et de la maîtrise des ressources par les communautés (Gagnon, 1994).

1.7 Forêt habitée et consolidation des communautés rurales

Le concept de Forêt habitée est le reflet d'un projet de développement territorial qui dépasse la stricte question forestière. Il est question en premier lieu d'enraciner des communautés humaines sur des territoires forestiers dans une perspective de développement durable. La revendication territoriale et le renforcement du sentiment d'appartenance sous-tendent directement le concept de Forêt habitée. Les promoteurs de la Forêt habitée font valoir l'importance du sentiment d'appartenance comme garantie de l'investissement matériel et humain afin d'assurer la pérennité du milieu. La motivation première est enracinée socialement par le désir de renforcer l'appartenance à une communauté et de conserver les savoir-faire traditionnels (Bouthillier et Dionne, 1995).

Le projet de Forêt habitée s'insère dans les nouvelles stratégies de développement territorial et vise à assurer une meilleure maîtrise locale des potentiels de développement du milieu rural. La Forêt habitée est donc une démarche à la fois économique et sociale dont la finalité est de définir des stratégies efficaces de mise en valeur des ressources du territoire permettant l'atteinte d'une qualité de vie. La création d'emplois est un aspect important des revendications pour la Forêt habitée. Toutefois, les intervenants réclament des emplois caractérisés par une rémunération adéquate et une sécurité d'emploi acceptable. Ces emplois doivent être destinés aux résidents des communautés agroforestières permettant ainsi le maintien et la consolidation du milieu local.

Le déploiement à grande échelle de la Forêt habitée a pour objectif une réappropriation du territoire et une meilleure maîtrise des diverses ressources d'un milieu donné pour assurer son développement à long terme. Cela suppose une approche intégrée du développement qui met à profit les complémentarités entre toutes les ressources. Dans cette perspective, les ressources forestières pourraient être exploitées en harmonie et en intégration avec les potentialités agricoles, touristiques et autres qu'offre le territoire. Les revendications et le remue-ménages concernant la Forêt habitée et son développement durable ont incité le gouvernement à définir une politique en la matière. Cette politique fera l'objet du prochain chapitre, qui précisera la nature, l'esprit, les moyens et les résultats concrets de son application, à travers une brève caractérisation des quinze forêts habitées modèles du Québec actuellement.

CHAPITRE 2

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE ET EXEMPLES DE LA FORÊT HABITÉE

2. POLITIQUE GOUVERNEMENTALE ET EXEMPLES DE LA FORÊT HABITÉE

Nous avons vu précédemment les orientations de base de la Forêt habitée, soit la consolidation sociale des communautés rurales et le développement durable. Voyons maintenant les principales orientations de la politique gouvernementale en matière de Forêt habitée, les moyens et outils qu'elle propose pour sa mise en œuvre, de même qu'une synthèse de ses principales applications concrètes.

La politique et surtout les projets de Forêt habitée abordés maintenant, partagent plusieurs points en commun avec le projet du Parc de la nordicité, particulièrement en ce qui concerne les objectifs et les outils ou moyens de leur mise en œuvre. Dans tous les cas, l'aménagement intégré des ressources est mis de l'avant, de même qu'une approche participative de consultation afin de favoriser la concertation et les partenariats essentiels à la réalisation de ces projets.

Toutefois, le Parc de la nordicité présente certaines nuances par rapport aux projets répertoriés, en particulier la mise en place du mode de gestion appelée l'intendance privée, ainsi que sa situation géographique à proximité des pôles urbains du Haut-Saguenay. En effet, contrairement à la plupart des projets de Forêt habitée, le territoire d'étude du Parc de la nordicité est constitué majoritairement de terres privées. L'adhésion des propriétaires privés devient donc primordiale et a été acquise dans le cadre de l'étude de faisabilité pour un premier noyau de propriétaires.

La localisation périurbaine du Parc de la nordicité le place dans un contexte géographique intéressant pour le développement des activités récréotouristiques avec un bassin de population significatif à courte distance. C'est un atout indéniable que les promoteurs du projet ont rapidement saisi et utilisé afin de justifier la crédibilité du projet auprès des organismes de financement. Ce serait l'occasion rêvée de réaliser l'aménagement multiressource avec une importante dimension récréotouristique, contrairement à plusieurs projets qui se disent de mise en valeur multiressource, mais qui ne font qu'exploiter la forêt pour sa matière ligneuse. L'aménagement multiressource a encore beaucoup de chemin à faire avant de passer de la théorie à la pratique et les promoteurs du Parc de la nordicité croient que sa localisation lui confère un fort potentiel à cet égard.

Malgré sa localisation périurbaine, le territoire du Parc de la nordicité démontre néanmoins un caractère rural indéniable, ce qui ne l'exclut pas des préoccupations de restructuration des milieux agroforestiers qui est l'un des fondements historiques de la Forêt habitée. En effet, le Parc de la nordicité est un territoire aux vocations agricole et forestière prédominantes. À une époque pas si lointaine, il y avait encore au Cap-à-l'Ouest un petit hameau agroforestier, dont les habitants se sont relocalisés à partir des années 1950. Toutefois, les terres sont demeurées généralement la propriété des leurs descendants qui pratiquent comme eux l'agriculture et la foresterie. Les grandes superficies forestières du Cap-à-l'Ouest sont la plupart du temps exploitées directement par leurs propriétaires, des producteurs agricoles et quelques entrepreneurs forestiers.

2.1 Politique québécoise en matière de forêt habitée

La politique gouvernementale sur la Forêt habitée origine des consultations publiques menées sur l'avenir des forêts dans l'ensemble des régions du Québec au début des années 1990. En 1992, M. Jean-Pierre Jolivet, critique de l'Opposition officielle en matière de forêts, met de l'avant à l'Assemblée nationale le concept de Forêt habitée. L'énoncé de M. Jolivet reprend les conclusions des recherches effectuées sur la question.

Quelques années plus tard, M. François Gendron, alors ministre des Ressources naturelles, lance en 1995 un Groupe de travail interministériel qui a comme mandat de proposer un cadre de mise en pratique de la Forêt habitée et de favoriser l'émergence de projets témoins. Le Groupe de travail a tenu des rencontres d'information et de consultation auprès des intervenants concernés par la mise en valeur du territoire et des ressources du milieu forestier des régions rurales du Québec.

Dans le but de soutenir le développement social et économique, le Groupe de travail interministériel a proposé au gouvernement en 1996 la mise en place d'un mode de gestion multiressource des territoires situés à proximité des communautés agroforestières selon les principes suivants (Québec, 1996 : 21) :

1. Accroître l'activité économique liée à la mise en valeur des ressources par l'augmentation de la production et la diversification des produits offerts;
2. Implanter un mode de gestion intégrée des ressources;

3. Accroître l'autonomie des communautés et le partage des responsabilités entre le gouvernement, les milieux municipaux, les organismes émanant du milieu et les entreprises de production des ressources;
4. Favoriser le développement des initiatives locales et diminuer les contraintes pour les entreprises de production des ressources et ;
5. Accroître la contribution des territoires et des ressources à l'enrichissement des communautés locales.

La mise en place d'un mode de gestion multiressource implique des changements significatifs dans le rôle et les pouvoirs des différents intervenants concernés de même que des modifications aux lois, règlements et procédures actuellement appliqués par les différents ministères sectoriels. C'est pourquoi le Groupe de travail interministériel préconise une phase d'expérimentation du concept de Forêt habitée et formule dix recommandations dans son rapport de 1996. En outre, le Groupe de travail recommande d'expérimenter la Forêt habitée en soutenant financièrement des projets témoins ainsi que la mise en place de mesures favorisant la concertation et les arrimages au sein des comités de gestion intégrée des ressources (COGIR). Les responsables des différents ministères sectoriels devront participer aux travaux des COGIR, afin d'assister les groupes locaux dans la mise en place de projets de Forêt habitée (Québec, 1996 : 23).

La mise en œuvre de la Forêt habitée représente pour le gouvernement et pour les acteurs impliqués un défi important, puisqu'il remet en question la culture et les modes

traditionnels de gestion du territoire et des ressources. Il est préconisé d'implanter la Forêt habitée de façon progressive afin que soit réuni un ensemble de conditions jugées essentielles pour sa réussite, avant un déploiement à plus grande échelle (Québec, 1996 : 24). Ainsi, une phase d'expérimentation est proposée afin de valider la faisabilité du concept de Forêt habitée et de mettre en place les ajustements nécessaires aux différents programmes et législations touchant la gestion du territoire et des ressources, tout en respectant les droits déjà consentis par l'État sur les forêts publiques (Québec, 1996 : 14). Ces ajustements permettront l'implantation formelle du concept de Forêt habitée et l'application de l'orientation gouvernementale de décentralisation de la gestion des ressources.

Le rapport du Groupe interministériel sur la Forêt habitée, rendu public en 1996, représente une proposition faite au gouvernement concernant la mise en œuvre de la Forêt habitée et qui identifie les principaux moyens afin d'accroître la contribution des ressources du milieu forestier au développement social et économique des communautés rurales.

Nous verrons dans la prochaine rubrique les moyens et outils pour mettre en œuvre la Forêt habitée, tels que développés par les experts des ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement et de la Faune, dans le cadre des travaux du Groupe interministériel sur la Forêt habitée (Québec, 1997). Ces moyens et outils sont l'inventaire écologique du territoire, la gestion intégrée des ressources et la concertation entre les différents intervenants concernés.

2.2 Moyens et outils de mise en œuvre de la forêt habitée

L'inventaire écologique du territoire est une étape fondamentale dans un projet de Forêt habitée (Québec, 1997 : 67) en tant qu'outil de premier plan pour la gestion intégrée des ressources forestières. Les données recueillies lors de l'inventaire écologique permettent d'évaluer ses potentiels et contraintes biophysiques en fonction des différentes activités devant s'y dérouler. L'inventaire écologique précède l'aménagement intégré des ressources forestières ou la mise en œuvre effective sur le terrain d'un projet de Forêt habitée. De plus, compte tenu de l'envergure des données devant être analysées aux fins de l'inventaire et de la planification écologique, l'utilisation d'un système d'information géographique (SIG) devient un outil approprié pour ces analyses (Québec, 1997 : 68).

Pour le Groupe de travail, la gestion intégrée des ressources forestières (GIR) représente un moyen privilégié pour concrétiser un projet de Forêt habitée. Cette forme de gestion des ressources de la forêt permet d'atténuer les effets néfastes de l'exploitation forestière traditionnelle. Le ministère des Ressources Naturelles et le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec définissent la gestion intégrée des ressources comme suit : la gestion intégrée des ressources permet de considérer le plus grand nombre de besoins et de valeurs dans le processus décisionnel et d'aborder les questions de planification de façon concertée.

Le but de la gestion intégrée des ressources est de favoriser l'utilisation harmonieuse de l'ensemble des ressources du milieu forestier dans le respect des principes du développement durable, tout en poursuivant les objectifs suivants (Québec, 1997 : 13) :

1. Intégrer les activités exercées sur le territoire en considérant à la fois leur impact socio-économique et leur impact écologique ;
2. Assurer le maintien ou la restauration des écosystèmes et les protéger contre l'impact négatif des activités humaines, le cas échéant ;
3. Stimuler le développement économique.

L'autre moyen considéré comme vital par le Groupe de travail pour atteindre les objectifs de la gestion intégrée des ressources est la concertation dans une démarche où tous les utilisateurs des ressources participent, y compris le public. La communication entre les utilisateurs des différentes ressources peut favoriser la création de partenariats permettant de répondre le mieux possible aux demandes exprimées et de résoudre les principaux problèmes. Si tous les utilisateurs du milieu forestier et de ses ressources ont l'occasion d'exprimer leurs besoins et de faire connaître leurs points de vue, leur satisfaction face aux décisions prises devrait augmenter considérablement (Québec, 1997 : 14).

Pour arriver à gérer les ressources du milieu forestier de façon intégrée, le Groupe préconise que les utilisateurs et exploitants de la forêt acceptent de s'impliquer et de changer leurs façons de faire. Cette approche participative vise un nouveau partage des responsabilités, des bénéfices et des coûts de l'aménagement intégré de la forêt. La gestion

intégrée des ressources propose une structure et un mode de fonctionnement qui a pour but de faciliter les échanges et la circulation de l'information. Les parties sont appelées à travailler ensemble, dans un processus de concertation permanente, afin de trouver les meilleures solutions au point de vue écologique, économique et social (Québec, 1997 : 14).

Selon le Groupe interministériel sur la Forêt habitée, le processus d'échange d'informations permettrait d'identifier rapidement les sources de conflits possibles et les affinités d'intérêts, de trouver des terrains d'entente et de créer un climat de confiance. Une vision orientée vers l'avenir est privilégiée par la recherche de solutions à long terme dans une optique de développement durable. Le processus doit permettre de déterminer les objectifs selon lesquels les décisions de gestion seront prises. De cette façon, il sera possible de prévoir les problèmes et d'envisager différentes solutions potentielles (Québec, 1997 : 15). Toutefois, en parallèle aux mesures de long terme, la politique gouvernementale suggère des actions rapides afin d'atteindre des objectifs à court terme et de maintenir ainsi la motivation des intervenants. Pour assurer le succès de la démarche, la politique préconise de répondre le mieux possible aux besoins des communautés et des intervenants concernés afin d'être en mesure d'intervenir à toutes les étapes du processus, de la planification à l'exécution sur le terrain. Dans l'esprit du Groupe interministériel, le succès de la gestion intégrée est fondé sur une approche souple et participative permettant d'identifier les personnes-ressources, de définir les problèmes à résoudre, de fixer les objectifs à atteindre et d'établir le calendrier de réalisation du projet (Québec, 1997 : 16).

Le Groupe interministériel croit qu'un projet de Forêt habitée peut être viable et résister à l'épreuve du temps à partir du moment où tous les acteurs concernés sont directement associés à son élaboration. Par contre, les problèmes et les tensions semblent inévitables. Dans cette perspective, les tenants du projet devront dédramatiser les difficultés, les analyser et les résoudre dans un climat de collaboration. En fait, il s'agit d'être capable de s'ajuster constamment et d'accepter l'incertitude d'un processus qui met en cause plusieurs acteurs (Québec, 1997 : 16).

2.3 Régimes de mise en valeur de la forêt habitée

Selon les travaux de Bouthillier, Dionne et du groupe de recherche Forespoir, six types d'unités de production peuvent être envisagés comme régimes de mise en valeur de la Forêt habitée : les petites propriétés forestières privées, les fermes forestières, les grosses propriétés forestières privées, les métairies, les forêts municipales et les centres d'initiative et de culture forestières (CICF). Toutefois, il convient de conserver une certaine souplesse concernant les formes possibles de l'unité de production à promouvoir dans le cadre de la Forêt habitée, puisque d'autres types d'unités de production se démarqueront peut-être à la lueur des expérimentations en cours.

Les petites propriétés forestières privées constituent un acquis foncier sur lequel peut s'appliquer à petite échelle le concept de Forêt habitée. Il faut imaginer comment certains moyens disponibles comme la fiscalité, l'accès au crédit, l'assistance technique et les formules de coopération peuvent amener les petits producteurs à réaliser des objectifs de production continue, de cohésion sociale et de santé environnementale.

La ferme forestière est une unité de production de 500 à 800 hectares détenue par un sylviculteur professionnel qui agit comme entrepreneur artisan. Toutefois, les frais d'acquisition du sol représentent un facteur limitatif important dans la viabilité des fermes forestières. Des formules d'accès au crédit conçues dans l'esprit de la Forêt habitée pourraient permettre de surmonter cet obstacle et rendre possible ce type d'unité de production.

De leur côté, les grosses propriétés forestières privées sont des domaines couvrant 800 hectares et plus d'un seul tenant. Les promoteurs du concept de Forêt habitée pourraient prévoir un cadre réglementaire qui inciterait les propriétaires de ces grands domaines privés à y implanter des unités de production pertinentes dans le cadre de la Forêt habitée.

Les métairies sont cohérentes avec l'idée de Forêt habitée. Il s'agit d'attribuer à un particulier une forêt de 500 à 800 hectares à même les terres publiques –ou de vastes domaines privés de compagnies forestières–, afin de mettre en place une entreprise de

production des ressources selon des objectifs prédéfinis. Les métayers sont assujettis à des limitations dans la façon d'exploiter la forêt et ne disposent pas de pleins droits de propriété du terrain. Toutefois, les coûts élevés de mise en œuvre des métairies, dans le cadre du projet de Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, laissent songeur quant à la reproduction de ce système.

D'une superficie de 1 000 à 50 000 hectares, les forêts municipales seraient constituées à même la forêt publique localisée en territoire municipalisé. Un régime de propriété partagée caractérise ce mode de tenure. Il appartiendrait aux citoyens, à travers des institutions paramunicipales, d'exercer collectivement les droits de gestion, d'exclusion et d'aliénation sur cette forêt. L'exécution des travaux de mise en valeur pourrait relever d'un mandataire, tandis que les décisions relèveraient d'un comité exécutif redevable à l'assemblée des citoyens. De plus, des aires de développement intermunicipales pourraient être constituées à partir de regroupements de forêts municipales contiguës. De telles initiatives permettraient de regrouper des superficies forestières à l'échelle d'une région et former une zone régionale d'intervention cohérente avec les objectifs de la Forêt habitée.

Des centres d'initiatives et de culture forestières pourraient être parrainés par les coopératives forestières et auraient pour objectif la création d'incubateurs de ressources humaines en aménagement forestier. Les CICF agiraient également à titre de tables de concertation où industriels, ministères concernés, coopératives, institutions d'enseignement et travailleurs forestiers se réuniraient afin de définir leurs besoins respectifs selon les

exigences de foresterie durable et d'aménagement multiressource, de favoriser le transfert de connaissances et de planifier les besoins de main-d'œuvre (Désy, 1995).

Les différentes formes que prendra la Forêt habitée auront pour but d'amener la population à exercer des responsabilités de gestion accrues sur le territoire qu'elle habite. Il s'agit de permettre à cette population de définir ses propres axes d'aménagement, de gestion et d'intervention. Selon Bouthillier et Dionne (1995), cela suppose également une redistribution substantielle du pouvoir en faveur des assemblées municipales et des MRC.

Pour les municipalités, il s'agirait de former des comités forestiers afin de veiller sur le développement des forêts municipales et des métairies. Les municipalités devraient également faire reconnaître leur compétence sur les affaires agroforestières dans les projets d'aménagement du territoire forestier relevant de la MRC. Les MRC, dans le cadre de la Forêt habitée, pourraient instaurer des tables rondes de concertation sur la forêt. Ces instances seraient aptes à cerner la problématique forestière dans un plan d'actions dont la MRC assurerait la mise en œuvre et la responsabilité politique (Bouthillier et Dionne, 1995). La région administrative pourrait être l'échelle territoriale d'intégration des initiatives de Forêt habitée dans un tout cohérent. L'idée de créer des commissions régionales sur les forêts, à l'instar du Secrétariat régional d'aménagement forestier du Bas-Saint-Laurent, souligne l'intérêt de ce palier pour profiter d'économies d'échelle et pour mieux utiliser les ressources gouvernementales (Bouthillier et Dionne, 1995).

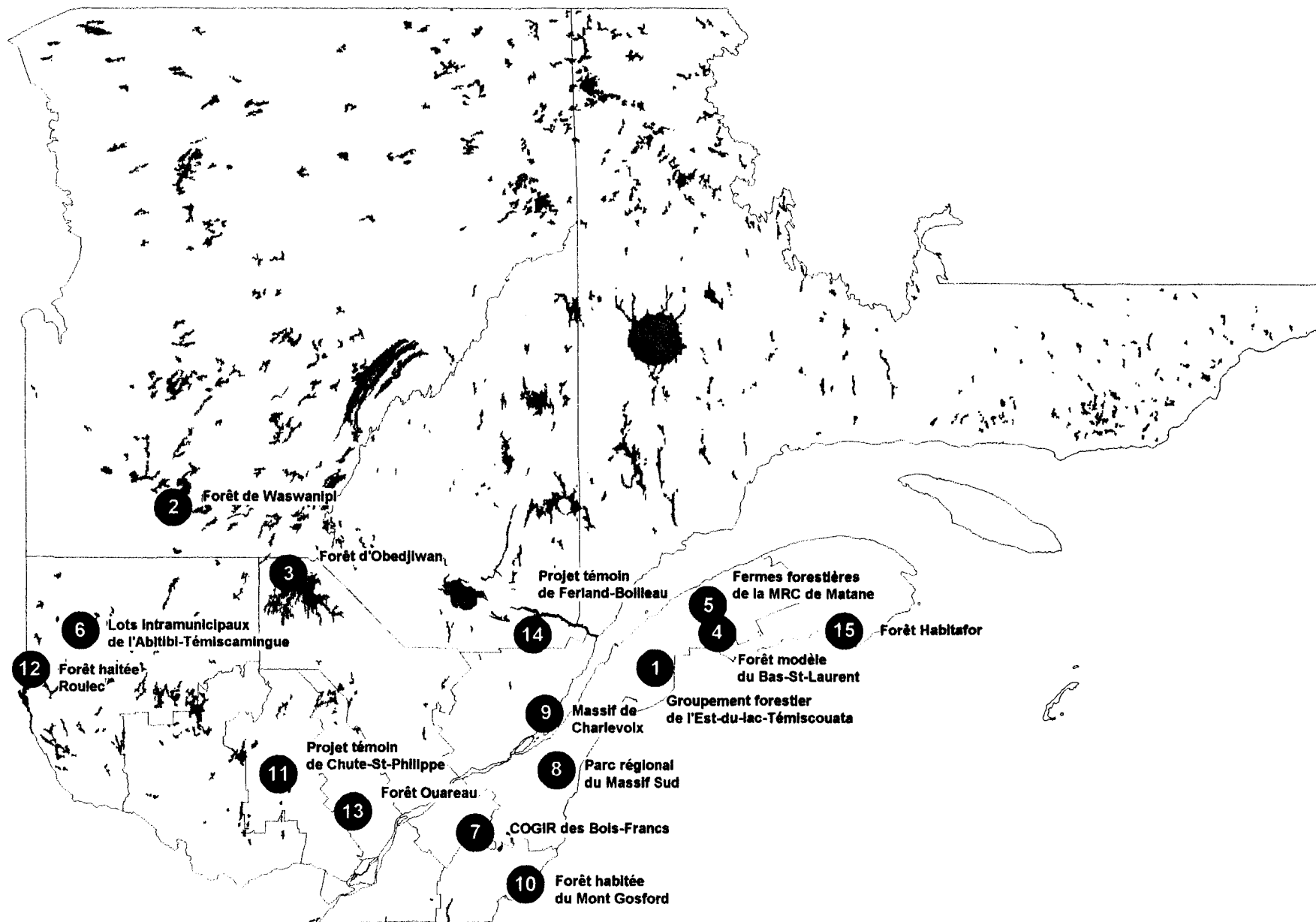
Les différentes formes ou échelles territoriales que prendront la Forêt habitée se préciseront dans l'avenir en fonction des différentes applications concrètes en cours actuellement, notamment les projets-témoins identifiés comme tels par le gouvernement.

2.4 Applications concrètes de la forêt habitée au Québec

Cette partie présente les principales applications concrètes de la Forêt habitée au Québec avec leurs enracinements social et territorial, leurs objectifs spécifiques et leurs modes de fonctionnement particuliers. Le lecteur sera à même de constater que la Forêt habitée n'est pas seulement du domaine conceptuel, mais bel et bien arrimé à des initiatives sur le terrain. Certaines de ces applications sont particulièrement prometteuses, notamment dans les régions agroforestières de l'Est-du-Québec, en Abitibi-Témiscamingue et au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Cette synthèse des initiatives de Forêt habitée provient de différentes sources documentaires citées dans la bibliographie (Otis, 1989; Comité forestier de Matane, 1993; Masse, 1995; Beaudin, 1996; Canada, 1996; Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, 1996; Québec, 1996; et, Beaudoin, 1997). La localisation géographique des principaux projets de forêt habitée au Québec est présentée à la page suivante (carte 1).

LOCALISATION DES PRINCIPAUX PROJETS DE FORÊT HABITÉE AU QUÉBEC



Carte 1: Localisation des principaux projets de Forêt habitée au Québec

Échelle: 1 / 8 500 000

Cartographie: Marc Mercier, géographe, 2001

2.4.1 *Le Groupement forestier de l'Est-du-lac-Témiscouata*

Le Groupement forestier de l'Est-du-lac-Témiscouata a été incorporé en 1973 en remplacement du « Comité forêt » de la Coopérative de développement agroforestier de l'Est-du-Lac. Cette coopérative de développement multiressource et ses organismes affiliés ont été créés par la population des agglomérations de Saint-Juste, Auclair et Lejeune, situées à l'est du lac Témiscouata. Le territoire d'intervention couvre également les municipalités de Notre-Dame-du-Lac, Dégelis et Saint-Michel-du-Squatec. Cet organisme de développement communautaire vise principalement à :

1. Lutter contre la fermeture des paroisses ;
2. Développer de façon rationnelle et intégrée les ressources du territoire, particulièrement la forêt privée ;
3. Créer de l'emploi sur place ;
4. Assurer la participation massive des citoyens.

Bien qu'étant juridiquement une compagnie, cette société possède un fonctionnement particulier qui s'apparente à la pratique coopérative. Ainsi, le capital-action est accessible non seulement aux propriétaires de boisés privés, mais également aux travailleurs et à d'autres personnes du milieu. De plus, le principe *d'un membre un vote* est retenu lors des assemblées générales.

2.4.2 *La forêt de Waswanipi*

La communauté autochtone de Waswanipi est située à environ 150 km à l'ouest de Chibougamau et à 140 km au nord-est de Lebel-sur-Quévillon. Elle est à mi-chemin entre deux grandes régions périphériques du Québec, soit l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le territoire de la communauté couvre environ 600 km². Sur le plan administratif et légal, il est constitué de deux régimes de propriété : les terres de catégorie 1-A et les terres de catégorie 1-B établies en 1975 par la convention de la Baie James et du Nord Québécois.

La communauté autochtone détient les droits exclusifs de récolte ligneuse, de chasse, de pêche et de trappe sur ce territoire. Le territoire forestier de Waswanipi occupe 57 200 hectares. Il s'agit de la deuxième plus grande forêt autochtone du Québec. De type boréal, elle est caractérisée par la dominance d'espèces résineuses matures, en particulier l'épinette noire qui représente à elle seule 75 % du volume total.

Des entreprises relevant plus ou moins directement du conseil de bande ont été mises sur pied afin de mettre en valeur les ressources du territoire et de créer des emplois pour les membres de la communauté. Sur le plan forestier, la corporation Mishtuk récolte la matière ligneuse depuis 1982. De 1982 à 1993, elle a prélevé un volume ligneux moyen de 55 000 m³ par année. En 1994, elle a réduit ses prélèvements à 48 000 m³ afin de s'ajuster à une évaluation plus récente de la possibilité de coupe.

2.4.3 *La forêt d'Obedjiwan*

La réserve autochtone d'Obedjiwan est située sur la rive nord du réservoir Gouin et compte environ 1 600 habitants. Les activités traditionnelles y sont encore très présentes: la chasse, la pêche, l'artisanat et différentes activités culturelles en forêt. Le territoire de la réserve couvre 927 hectares, dont 802 hectares de forêt productive et accessible. La forêt, surtout composée d'épinettes et de sapins, est majoritairement jeune en raison des coupes massives qu'elle a subies dans le passé et d'un chablis majeur survenu en 1987.

Le premier plan d'aménagement de la forêt d'Obedjiwan est réalisé en 1986. Dans le cadre de ce plan, la possibilité ligneuse est estimée alors à 1 360 m³ par année. Les principaux objectifs d'aménagement sont de restaurer les sites perturbés et de profiter des activités sylvicoles afin d'acquérir des compétences en foresterie. De plus, il est question d'objectifs sociaux et économiques par la création d'emplois pour les autochtones de la réserve.

2.4.4 *La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent*

La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent a été fondée en 1993 pour gérer l'un des dix projets du réseau des forêts modèles supporté par le Plan vert du gouvernement du Canada. Le Service canadien des forêts et plusieurs organismes du milieu collaborent à la mise en œuvre du projet.

Le territoire de la Forêt modèle est situé dans les MRC de Témiscouata, de Rimouski-Neigette et de Métis. Il couvre 112 600 hectares, dont 57 % appartient à des propriétaires de petites forêts privées. Les grandes forêts privées, soit les seigneuries Nicolas-Rioux et Métis appartiennent à la compagnie Abitibi-Price et occupent 43 % du territoire. Une vingtaine de municipalités se retrouvent à l'intérieur du territoire du groupement ou en périphérie des deux seigneuries.

Le projet vise les objectifs suivants :

1. Mettre à l'essai deux formules de gestion de la forêt privée, soit le groupement forestier et les fermes forestières en métayage ;
2. Assurer le développement durable des ressources forestières du territoire ;
3. Stabiliser les populations locales et accroître leur niveau et leur qualité de vie et ;
4. Mettre à l'essai des mécanismes de consultation et de concertation entre les partenaires et la population.

Le projet de Forêt modèle est censé augmenter le nombre de propriétés forestières sous convention d'aménagement, procéder au remembrement des terres, consolider les exploitations agroforestières en place et mettre en pratique un mode de gestion intégré des ressources forestières. Les formules du métayage et des fermes forestières sont expérimentées dans le cadre du projet. Le métayage consiste à confier la location d'un domaine forestier à un métayer qui s'engage à le gérer sous condition d'en partager les bénéfices avec le propriétaire. Dans le cas des fermes forestières, une trentaine de

particuliers se voient confier la gestion d'unités d'aménagement d'environ 1 000 hectares chacune.

2.4.5 Le projet des fermes forestières de la MRC de Matane

Le Comité forestier de la région de Matane a été créé en septembre 1991 afin d'élaborer des initiatives forestières permettant de stabiliser la population rurale de la région et de favoriser un développement durable. Ce comité était initialement composé de citoyens des huit municipalités à vocation forestière de la MRC de Matane, ainsi que de représentants d'organismes locaux.

En 1993, le comité forestier soumet un projet d'implantation de fermes forestières en forêt publique (territoires intramunicipaux et non organisés). D'une superficie de 350 à 500 hectares chacune, ces fermes forestières sont gérées par le projet. Dans un premier temps, le financement des opérations est assuré par des programmes de formation à l'emploi et par des programmes sociaux existants. Une table de concertation est formée et rassemble les intervenants de la forêt privée, les industriels, les ministères et des organismes gouvernementaux, avec comme principaux objectifs :

1. De rapprocher les principaux acteurs de la scène forestière locale ;
2. De dégager une vision commune de la problématique forestière et ;
3. D'identifier les objectifs à atteindre par la mise en place de fermes forestières.

2.4.6 *Les lots intramunicipaux de l'Abitibi-Témiscamingue*

Un groupe de travail pour la mise en valeur des lots publics intramunicipaux de l'Abitibi-Témiscamingue (l'A.-T.) est formé en 1990. Il est composé de représentants d'organismes régionaux et gouvernementaux afin de piloter une étude pour évaluer la possibilité de mettre en valeur ces terres publiques. Le groupe de travail est constitué des cinq MRC de l'A.-T., du Syndicat des producteurs de bois, de la Société d'aménagement rural et du Conseil régional de développement de l'A.-T. Les lots intramunicipaux de l'A.-T. couvrent près de 300 000 hectares avec une possibilité ligneuse de l'ordre de 300 000 m³ par année.

La stratégie de mise en valeur des lots intramunicipaux de l'A.-T. porte sur les secteurs forestier, agricole et touristique. Une de ses principales propositions vise la mise sur pied d'une table régionale de gestion chargée d'approuver les projets de vente, de location ou de mise en valeur sous convention de gestion des lots publics intramunicipaux. En réponse à cette stratégie, le gouvernement du Québec présente en septembre 1993 une proposition sur la mise en valeur des lots intramunicipaux de l'A.-T. Des négociations avec les parties régionales s'engagent alors afin de bonifier la proposition gouvernementale.

En 1994, le CRDAT signe avec le gouvernement du Québec une entente spécifique concernant la mise en valeur des lots intramunicipaux en Abitibi-Témiscamingue. Cette entente définit un cadre d'intervention conjoint visant la valorisation des lots publics

intramunicipaux comme levier de développement régional. L'entente vise à appliquer et à évaluer un modèle de décentralisation de la gestion des ressources du territoire public. Les principaux objectifs de l'entente sont les suivants :

1. Revitaliser, consolider et développer le milieu rural ;
2. Créer et maintenir des emplois près des lieux de résidence des gens habitant en milieu rural afin d'assurer une occupation du territoire et ;
3. Développer les secteurs agricole, forestier et touristique de façon intégrée dans le respect de l'environnement et dans une approche de développement durable.

2.4.7 Le Comité de gestion intégrée des ressources des Bois-Francs

Le Comité de gestion intégrée des ressources des Bois-Francs s'est formé au printemps 1996 et regroupe les dix partenaires du milieu suivants :

1. La Société sylvicole régionale;
2. La Corporation de gestion des rivières des Bois-Francs ;
3. Le ministère des Ressources naturelles ;
4. La Corporation de développement économique des Bois-Francs ;
5. La Corporation de développement touristique des Bois-Francs ;
6. Le ministère de l'Agriculture ;
7. Le ministère de l'Environnement et de la Faune ;
8. La MRC des Bois-Francs ;
9. La Commission scolaire de Victoriaville;

10. Le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER).

Le Comité favorise la coordination et la collaboration entre les différents partenaires. Toutes les idées de développement aboutissent à cette table où l'on vérifie si elles respectent l'esprit d'ensemble. Par cette coopération régionale, les producteurs forestiers concernés peuvent recevoir le soutien nécessaire afin de mettre en place des projets visant à créer de l'activité économique locale. Les principales initiatives à ce jour réalisées par les propriétaires pilotes sont l'aménagement de pistes de ski de fond et de sentiers de randonnée pédestre.

2.4.8 Le Parc régional du Massif du Sud

Les MRC Bellechasse et Les Etchemins sont les promoteurs d'un projet témoin de Forêt habitée qui a vu le jour en 1996, mais dont les antécédents remontent aux années 1980. Le projet témoin du Parc régional du Massif du Sud couvre une superficie de 103 km² qui chevauche les limites municipales de Saint-Philémon, Buckland, Saint-Magloire et de Saint-Luc de Bellechasse. La Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) constitue un des propriétaires les plus importants en termes de superficie. Au cours des dernières années, l'exploitation des forêts du Massif a permis l'implantation de chemins forestiers qui sillonnent l'ensemble du territoire permettant ainsi un accès aux ressources et la possibilité de développer différents circuits de randonnée.

Par contre, plusieurs contraintes nuisent à la réalisation du projet, notamment, les impacts de l'exploitation passée des ressources, les droits consentis aux industriels forestiers sur le territoire et les difficultés de concertation entre les différents intervenants concernés. Les principales orientations examinées à ce jour concernent surtout la consolidation des acquis et des investissements, la diversification des activités, et le développement d'infrastructures et de partenariats novateurs.

2.4.9 La forêt du Massif de Charlevoix

Outre ses ressources naturelles, la forêt du Massif de Charlevoix abrite un important centre de ski alpin, une station de randonnée pédestre en plein développement, ainsi que des bâtiments historiques datant du début de la colonisation de la région. L'aménagement de sentiers pédestres et de pistes de ski, ainsi que l'amélioration du paysage le long de la route 138 ont été les principaux travaux sylvicoles réalisés à ce jour dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II). Toutefois, l'exploitation de matière ligneuse est fortement limitée en raison de la protection du couloir panoramique de la route provinciale 138 et de la présence de la station de ski alpin du Massif de Petite-Rivière-Saint-François.

2.4.10 La Forêt habitée du Mont Gosford

Un projet témoin de Forêt habitée est mis en place en 1996 dans le secteur du Mont Gosford, en Estrie. Les intervenants associés au territoire forment un comité de gestion de Forêt habitée et demandent l'appui financier du gouvernement afin d'élaborer un plan d'aménagement multiresource du territoire. Localisé dans la MRC du Granit, le projet couvre une superficie d'environ 6 000 hectares à l'intérieur des limites municipales du village de Woburn. Le territoire de Forêt habitée renferme le plus haut sommet au sud du Québec (mont Gosford, 3 800 pieds d'élévation), une ZEC et la seule forêt publique de l'Estrie qui n'est pas sous CAAF avec des industriels forestiers.

Outre la matière ligneuse, la principale ressource est la faune. On y retrouve également plusieurs sentiers de randonnée aménagés par la Corporation des Sentiers frontaliers. La Corporation a l'intention de relier les sentiers de randonnée pédestre du mont Mégantic à celui de l'Appalachian Trail dans l'État américain du Maine, dont la frontière est située à proximité. En ce qui a trait aux ressources forestières, il n'y a pas eu de coupes commerciales depuis la fin des années 1980 en raison d'un moratoire instauré pour permettre l'implantation d'un village-vacance d'envergure sur le mont Gosford. Un projet de réserve écologique d'une superficie de 1 km² est également à l'étude sur le versant nord du mont Gosford. L'idée est de protéger un écosystème fragile semblable à celui du mont Mégantic, dans ce cas la réserve écologique Samuel-Brisson.

2.4.11 Le Projet témoin de Forêt habitée de Chute-Saint-Philippe

Ce projet témoin de Forêt habitée est géré depuis 1996 par la Corporation d'exploitation des ressources de la Forêt habitée de Chute-Saint-Philippe (CERFH). Le CERFH est composé de représentants des secteurs forestier et faunique, des villégiateurs, des bénéficiaires de CAAF, de l'Association touristique de Chute-Saint-Philippe et des élus municipaux. Le territoire du projet témoin couvre une superficie de 110 km² dans la région des Hautes Laurentides. Il s'agit en fait d'une ancienne réserve forestière, dont le statut fut abrogé en 1972. La majeure partie du territoire forestier est composée de feuillus, tandis que les résineux ont subi des coupes massives durant les années 1970. En ce qui concerne la faune, le territoire abrite un important ravage de cerfs de Virginie.

Le mode organisationnel du projet repose sur le regroupement des instances municipales et des partenaires privés pour la mise en valeur du potentiel de l'ensemble des ressources du territoire. Les buts visés par le projet de mise en valeur sont les suivants :

1. Intensifier les travaux d'aménagement sylvicole et y intégrer des interventions qui visent la mise en valeur de l'habitat faunique ;
2. Développer un mode de gestion de l'offre faunique qui permette d'en améliorer le potentiel tout en intensifiant les retombées économiques qui en découlent ;
3. Développer le potentiel récréotouristique et la villégiature ;
4. Faire du territoire un lieu d'interprétation et de démonstration de l'aménagement intégré des ressources.

2.4.12 *La Forêt habitée Roulec*

Le projet de Forêt habitée Roulec couvre les limites de la municipalité de Nédélec-Roulier dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce projet a vu le jour en 1995 à la suite d'une entente entre les Industries Norbor, détenteur d'un CAAF, et la municipalité. Cette entente permet à la municipalité de profiter davantage des retombées économiques provenant des travaux forestiers réalisés sur son territoire tout en s'assurant que la possibilité forestière est respectée. De plus, l'entente vise à développer des nouveaux créneaux de mise en valeur de la forêt, de même qu'une expertise en développement multiresource dans une perspective de création d'emplois structurants pour l'économie locale.

Le groupe de travail qui supervise le projet a pour mandat de gérer les travaux d'aménagement forestiers des lots publics désignés par l'entente avec Norbor et de voir à ce que les différentes interventions forestières soient réalisées par les gens du milieu.

2.4.13 *La forêt Ouareau*

Le territoire de la forêt Ouareau fait partie du domaine public. Ce territoire couvre environ 153 km² et chevauche les municipalités de Chertsey, Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Côme et Entrelacs. Le but du projet de Forêt habitée est d'établir des partenariats entre les industries forestières et les communautés locales afin de développer un

aménagement intégré du territoire assurant de plus grandes retombées socio-économiques aux collectivités. Le potentiel forestier et récréotouristique du territoire est reconnu au niveau régional. Les activités du projet de Forêt habitée de la forêt Ouareau sont d'ordre forestier, faunique, récréatif et éducatif. Les objectifs visent à :

1. Développer des schémas d'interventions forestières qui s'harmonisent avec les autres ressources et les CAAF ;
2. Mettre en place des aménagements pour la protection et la mise en valeur des habitats de la faune terrestre et aquatique ;
3. Développer un réseau de sites récréatifs comprenant des points d'observation, des sentiers et des aires publiques de chasse et de pêche;
4. Développer les connaissances techniques associées à la gestion intégrée des ressources et mettre en place un programme de formation des travailleurs sylvicoles à cet effet.

2.4.14 La Coopérative forestière de Ferland-Boilleau

Un projet témoin de Forêt habitée est situé dans la municipalité de Ferland-Boilleau au Saguenay. Le territoire de Forêt habitée est les 10 000 hectares de lots publics intramunicipaux de cette municipalité. Le maître d'œuvre du projet est la Coopérative forestière de l'endroit, principal employeur local et agent de développement local particulièrement dynamique.

Située au cœur d'un immense territoire forestier, la municipalité est toutefois aux prises avec une décroissance marquée de sa population. Son solde migratoire est l'un des plus désastreux des municipalités du Saguenay, principalement chez les jeunes. L'économie locale repose largement sur l'exploitation de la forêt et de ses ressources. La population veut être associée à la gestion et la mise en valeur des ressources du territoire afin de bénéficier de plus grandes retombées économiques, mais aussi de s'assurer de la pérennité de la forêt.

Le projet consiste à regrouper les forces du milieu par la mise en commun des ressources humaines, financières et matérielles actuellement investies sur le territoire témoin de Forêt habitée. Les objectifs du projet sont de consolider les activités existantes sur les lots intramunicipaux et d'atteindre, par une concertation renouvelée, une nouvelle forme participative de gestion en accord avec la collectivité.

2.4.15 La Forêt Habitafor

Le promoteur de la Forêt Habitafor est la municipalité de Saint-Elzéar en Gaspésie. Mis en place en 1996, le projet couvre une superficie de 25 500 hectares selon plusieurs modes de tenure : lots intramunicipaux sous convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun, lots intramunicipaux sous CAAF, lots intramunicipaux libres de droits, terres publiques situées dans les territoires non-organisés de la MRC de Bonaventure, lots privés, la réserve forestière Garin et le Parc régional de la Bonaventure.

Le projet Habitafor poursuit les objectifs suivants :

1. Favoriser la mise en œuvre de techniques d'aménagement et d'exploitation forestière visant à obtenir un rendement accru de la production de matière ligneuse ;
2. Favoriser la mise en valeur et la protection des autres ressources forestières que sont les ressources faunique, halieutique, karstique (grottes dans le calcaire) ;
3. Rendre accessible et mettre à la disposition de la population locale et régionale un territoire de haute qualité pour satisfaire les besoins de récréation en forêt ;
4. Préserver la qualité des paysages afin d'assurer la pérennité des activités récréatives se déroulant actuellement sur le territoire ou celles qui s'y développeront à l'avenir.

En plus de l'activité traditionnelle d'exploitation forestière, différents développements novateurs sont prévus dans le cadre du projet : aménagement de sentiers de vélo de montagne, de ski de fond et de motoneige ; développement d'une pourvoirie ; aménagement des ravages de cerfs de Virginie, ensemencement de truites dans certains lacs et établissement d'une zone de préservation intégrale pour les sites de plantes rares ; pêche sportive au saumon ; descente de rivière en canot et kayak ; camping rustique et visite des grottes de Saint-Elzéar.

* * *

Les exemples d'applications concrètes que nous venons de décrire sommairement sont en fait les prémices du développement ultime d'une Forêt habitée qui s'étendrait alors à l'ensemble de l'écoumène forestier québécois dans un tout cohérent. Cette vision est partagée par l'ensemble des intervenants qui ont fait progresser la notion de Forêt habitée

au cours des dernières décennies. Un tel déploiement permettrait de mettre en valeur les différentes ressources des forêts périphériques et de générer des retombées sociales et économiques significatives, dans un esprit de développement durable et de pérennité des écosystèmes. La Forêt habitée n'est donc pas aussi populaire pour rien auprès de plusieurs intervenants régionaux et du gouvernement, elle répond vraiment à des besoins exprimés de restructuration sociale et économique des territoires qui dépendent de la mise en valeur des ressources agroforestières.

C'est dans l'optique d'un territoire de Forêt habitée s'étendant sur la majeure partie du Québec méridional, près des grands bassins de population, que nous tenterons au prochain chapitre de positionner le projet de Parc de la nordicité en tant qu'exemple pertinent de ce concept. De plus, on insistera sur l'aspect innovateur du projet du Cap-à-l'Ouest, soit sa façon d'associer étroitement les principes du développement durable à la mise en valeur multiressource, grâce à un cadre d'intervention qui respecte la capacité de support écologique du territoire. Le projet est également innovateur par le mode de gestion en commun qu'il a adopté, soit l'intendance privée. D'ailleurs, le modèle d'entente pour l'intendance qui a été développé avec les propriétaires et gestionnaires du territoire est le plus élaboré qui existe au Québec selon nos recherches. Il pourrait facilement servir de modèle aux autres projets d'intendance privée.

CHAPITRE 3

PROJET D'UN PARC DE LA NORDICITÉ AU CAP-À-L'OUEST

3. PROJET D'UN PARC DE LA NORDICITÉ AU CAP-À-L'OUEST

Les deux premiers chapitres portent sur les fondements historiques et conceptuels de la Forêt habitée, sur les orientations gouvernementales en la matière et sur les principales applications concrètes au Québec. Nous verrons maintenant dans ce troisième chapitre un exemple détaillé d'un projet de Forêt habitée soit le Parc de la nordicité situé au Cap-à-l'Ouest, dans les limites municipales de Ville de La Baie au Saguenay. Bien que ce projet soit encore à une étape préliminaire, il annonce néanmoins la restructuration d'un territoire d'intérêt écologique, culturel, patrimonial et esthétique, tout en étant porteur des valeurs fondamentales de la Forêt habitée et du développement durable.

3.1 Description générale du projet

Le projet d'un Parc de la nordicité est issu de la volonté du milieu de préserver et de mettre en valeur ce territoire d'intérêt patrimonial, écologique et paysager. Ce statut est d'ailleurs inscrit au schéma d'aménagement de la MRC. Le Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest a réuni depuis 1995 des intervenants locaux et régionaux dont l'objectif est de mettre en place un parc laboratoire au Cap-à-l'Ouest axé sur la thématique de la nordicité et les principes du développement durable.

Une étude d'opportunité du projet a été réalisée de 1995 à 1997 par le Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest. Devant l'accueil favorable du le milieu, les partenaires du projet

ont financé une étude de faisabilité terminée à l'été 2000 et dont le maître d'œuvre est cette fois la Région laboratoire du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RLDD). L'étude de faisabilité a permis des avancées cruciales dans la mise en œuvre du Parc de la nordicité, il s'agit d'ententes de gestion et de partenariats avec les propriétaires et gestionnaires du territoire.

Les premiers travaux d'aménagement forestier durable ont été réalisés à l'automne 2000 et se poursuivent depuis. Actuellement, des démarches sont entreprises afin d'obtenir les appuis financiers nécessaires à l'acquisition des terrains où doivent être mises en place les infrastructures d'accueil et de démonstration du développement durable dans un contexte de nordicité.

3.1.1 Projet du Parc de la nordicité et Forêt habitée

Comme nous l'avons vu précédemment, deux orientations fondamentales caractérisent la Forêt habitée. Il s'agit d'abord de consolider socialement les communautés rurales par la mise en valeur multiressource du territoire et ensuite de constituer un capital social pour les générations futures (Bouthillier et Dionne, 1995) par l'augmentation de la qualité et de la quantité des ressources naturelles. En somme, il s'agit de mettre en pratique la notion de développement durable par l'intégration des aspects écologiques, sociaux et économiques, le tout dynamisé par l'implication et la concertation des acteurs concernés.

Pour mettre en œuvre la Forêt habitée et son développement durable, une connaissance approfondie de l'écologie du territoire permet de mieux connaître sa capacité de support afin de préserver sa pérennité. Des méthodes et des outils ont été développés au cours des dernières années afin de faciliter la mise en valeur multiresource des territoires forestiers : l'inventaire écologique, les analyses à l'aide de la géomatique et de la télédétection, de même que la gestion intégrée des ressources.

Les notions de base de la Forêt habitée sont bien présents dans le projet de Parc de la nordicité. En effet, autant les aspects socio-économiques qu'écologiques sont au centre du projet. Beaucoup de temps et d'efforts ont été consentis, depuis 1996, par les organisations qui en font la promotion : Région laboratoire du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean⁷, Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest, Société touristique du Fjord et municipalité de La Baie.

Des campagnes de consultation ont été effectuées auprès des propriétaires et des gestionnaires du territoire. Ces consultations ont permis de réaliser l'inventaire des besoins et attentes concernant la mise en valeur du territoire (voir annexe 1). Des partenariats et des conventions d'aménagement ont été signés avec un premier groupe de propriétaires, de même qu'avec la municipalité de La Baie dans le cas des lots publics intramunicipaux.

⁷ La Région laboratoire du développement durable est un organisme sans but lucratif issu de la volonté régionale de mettre en application les principes du développement durable sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

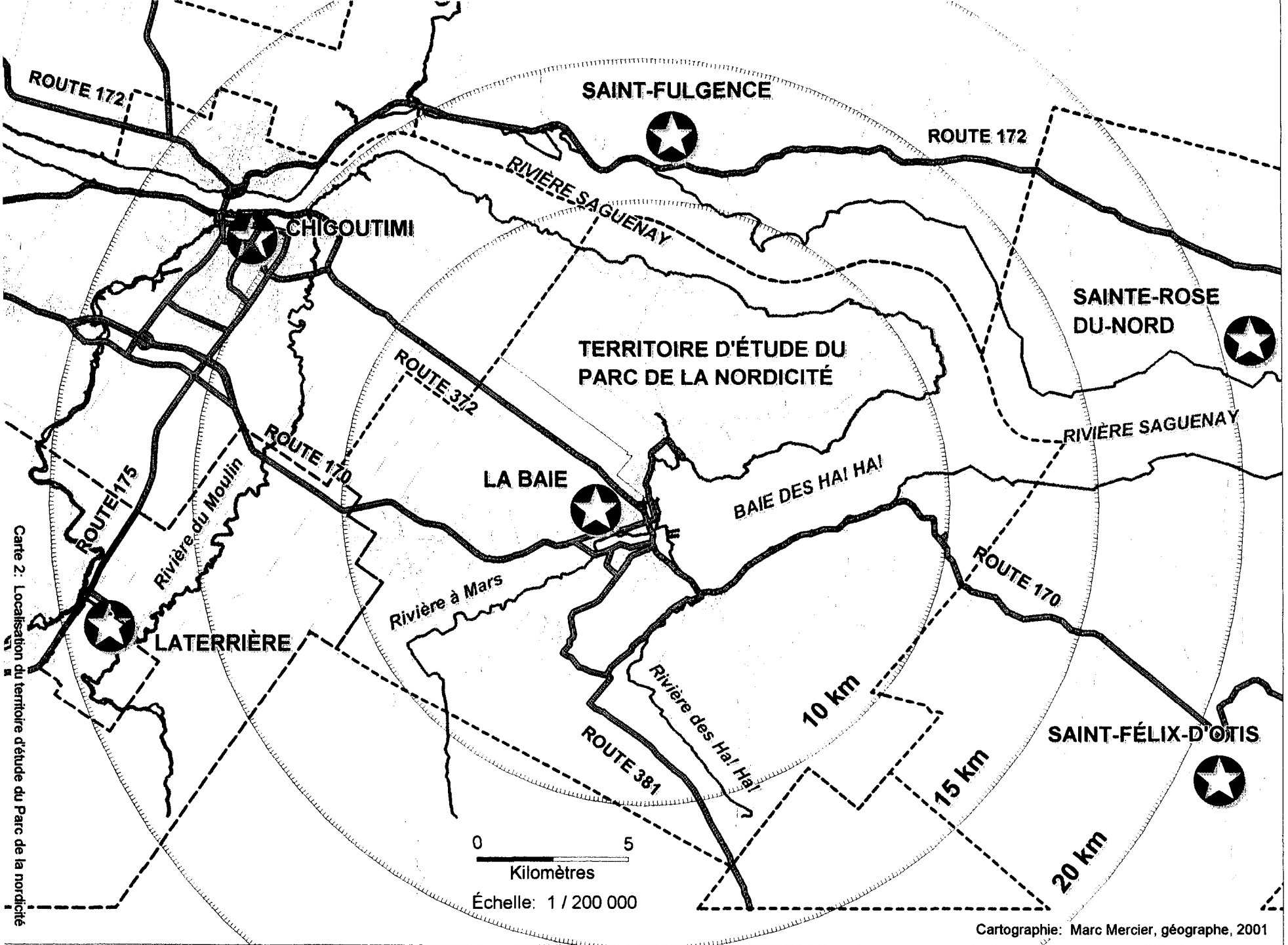
De plus, les analyses et les inventaires élaborés ont permis de faire avancer la connaissance des ressources du Cap-à-l'Ouest et de réaliser un plan de développement multiressource répondant aux critères du développement durable. Le plan de développement multiressource du Cap-à-l'Ouest a été validé par les propriétaires et les gestionnaires du territoire lors d'une série de consultations qui se sont tenues du printemps à l'automne 2000 (voir **annexe 2**).

Ces éléments démontrent clairement que le projet du Cap-à-l'Ouest serait un cas de figure exemplaire dans le créneau de la Forêt habitée, même s'il n'est pas reconnu à ce jour comme tel.

3.1.2 Localisation et positionnement du Cap-à-l'Ouest

Plusieurs aspects de la localisation et du positionnement régional favorisent la mise en valeur du Cap-à-l'Ouest en tant que territoire d'un futur laboratoire de développement durable dans une perspective de Forêt habitée. Ces aspects concernent : le bassin de population dans un rayon de 20 km, la proximité des agglomérations urbaines et des grands axes routiers régionaux, sans oublier une situation géographique privilégiée sur le fjord du Saguenay. La localisation et le positionnement du territoire d'étude du Parc de la nordicité sont présentés à la carte de la page suivante (carte 2).

LOCALISATION DU TERRITOIRE D'ÉTUDE DU PARC DE LA NORDICITÉ



Carte 2: Localisation du territoire d'étude du Parc de la nordicité

Le Cap-à-l'Ouest occupe la tête du fjord, c'est une péninsule qui s'avance vers l'Est sur près d'une dizaine de kilomètres. Tel un énorme promontoire rocheux, il sépare la Baie des Ha ! Ha ! et la section de la rivière Saguenay appelée « bras de Chicoutimi ». Ce positionnement incomparable, avec ses 32 km de rives, en fait un lieu privilégié de contact avec le fjord, véritable bras de mer navigable considéré comme un attrait naturel de premier plan.

Le territoire d'étude est localisé dans la partie nord-ouest de la municipalité de Ville de La Baie, au cœur de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la conurbation du Haut-Saguenay. D'une superficie d'environ 67 km², il couvre à lui seul près de 20 % du territoire de Ville de La Baie. Au point de vue démographique, ce territoire périurbain à caractère rural est situé au centre d'un bassin de population de 100 000 personnes dans un rayon de proximité de 20 km à partir de son entrée principale dans le secteur Bagotville.

Par rapport au réseau routier majeur, le Cap-à-l'Ouest est situé à la convergence de plusieurs grands axes routiers de la région. Ce sont les routes 170 et 372 qui assurent la liaison Est-Ouest en provenance du bassin de population de Chicoutimi-Jonquière et, dans le cas de la 170, le lien avec les municipalités du Bas-Saguenay et de Charlevoix-Est. La route 381 relie quant à elle Ville de La Baie à la municipalité de Ferland-Boilleau et à la région de Charlevoix-Ouest. L'accès au Parc Saguenay, secteur de Rivière-Éternité, et au Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, secteur de Baie Sainte-Catherine, emprunte la route 170 avec un transit obligatoire par le territoire de Ville de La Baie.

Au point vue de l'accès, il ne faut pas négliger le projet d'autoroute en cours de réalisation et qui reliera progressivement les villes d'Alma, Chicoutimi, Jonquière et La Baie d'ici quelques années. Ce futur lien autoroutier diminuera considérablement le temps de transit dans un axe Est-Ouest et consolidera davantage le positionnement avantageux du Cap-à-l'Ouest et de Ville de La Baie dans la trame urbanisée régionale. Le réseau routier majeur est admirablement bien complété par la présence d'infrastructures de transports aérien et maritime.

En effet, Ville de La Baie accueille le plus important aéroport civil de la région, une marina de plaisance et le quai Agésilas-Lepage, point de départ et d'arrivée d'excursions sur le Saguenay et de paquebots transocéaniques. Le quai Laurier-Simard, secteur de Grande-Baie, est déjà fort bien aménagé pour l'observation et la détente, mais pourrait également être adapté pour recevoir les bateaux de croisière. Un tel équipement donnerait directement accès par voie d'eau au Musée du Fjord et à la Pyramide des Ha ! Ha !

3.1.3 Caractéristiques géographiques du Cap-à-l'Ouest

Plusieurs caractéristiques géographiques font du Cap-à-l'Ouest un site remarquable qu'il convient de protéger et de mettre en valeur, tel que souligné dans l'étude d'opportunité de 1997. Outre les aspects avantageux de sa localisation et de son positionnement, le Cap-à-l'Ouest est un territoire reconnu pour son intérêt patrimonial (site historique des Écorceurs), culturel, écologique et pour l'esthétique de ses paysages.

La qualité de ses paysages, typiques d'une ancienne vallée glaciaire inondée par la mer et bordée de nombreuses falaises ou fenêtres visuelles sur le fjord du Saguenay, fait du Cap-à-l'Ouest un territoire naturel d'une grande beauté, reconnue par de nombreux amateurs de nature et de plein air. La partie Ouest du territoire d'étude, entre la Route de l'Anse-à-Benjamin et la Ligne Bagot, est un secteur agricole à découvrir avec son paysage champêtre et son relief vallonné.

La forme générale du terrain est celle d'un vaste dôme rocheux qui s'élève abruptement de 150 à 200 mètres au-dessus des eaux du Saguenay et s'étend sur environ 10 km de long sur 5 km de large. Le Cap-à-l'Ouest est ceinturé de parois escarpées couvertes de forêts résineuses matures, dont quelques pinèdes exceptionnelles pour la région. Ces forêts riveraines, à haute valeur écologique, sont des reliques des grandes pinèdes qui couvraient les coteaux du Saguenay à l'époque de la colonisation. L'intérieur de la péninsule est couverte de forêts mélangées lorsque le sol est profond et de forêts résineuses dans les secteurs de sols minces et d'affleurements rocheux.

En dehors de la Baie des Ha! Ha! et de la rivière Saguenay, le réseau hydrographique intérieur du territoire d'étude est constitué d'une douzaine de ruisseaux, dont la plupart sont intermittents, de deux petits lacs et d'une dizaine d'étangs et de marécages. La ligne de rivage du Cap-à-l'Ouest présente près d'une vingtaine de petites anses, havres paisibles et d'une grande beauté. Ces abris naturels sont propices à l'accostage des petites embarcations (ex. : kayak de mer, chaloupe, zodiac, etc.) puisqu'ils sont abrités du vent et

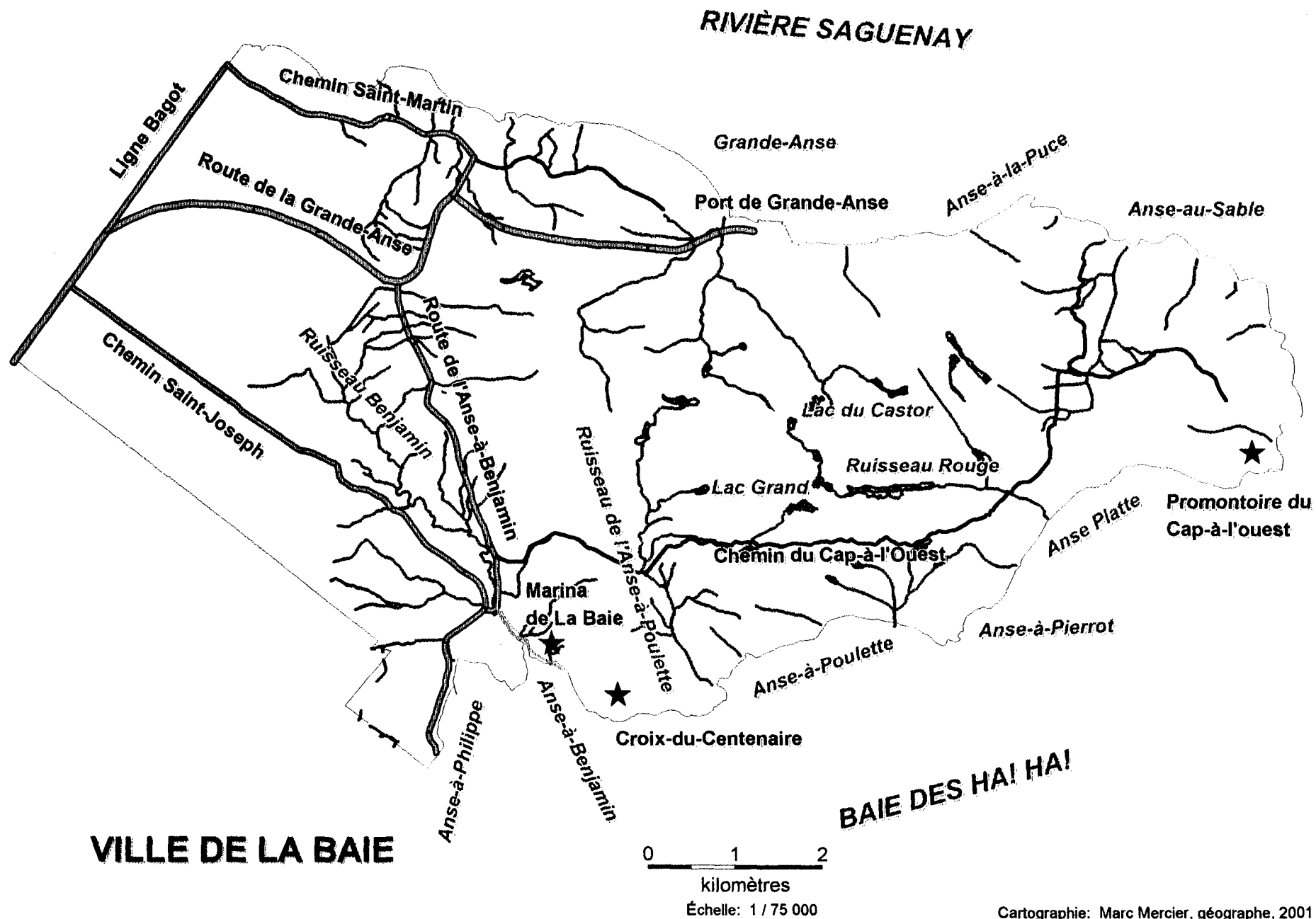
des vagues par des replis de terrain. Les rivages de ces anses sont composés de cailloux, de sable et de gravier. Il est à noter que l'Anse-au-Sable, située du côté nord du Cap-à-l'Ouest, abrite l'une des plus belles plages de sable de tout le fjord du Saguenay.

Cinq tronçons de routes rurales traversent et donnent accès au Cap-à-l'Ouest. Toutefois, l'accès principal passe par le centre-ville de La Baie, secteur de Bagotville, emprunte le Chemin Saint-Joseph et la Route de l'Anse-à-Benjamin. L'accès peut se faire également du côté de Chicoutimi par le Chemin Saint-Martin, la Ligne Bagot ou bien la Route de Grande-Anse. Ces routes totalisent près d'une trentaine de kilomètres dans les limites du territoire d'étude. Le Chemin du Cap-à-l'Ouest donne accès à l'intérieur de la péninsule jusqu'à son extrémité Est, soit sur une longueur d'environ 10 km. Finalement, plusieurs petits chemins forestiers ou agricoles sillonnent le territoire et permettent l'accès avec des véhicules adaptés (4 X 4, tracteurs, VTT, vélo de montagne). Les principaux toponymes du territoire du Cap-à-l'Ouest sont relevés sur la carte 3 (page suivante).

3.1.4 Utilisation du sol et couverture des terres

Le Cap-à-l'Ouest constitue un bassin de ressources naturelles abondantes et diversifiées. De plus, ses dimensions respectables et son positionnement en périphérie des grands centres urbains régionaux en font un capital foncier de grande valeur, autant pour le milieu baieriverain que pour la région du Saguenay. On y retrouve de vastes forêts privées ou publiques et de grandes superficies de terres arables de bonne qualité.

PRINCIPAUX TOPONYMES DU TERRITOIRE DU CAP-À-L'OUEST



VILLE DE LA BAIE

0 1 2
kilomètres
Échelle: 1 / 75 000

Cartographie: Marc Mercier, géographe, 2001

Carte 3: Principaux toponymes du territoire du Cap-à-l'Ouest

La foresterie est l'usage dominant et se pratique sur la quasi-totalité des forêts du Cap-à-l'Ouest, à l'exception des endroits difficilement accessibles en raison des pentes abruptes. La couverture forestière occupe au total 4 670 hectares ou 70 % du territoire, selon quatre groupements d'association d'essences. Nous retrouvons, par ordre décroissant d'importance, les forêts de résineux (1 730 hectares), les forêts mélangées à dominance de résineux (874 hectares), les forêts de feuillus (597 hectares), et les forêts mélangées à dominance de feuillus (551 hectares).

Les coupes totales récentes (moins de dix ans) couvrent 452 hectares, les secteurs en friche 436 hectares (coupes anciennes) et les plantations environ 30 hectares. L'importance des coupes totales récentes et anciennes témoigne de pratiques forestières abusives qui ont eu lieu par le passé. Les travaux d'aménagement et d'exploitation prescrits au plan de développement du Parc de la nordicité tiennent compte des abus du passé avec comme principale priorité la régénération des forêts qui sont actuellement dégradées.

Le deuxième usage en termes de superficie est l'agriculture. Toutefois, au point de vue économique, c'est sans aucun doute l'activité principale du Cap-à-l'Ouest. Les terres cultivées couvrent 1 880 hectares ou 28 % du territoire. Ces terres sont de catégorie deux ou trois, selon l'inventaire des terres du Canada réalisé au début des années soixante-dix, ce qui les classe parmi les meilleures en région. On y compte une douzaine de producteurs agricoles, en majorité des fermes laitières, ainsi qu'une industrie agroalimentaire, la *Fromagerie Boivin*.

Les infrastructures urbaines, récréotouristiques et industrielles occupent 110 hectares ou 1,6% du territoire. Le résidentiel de faible densité se retrouve sous forme linéaire le long du Chemin Saint-Joseph, de la Route de l'Anse-à-Benjamin et du Chemin Saint-Martin. Selon les registres de Ville de La Baie (mai 2000), le territoire renferme 202 unités résidentielles, 29 chalets et un total de 358 personnes recensées lors des dernières élections municipales.

Les activités récréotouristiques sont concentrées à l'Anse-à-Benjamin avec les installations de la Marina de La Baie, trois gîtes ruraux, l'activité de pêche blanche sur la Baie des Ha! Ha!, l'entrée d'un sentier de randonnée pédestre (sentier Eucher) et le site historique des Écorceurs. Actuellement, le site des Écorceurs n'est pas mis en valeur, malgré un potentiel reconnu pour l'interprétation historique (Noppen et Morriset, 1998). Mentionnons également l'existence du Club social Cap-Ouest, qui sert de relais de motoneige durant la saison hivernale et d'un centre équestre dans le Chemin Saint-Martin.

L'industrie est développée de façon significative au Cap-à-l'Ouest, avec les installations portuaires de Grande-Anse. Le secteur de Grande-Anse fait d'ailleurs l'objet d'un projet de développement industriel visant à recevoir une usine de grand gabarit, comme une aluminerie par exemple. Si ce développement se concrétise, l'industrie prendra alors une importance beaucoup plus grande qu'il ne l'est actuellement. Toutefois, il n'y aurait pas d'incompatibilité majeure entre le développement industriel projeté et le Parc de la nordicité, en raison de leur localisation respective et de certaines caractéristiques

géographiques du Cap-à-l'Ouest. En effet, le développement industriel est prévu sur le versant nord du Cap-à-l'Ouest, tandis que les principales activités du Parc de la nordicité se tiendraient sur le versant sud, les deux versants étant distants d'environ cinq kilomètres et séparés par les terres plus élevées de l'intérieur.

Comme nous l'avons vu précédemment, la forme en dôme du Cap-à-l'Ouest avec ses versants abrupts fait en sorte que les activités qui se tiennent sur un versant sont indécélables à partir de l'autre versant. De plus, les vents dominants étant de l'ouest vers l'est, dans l'axe de la rivière Saguenay, les éventuels rejets atmosphériques d'une usine située sur le versant nord se dirigeraient vers l'est, dans une direction différente des infrastructures principales du Parc de la nordicité.

Les lacs et zones humides représentent une superficie de 20 hectares ou 0,4 % du territoire considéré, incluant le lac du Castor et le lac Grand. Ces deux plans d'eau, d'environ 3,5 hectares chacun, ne sont pas utilisés actuellement malgré leur potentiel de mise en valeur pour la récréation.

3.1.5 Cadastre et tenure des terres

La structure cadastrale se compose d'environ 300 lots répartis sur dix rangs du Canton Bagot, du comté de Dubuc au provincial et du comté de Chicoutimi au fédéral. La tenure des terres définit le mode particulier de propriété. Les terres privées dominant

largement au Cap-à-l'Ouest, viennent ensuite les terres publiques et, finalement, celles de tenure institutionnelle (Ville de La Baie et Port Saguenay).

Les lots privés sont enregistrés soit sous le nom d'un individu ou d'un groupe d'individus, soit d'une compagnie privée ou d'une société contractuelle au sens du Code civil du Québec. Les terres de plusieurs producteurs agricoles sont enregistrées sous la dénomination sociale d'une compagnie. C'est également le cas pour certains entrepreneurs, de même que pour la société qui possède les actifs de la Marina de La Baie.

Les terres publiques intramunicipales appartiennent au gouvernement du Québec et font l'objet d'une délégation de gestion en faveur de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Les modalités de mise en valeur des lots publics intramunicipaux et leur affectation sont définies dans le *Plan intégré de développement et d'utilisation des terres publiques intramunicipales* (MRC du Fjord-du-Saguenay et Le Groupe Leblond & Bouchard, 1998).

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-19.1), toute municipalité régionale de comté (MRC) doit élaborer et maintenir en vigueur un schéma d'aménagement applicable à l'ensemble du territoire qu'elle couvre. Selon le schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay, l'affectation des terres du Cap-à-l'Ouest est la suivante :

- agricole pour ce qui est de la zone sous la juridiction de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

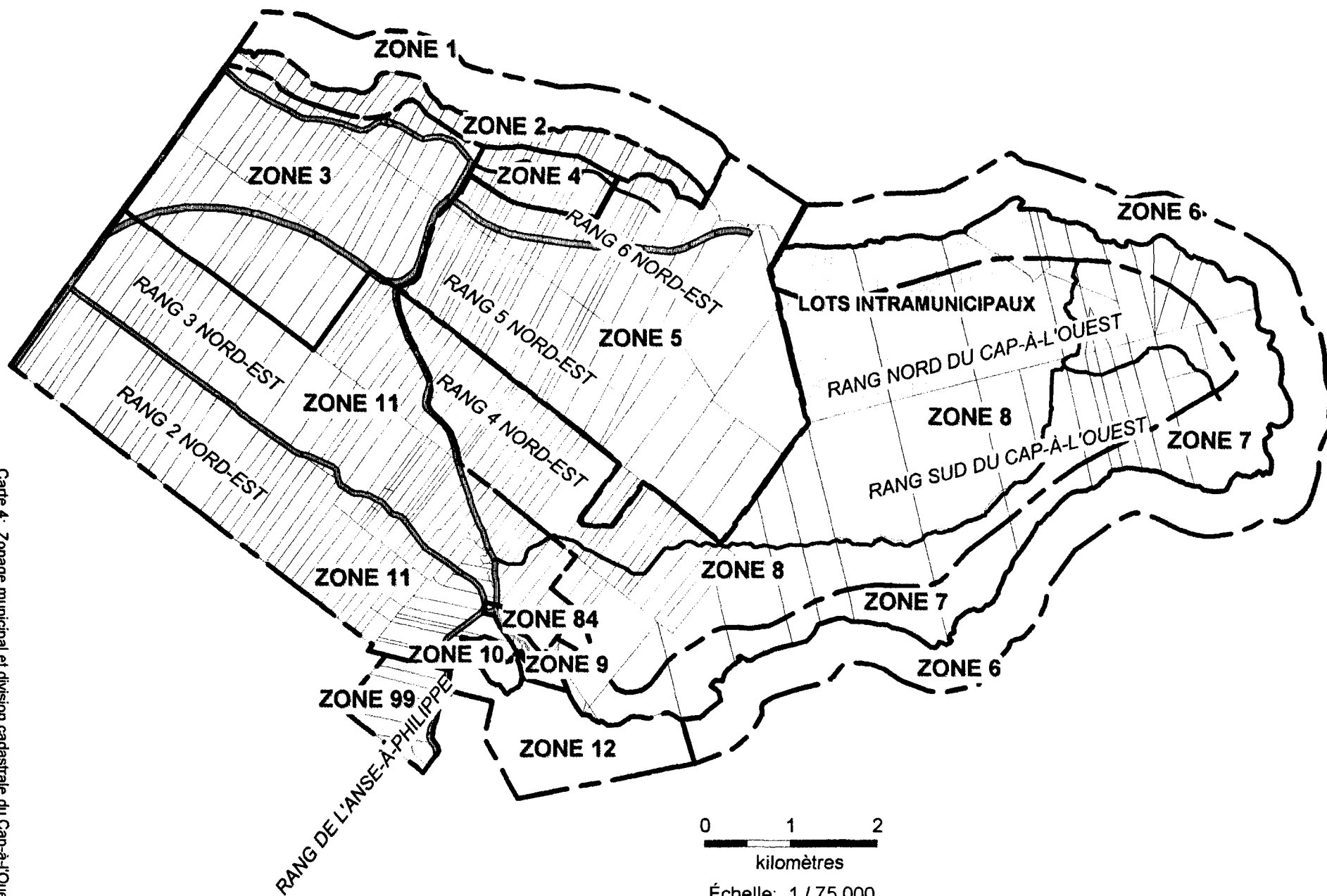
- industrielle pour la zone portuaire de Grande-Anse;
- de protection du paysage pour les lots publics intramunicipaux;
- d'intérêt historique, culturel, esthétique ou écologique pour tout le Rang Sud du Cap-à-l'Ouest et le secteur de l'Anse-à-Benjamin;
- agroforestière pour le reste.

3.1.6 Zonage municipal

Voyons maintenant les caractéristiques principales du zonage municipal qui s'applique au Cap-à-l'Ouest et qui définit, en dernière instance, les activités qu'on peut y pratiquer. Il existe 14 zones différentes de zonage municipal sur le territoire du Cap-à-l'Ouest. Ces zones respectent, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le schéma d'aménagement de la MRC et la zone agricole protégée.

Les entités de zonage sont de différente importance tant par rapport à leur étendue que pour ce qui est des usages permis. Les usages autorisés sont d'une grande diversité pour certaines zones, tandis qu'ils sont très limités pour d'autres zones. La division cadastrale et les différentes entités géographiques du zonage municipal sont présentées à la carte 4 (page suivante).

ZONAGE MUNICIPAL ET DIVISION CADASTRALE DU CAP-À-L'OUEST



Carte 4 : Zonage municipal et division cadastrale du Cap-à-l'Ouest

La zone 8 est la plus grande du territoire d'étude avec ses 2 015 hectares (30 % du territoire) et occupe une grande partie de l'intérieur du Cap-à-l'Ouest. La zone 8 permet l'agriculture et l'exploitation forestière sans grande restriction. Aucun critère de développement durable n'y est associé dans la réglementation municipale. D'ailleurs, c'est précisément dans cette zone que les coupes forestières abusives des dernières années sont les plus marquées. Viennent ensuite, par ordre de grandeur, les zones 11 et 5 dont les superficies respectives sont 1 583 hectares (24 % du territoire) et 1 222 hectares (18% du territoire). Ces entités du zonage sont comprises dans la zone agricole permanente protégée. La zone 5 se distingue par le fait qu'elle autorise l'implantation d'industries de toute nature, à l'exception des sites de déversement de matériaux.

Les zones 2, 7 et 10 suivent avec une superficie totale de 995 hectares (15 % du territoire). Ces trois zones sont identiques quant au contenu, bien qu'elles soient séparées en trois unités géographiques distinctes. Ces zones sont très restrictives quant aux usages permis, seule la coupe d'éclaircie jardinatoire y étant autorisée. Le but est de protéger la qualité du paysage qui fait la renommée du Cap-à-l'Ouest.

La zone 3, d'une superficie de 748 hectares (11 % du territoire), permet les résidences secondaires et la coupe d'éclaircie jardinatoire. La construction résidentielle n'est pas permise, toutefois les résidences déjà bâties bénéficient d'un droit acquis. La zone 99 fait partie du périmètre urbanisé de Ville de La Baie. D'une superficie de 96 hectares (1,5 % du territoire), c'est le trait d'union entre la ville et le secteur rural.

Les zones 9 et 84 (33 hectares) sont situées dans le secteur de l'Anse-à-Benjamin et autorisent les activités de divertissement et de loisir. La zone 9 comprend les installations de la Marina et un site d'entreposage de cabanes à pêche. Quant à la zone 84, elle constitue un corridor le long du Chemin Saint-Joseph et de la Route de L'Anse-à-Benjamin permettant l'exploitation d'unités d'hébergement touristique de six chambres et moins. D'ailleurs, trois gîtes ruraux sont situés dans cette zone. Finalement, les zones 1, 6 et 12 (avec 1 405 hectares au total) englobent des portions de la rivière Saguenay et de la Baie des Ha! Ha! situées en bordure du Cap-à-l'Ouest. Reconnues au titre de parc naturel marin, aucun usage n'est autorisé, à l'exclusion de la zone 12 qui permet la pêche sur la glace.

3.1.7 Principales contraintes de développement du projet

Des zones à risque de mouvement de sol sont identifiées au schéma d'aménagement de la MRC pour le territoire du Cap-à-l'Ouest. Ce sont les talus abrupts qui donnent sur la rivière Saguenay et certains secteurs de fort ravinement dans les coteaux d'argile. Une cartographie précise des secteurs à risque de mouvement de sol existe aux Services d'urbanisme de Ville de La Baie et nous sert de référence à cet effet. Les contraintes de nature physique ou géomorphologique au Cap-à-l'Ouest sont clairement identifiées au schéma d'aménagement de la MRC et sur certaines cartes des Services d'urbanisme de Ville de La Baie. Les secteurs sensibles ou à risques sont toutefois relativement restreints par rapport à l'étendue du Cap-à-l'Ouest et des normes d'aménagement adéquates garantissent leur intégrité et leur conservation.

Les principales contraintes de mise en valeur au Cap-à-l'Ouest sont d'origine normative ou relèvent des actions humaines. Par contre, même cumulées, ces contraintes ne représentent pas un obstacle qui compromettrait irrémédiablement le projet. Au contraire, elles sont le dénominateur commun de l'adhésion des propriétaires du Cap-à-l'Ouest et donnent une portée réelle au projet, notamment si celui-ci parvient à les corriger.

En effet, les problématiques inhérentes au territoire du Cap-à-l'Ouest sont les stress environnementaux d'origine humaine de différentes natures, malgré des attraits reconnus régionalement et un potentiel de développement prometteur. Les plus graves atteintes à l'intégrité du territoire sont les nombreux dommages à la propriété, la surexploitation des ressources naturelles, les coupes forestières abusives et le braconnage, de même que des actions polluantes isolées mais tout de même visibles (Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest, 1997). Ces actions polluantes sont principalement les nombreux dépôts de rebuts non-autorisés que l'on retrouve le long du Chemin du Cap-à-l'Ouest.

Des mauvaises habitudes sont prises, le Cap-à-l'Ouest souffre de sa proximité d'un bassin de population significatif, tout en étant relativement isolé, de sorte que des individus peuvent y commettre des actes de vandalisme sans être nullement inquiétés. Les actions néfastes sont le point d'ancrage de la dynamique rassembleuse qui s'est développée autour du projet. Les propriétaires du Cap-à-l'Ouest souhaitent du changement depuis plusieurs années, soit de limiter le vandalisme, d'instaurer des pratiques durables et des mesures de contrôle adéquates (*Étude de faisabilité du Parc de la nordicité du Cap-à-l'Ouest*, 2000).

Une autre contrainte de développement découle des règlements de zonage : d'une part, les zones 2, 7 et 10 font l'objet d'une grande restriction afin de protéger le paysage et, d'autre part, on peut se livrer à des abus considérables dans la zone 8, en toute impunité. En fait, le zonage municipal semble trop limitatif du côté de la bande riveraine et pas assez pour ce qui est de l'intérieur. Toutefois, dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme, les urbanistes examineront la façon de permettre l'implantation de bâtiments dans les zones riveraines, tout en protégeant la qualité du paysage.

3.1.8 *Nordicité et développement durable appliqués au projet*

Dans la définition initiale, nordicité exprime l'état, le niveau et la conscience d'une territorialité froide à l'intérieur de l'hémisphère boréal⁸. Le Nord comprend quatre zones qui font le tour de la planète dans l'hémisphère nord (circumpolaire). Elles ont été définies par le « père de la nordicité », le géographe et chercheur Louis-Edmond Hamelin que le Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest a rencontré dans le cadre de l'étude de faisabilité afin de l'aider à recadrer le concept du projet de Parc de la nordicité à Ville de La Baie. Les zones de la nordicité sont les suivantes : le Pré Nord, le Moyen Nord, le Grand Nord et l'Extrême Nord. Ville de La Baie, qui se situe à environ 49° de latitude, se trouve dans la zone du Pré Nord, une zone située aux abords du 50ième parallèle.

⁸ HAMELIN, Louis-Edmond (1996). *Écho des pays froids*, Sainte-Foy, p. 243.

De grandes différences existent entre le Pré Nord et les autres zones du Nord. Le Pré Nord est la dernière zone où l'agriculture peut être pratiquée sans assistance technique. C'est aussi la zone où les quatre saisons y sont les plus marquées et les plus équilibrées. Pour M. Hamelin, la nordicité dépasse les aspects strictement géographiques et de *territoires* pour s'étendre à l'histoire et aux attitudes humaines : il ouvre non seulement aux dimensions géographique et physique, mais aussi aux dimensions humaine, sociale, architecturale, etc. D'où le constat de M. Hamelin au Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest : la nordicité est un concept vaste et inspirant, il reflète bien le lien nature/culture.

Le développement durable tente de réconcilier le développement et le respect de la nature. La définition la plus connue qu'en donne le rapport Brundtland est la suivante : *“ un développement soutenable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures. ”*. Mais le rapport en donne une autre définition que nous reprendrons plus loin : *“ Le développement soutenable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature ”*. Lorsqu'on parle de développement durable, on parle de besoins des individus et de la collectivité, de qualité de vie, de santé, d'emploi, d'éducation, de culture et de respect des limites des écosystèmes. Tout comme le concept de nordicité, le développement durable reflète bien, lui aussi, le lien nature/culture.

Voici des éléments du projet issus du lien entre nordicité et développement durable :

- le Pré Nord circumpolaire ;
- une nordicité « créative » et non seulement adaptative (Hamelin, 1999) ;
- les aspects suivants de la nordicité : géographie, culture, architecture ;
- un laboratoire régional de développement durable, grandeur nature ;
- le développement durable dans ses dimensions sociales, environnementales et économiques ;
- le développement durable expérimenté en zone nordique du Pré-nord, en tant que modèle pour le Sud ;
- l'intendance privée et l'implication des propriétaires ;
- la recherche d'authenticité et la réflexion critique, misant sur l'intelligence et sur la qualité ;
- le lien nature / culture ;
- l'habitat domestique : qualité de vie, « impact sur les mentalités », « bonheur indéfini » (comm. pers., Hamelin, 1999) ;
- l'habitat axé sur la ruralité au Cap-à-l'Ouest et sur l'urbanité dans la ville-hôte, La Baie ;
- la « création de solutions améliorantes de la santé des êtres humains sur terre » : comment améliorer « l'habitabilité » (comm. pers., Hamelin, 1999) ;
- la nourriture : le manger est important au centre d'accueil. Les jardins nordiques, la recherche sur les variétés adaptées et les possibilités de l'assistance technique (recherche et développement) ;
- l'éducation et la formation : activités récréatives et touristiques secondaires (quoique

très importantes) par rapport à la recherche et l'éducation ;

- la recherche et le développement : habitat, agriculture, forêt, loisirs ;
- l'habitat comme locomotive ;
- l'habitat dans le sens d'une rencontre des techniques d'hier et d'aujourd'hui. L'habitat situé dans son contexte climatique, environnemental et social. Le centre d'accueil construit selon une synthèse des techniques d'hier et d'aujourd'hui ;
- didactique de l'évolution architecturale en fonction du froid ;
- un tourisme pour apprendre et non seulement pour voir. Un tourisme participatif, pour vivre des expériences ;

Le concept du Parc de la nordicité est définie comme suit dans l'étude de faisabilité :
 « *Comment vivre la nordicité et les défis du développement durable dans une rencontre des acquis d'hier et d'aujourd'hui.* ». Le Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest considère le développement durable comme un concept lié à l'orientation du projet tandis que la nordicité définit le contexte à l'intérieur duquel il se déploie. Autrement dit, la recherche, l'éducation et les activités récréotouristiques du projet seront élaborées en fonction des valeurs et des principes du développement durable en tenant compte de notre contexte nordique.

Les deux principales valeurs associées au développement durable sont la responsabilité et l'équité. Dans les définitions qu'en donne le rapport Brundtland, celles-ci se conjuguent ensemble. D'autres valeurs comme l'autonomie, le respect des cultures, de

la personne humaine et de la nature, la coopération, le partage, la liberté et la démocratie sont également associées au développement durable. Les valeurs liées au développement durable touchent plus particulièrement les grandes problématiques suivantes :

- la sécurité alimentaire et l'habitation ;
- le partage des richesses et l'accessibilité aux ressources ;
- l'échange inégal entre le Nord et le Sud ;
- l'accessibilité à la science et à la technologie ;
- la confiance en soi et l'autonomie des individus (ouverture sur le monde plutôt qu'une confiance aveugle dans les modèles) ;
- l'équilibre des différents secteurs de l'économie (ex. : primaire, secondaire, tertiaire) ;
- la consommation à outrance des pays riches et des couches privilégiées ;
- la répartition spatiale des établissements humains et des activités économiques (concentration dans les métropoles, étalement urbain, conflits d'usage) ;
- les rapports entre les différents établissements humains de tous types : hameaux, villages, petites et grandes villes (équilibre entre les aménagements ruraux et urbains) ;
- les fractures sociales dans les villes et entre les villes et les régions ;
- le développement d'une culture autant rurale qu'urbaine ;
- l'allocation équitable des fonds et des ressources entre les zones urbaines et rurales ;
- la centralisation du développement industriel ;
- l'aménagement de villes habitables plutôt que circulables (automobile) ;

Des valeurs décrites précédemment, le Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest en déduit les postulats suivants pour la Parc de la nordicité :

- développer en priorité le marché intérieur et les circuits commerciaux courts (particulièrement en ce qui a trait à la production des denrées de base) ;
- moderniser continuellement les moyens et les outils de production ;
- intégrer les coûts écologiques et sociaux ;
- orienter les crédits de recherche vers des fins socialement et écologiquement acceptables ;
- adopter des mesures d'équité économique qui considèrent l'ensemble du développement plutôt qu'uniquement les profits ;
- minimiser les atteintes aux écosystèmes naturels ;
- intensifier la mise en valeur des écosystèmes et de leur bio-capacité ;
- utiliser les ressources naturelles à des fins socialement utiles ;
- limiter la consommation des combustibles fossiles ;
- limiter la consommation des ressources épuisables (les remplacer par des ressources renouvelables ou naturellement plus abondantes) ;
- limiter la consommation de produits nuisibles pour l'environnement ;
- préserver et améliorer la qualité des paysages ;
- maintenir et améliorer la biodiversité des écosystèmes ;
- promouvoir des modes de vie à plus faible empreinte écologique (dont l'alimentation) ;
- créer de l'emploi ;
- promouvoir la prévention en matière de santé et de sécurité ;

- maintenir un niveau acceptable d'homogénéité et de cohésion sociale (intégration des minorités, jeunes, femmes, personnes âgées et handicapés);
- promouvoir la spécificité et l'évolution culturelle (produits locaux du terroir et innovations) ;
- appliquer des principes démocratiques fondés sur l'ensemble des droits de la personne ;
- créer des partenariats avec les différents intervenants pour les projets de développement ;
- respecter la capacité de renouvellement des ressources et de support du territoire ;
- mettre en place un réseau de transport à faible empreinte écologique (favoriser les circuits commerciaux courts de production et de transformation);
- améliorer les paysages des secteurs habités ;
- favoriser l'accès équitable aux ressources (agricoles, forestières, paysagères et autres) ;
- limiter le plus possible les conflits d'usage (développement structurant plutôt de démobilisateur).

La nordicité est un des éléments forts de l'identité de Ville de La Baie. La municipalité affirme dans sa politique culturelle, en ce qui concerne le développement de ses spécificités : *« le développement d'activités économiques culturelles, la mise en valeur de notre patrimoine, le caractère nordique de notre milieu de vie, la beauté de nos paysages sont autant de thématiques qu'il faudra développer. »*. Voici énumérés quelques éléments où la nordicité trouve son expression à Ville de La Baie.

L'été :

- la flore de type laurentienne ;
- le trafic maritime qui pénètre au cœur du plateau laurentien ;
- la pêche en eau douce et en eau salée ;
- le doux climat qui s'oppose à celui de l'hiver (le contraste) ;

L'automne :

- les couleurs de la végétation ;
- l'observation des oiseaux migrateurs ;
- la chasse au gros et au petit gibier ;

L'hiver :

- la pratique de la pêche blanche sur les bancs de glace que se partagent le brise-glace, les cargos transatlantiques et les motoneigistes ;
- l'effet *Polynias* en face du Cap-à-l'Ouest ;
- la tenue de sports d'hiver comme le ski nordique, le ski alpin, le traîneau à chien ;
- le beau temps à moins 30 degrés Celsius... ;

Le printemps :

- la débâcle qu'accompagnent les marées ;
- la facilité d'accès à la forêt sur la neige croûtée lors des matins froids ;

Toutes saisons confondues :

- l'omniprésence d'un fjord qui est fortement associé à la nordicité et qui fait sentir ses humeurs tranquilles ou violentes ;
- les nombreuses empreintes glaciaires visibles dans le paysage ;
- la présence de la mer Champlain et les traces du relèvement du continent après le départ des glaciers (relèvement isostatique) ;
- la composition de ces paysages variés qui comprennent une immense nappe d'eau, un relief montagneux, des paysages urbains et champêtres, un horizon défini au loin par le massif des monts Valins ;
- la présence de la forêt boréale et le climat marqué pour chaque saison ;
- la présence d'une faune aquatique arctique.

En somme, tous ces éléments géographiques à la fois continentaux et maritimes renforcent la spécificité nordique du milieu baieriverain et pourraient faire en sorte que Ville de La Baie devienne une véritable emblème de la nordicité.

3.1.9 *L'intendance privée*

Depuis quelques années des groupes de citoyens s'impliquent en vue de protéger et de mettre en valeur des milieux naturels, patrimoniaux et récréotouristiques qui sont négligés. Ces regroupements de citoyens gèrent des terrains dont ils ne sont pas propriétaires. Cette forme de gestion du territoire est appelée *l'intendance privée*.

L'intendance privée favorise la responsabilisation et la participation des citoyens dans le développement du territoire. Elle est innovatrice dans la façon de gérer les ressources humaines, financières et techniques. L'intendance privée met à contribution la notion de gestion intégrée et permet notamment dans ce cas de figure, de regrouper des propriétaires dans une structure qui permet de prendre en charge un territoire que l'on veut mettre en valeur ou protéger. Elle permet à chacun d'être l'intendant de sa propriété dans un cadre écologique et récréatif commun.

L'intendance privée permet donc de contrer le morcellement d'un territoire en plusieurs unités ou juridictions, ce qui constitue souvent un obstacle majeur à la mise en valeur ou à la conservation d'une entité naturelle. Au Québec, le territoire est fortement morcelé au niveau foncier et administratif et ce morcellement devient souvent un obstacle majeur pour la mise en valeur de terrains formant une entité naturelle. L'intendance privée devient donc une alternative intéressante pour contrer ce morcellement, car elle propose l'utilisation d'une structure de gestion unique qui permet de prendre en charge une entité biophysique homogène. L'intendance privée ne peut se faire sans la participation des propriétaires ou des gestionnaires d'un territoire. Son succès nécessite une bonne préparation, par exemple la tenue d'un dossier sur chaque terrain, la cueillette de données pertinentes relativement à l'évaluation et à l'arpentage, l'indication des taxes foncières ou autres charges ainsi que la détermination des caractéristiques de la flore et de la faune. Elle demande une approche la plus souple possible et susceptible d'intéresser le plus grand nombre de propriétaires.

L'intendance privée est une formule intéressante, car elle favorise des maillages financiers auxquels les gouvernements, les municipalités et les organismes privés peuvent participer. Pour réussir, un projet d'intendance privée doit s'assurer de rencontrer deux conditions primordiales. Dans un premier temps, il doit protéger le milieu d'une façon très efficace et dans une optique de perpétuité. Ensuite, l'organisme mandataire du projet doit gérer les fonds et les propriétés avec une grande transparence et dans un grand souci d'honnêteté. Le succès de l'intendance privée réside dans la volonté des propriétaires de terrains de participer au projet. Ils y verront un mode de gestion de zones naturelles qui a pour objectif de revaloriser et de protéger leur terrain.

Les regroupements qui pratiquent actuellement l'intendance privée sont en train de développer des instruments originaux, capables de canaliser les ressources d'une communauté pour réaliser des projets qui visent une gestion rationnelle et intégrée du territoire dans le respect de l'environnement. L'implication des citoyens et la reconnaissance de certains pouvoirs publics, suggèrent que la protection et la mise en valeur de certains milieux naturels, patrimoniaux et récréotouristiques au Québec connaîtront un essor important et un avenir prometteur. Pour les promoteurs du Parc de la nordicité, il ne fait aucun doute que son fondement repose sur le regroupement des propriétaires sous la forme d'une intendance privée. Cette forme de gestion du territoire vise précisément à revaloriser et à protéger leurs propriétés, tout en favorisant une gestion rationnelle et intégrée d'un milieu naturel plus large au potentiel considérable, le territoire du Cap-à-l'Ouest.

Les propriétaires du Cap-à-l'Ouest ont été rencontrés individuellement afin d'identifier les caractéristiques de leur propriété et de s'assurer de leur volonté réelle d'investir dans leur mise en valeur, dans le cadre d'un plan d'aménagement multiressource du territoire. L'analyse géomatique de chaque propriété a permis de caractériser leur intérêt écologique, dans un cadre de conservation et de mise en valeur commune de l'ensemble de Cap-à-l'Ouest. La caractérisation biophysique est une étape essentielle qui permet de définir les termes des servitudes liant chaque propriétaire adhérent à l'intendance privée à l'intérieur d'un cadre plus large de développement.

3.2 Ressources naturelles, leurs potentiels et contraintes de mise en valeur

La description générale du projet a donné un aperçu des principaux aspects géographiques et humains du Cap-à-l'Ouest. Examinons maintenant ses principales ressources naturelles et les potentialités de mise en valeur qui en découlent. L'analyse des ressources naturelles du Cap-à-l'Ouest a été réalisée à l'aide de la géomatique à partir d'un cadre écologique de référence élaboré pour ce territoire. L'étude de faisabilité est complétée par un atlas cartographique couleur en format 11 X 17 qui illustre chacune des thématiques dont il est question dans la prochaine section. Le lecteur retrouvera une carte synthèse de ces analyses, le plan de développement multiressource du Cap-à-l'Ouest qui est présenté en **annexe 2**.

Les ressources naturelles du Cap-à-l'Ouest jugées les plus intéressantes dans l'étude d'opportunité du Parc de la nordicité (1997) sont la forêt, la faune et les paysages donnant sur la rivière Saguenay et la Baie des Ha! Ha! Afin d'évaluer quantitativement ou qualitativement les potentiels de mise en valeur de ces ressources dans le cadre de l'étude de faisabilité (Mercier, Bouchard, Gauthier et Tremblay, 2000), un cadre écologique de référence a été développé à l'aide de la géomatique.

3.2.1 Cadre écologique de référence du Cap-à-l'Ouest

Le cadre écologique de référence du Cap-à-l'Ouest résulte de l'analyse spectrale d'une image satellite Landsat (1993), mise en corrélation avec les données de la carte écoforestière du ministère des Ressources naturelles (1993) et l'analyse d'une couverture de photos aériennes (1998). Ces trois sources de données ont été mises en relation dans un système d'information géographique (logiciel MapInfo) et complétées par des validations effectuées directement sur le terrain. Le cadre écologique de référence du Cap-à-l'Ouest est informatisé et géoréférencé (coordonnées de longitude et de latitude). Il lui est associé une base de données qui contient 38 champs d'information ou d'analyse pour chacune de ses 3 000 unités géographiques. Les champs sont répartis en 19 champs de base, 10 champs d'analyse qualitative et 9 champs d'analyse quantitative, pour un total de plus de 117 000 données unitaires. La liste et la dénomination des champs de la base de données du cadre écologique de référence du Cap-à-l'Ouest sont présentées au tableau 1.

Tableau 1 : Champs du cadre écologique de référence du Cap-à-l'Ouest

Champs de base	Champs d'analyse qualitative	Champs d'analyse quantitative
1. Identification géographique du peuplement	20. Qualité de l'exposition solaire	30. Pourcentage de récolte par peuplement
2. Pente minimum du peuplement	21. Productivité des forêts	31. Volume de récolte par peuplement
3. Pente maximum du peuplement	22. Affectation des forêts	32. Valeur du bois au mètre cube par type d'essence récoltée
4. Orientation géographique du versant par peuplement	23. Capacité d'absorption du paysage	33. Valeur de la récolte par peuplement
5. Type de dépôt de surface des peuplements	24. Travaux forestiers potentiels	34. Coût des travaux d'aménagement à l'hectare
6. Nature du régime hydrique par peuplement	25. Encadrement visuel	35. Coût des travaux d'aménagement par peuplement
7. Lien avec le cadastre (numéro de lot)	26. Sensibilité visuelle du paysage	36. Pourcentage de la valeur de la récolte pour l'exploitation
8. Lien avec le zonage municipal (numéro de zone)	27. Limitations écologiques	37. Coût d'exploitation par peuplement
9. Thème d'utilisation du sol	28. Restrictions aux travaux forestiers	38. Bénéfice d'exploitation par peuplement
10. Type de couverture forestière	29. Prescription des travaux forestiers	
11. Aptitude de croissance des arbres		
12. Désignation écoforestière		
13. Essence forestière principale		
14. Essence secondaire		
15. Classe d'âge des arbres		
16. Densité et hauteur des arbres		
17. Superficie des peuplements		
18. Volume de bois à l'hectare		
19. Volume de bois		

Source : *Étude de faisabilité du Parc de la nordicité et du développement durable*, 2000

Les champs de base représentent les caractères écologiques fondamentaux des unités géographiques. Les champs d'analyse sont des interprétations qui donnent un aperçu qualitatif du potentiel de développement multiressource, tandis que les champs d'analyse quantitative font ressortir les prévisions de revenus et dépenses des travaux prévus.

Voyons maintenant les potentialités forestières, fauniques, paysagères et récréotouristiques qui ressortent de l'interprétation du cadre écologique de référence, en fonction d'une série de requêtes mettant en relation les différents champs.

3.2.2 *Le potentiel forestier du projet*

Les types de peuplements forestiers représentent une information de base du cadre écologique de référence. Ils constituent un paramètre fondamental permettant d'établir les travaux d'aménagement forestiers applicables au Cap-à-l'Ouest. Les couvertures non forestières représentent quant à elles les zones humides, les secteurs de roc à nu, les terres agricoles et les sites industriels. Neuf types de peuplements forestiers sont répertoriés sur le territoire :

- peuplements résineux commerciaux A (sapins, épinettes et pins gris matures);
- peuplements résineux commerciaux B (pins rouges, pins blancs, thuyas et mélèzes matures);
- peuplements feuillus commerciaux (peupliers, bouleaux et érables matures);
- peuplements résineux intermédiaires (résineux à un stade de sous-maturité);
- peuplements feuillus intermédiaires (feuillus à un stade de sous-maturité);
- peuplements résineux jeunes;
- peuplements feuillus jeunes;
- friches arbustives;
- régénération mixte de moins de 10 ans (coupes totales récentes).

Une modélisation à l'aide de requêtes informatiques afin de mettre en corrélation les pentes et l'orientation des versants nous permet d'interpréter cinq classes de qualité d'exposition solaire. Cette modélisation servira à son tour dans l'interprétation de la productivité des stations forestières. La matrice des requêtes sur l'exposition solaire est présentée au tableau 2.

Tableau 2 : Requêtes sur la qualité de l'exposition solaire

Versant ⇒ Pente ↓	Nord	Sud	Est	Ouest
0 % à 2 %	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
2 % à 4 %	Faible	Forte	Moyenne	Moyenne
4 % à 8 %	Faible	Forte	Moyenne	Moyenne
8 % à 16 %	Très faible	Très forte	Forte	Forte
16 % à 32 %	Très faible	Très forte	Forte	Forte

Source : *Étude de faisabilité du Parc de la nordicité et du développement durable*, 2000

La pente et l'orientation du versant servent de base pour les requêtes informatiques sur l'exposition solaire. Cette interprétation est globale et théorique, elle ne tient pas compte de certains paramètres du climat régional tels que la hauteur du soleil en fonction des saisons, l'enneigement et la longueur du jour. C'est un aperçu qui nous est utile afin d'établir, de façon théorique, le potentiel de productivité des stations forestières.

Il est à noter qu'un ensoleillement très fort peut parfois devenir limitatif pour la végétation, particulièrement pendant les périodes chaudes et sèches. La qualité de

l'exposition solaire et la nature du dépôt de surface sont utilisées dans l'interprétation du potentiel de productivité des stations forestières. Le potentiel de productivité exprime, de manière qualitative, l'aptitude des sites pour la croissance des arbres. Cette modélisation, en relation avec trois catégories d'aptitude de croissance des arbres, servira plus loin de base d'interprétation de la capacité d'absorption des paysages forestiers. La matrice de requêtes qui a été utilisée pour définir le potentiel de productivité est présentée au tableau 3.

Tableau 3 : Requêtes sur le potentiel de productivité des stations forestières

Exposition ⇒ Dépôt ↓	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Organique	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible
Roc	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible
Glaciaire mince	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Fort
Glaciaire épais	Moyen	Fort	Fort	Très fort	Très fort
Argile marine	Moyen	Fort	Fort	Très fort	Très fort

Source : Étude de faisabilité du Parc de la nordicité et du développement durable, 2000

Les secteurs de dépôts organiques et d'affleurements rocheux dominants sont généralement des sites peu propices à la croissance des arbres et possèdent un potentiel de productivité très faible, peu importe la qualité de l'exposition solaire. Les dépôts glaciaires, appelés tills, sont composés de blocs, de cailloux, de gravier, de sable et d'argile. Ce sont des stations généralement propices à la croissance des arbres. Toutefois, les tills présentent certaines limitations lorsqu'ils sont en dépôts minces sur des affleurements rocheux, en raison des nombreux chablis qui peuvent se produire.

Les dépôts marins ont été mis en place il y a environ 8 000 ans, lors de la phase d'invasion marine (Mer de Laflamme) suite à la fonte des glaciers. Ces stations sont généralement très propices à la croissance des arbres, dans la mesure où le drainage est adéquat.

3.2.3 *Le potentiel faunique au Cap-à-l'Ouest*

Plusieurs espèces fauniques sont observées régulièrement au Cap-à-l'Ouest : renard, gélinotte et autres oiseaux, ours noir, etc. Le long de la zone littorale, sur la batture colonisée par la scirpe (plante dont se nourrit la sauvagine), bernaches et canards se partagent un garde-manger particulièrement intéressant. Au-delà des observations empiriques, l'aspect faunique devra faire l'objet d'un inventaire de terrain détaillé et réalisé par des spécialistes. Cet inventaire permettra d'établir quelles sont les principales espèces qui fréquentent le territoire, ainsi que leurs effectifs et leur distribution géographique. À partir d'un inventaire détaillé, un suivi permettra d'évaluer dans quelle mesure les interventions forestières projetées sont bénéfiques pour la faune.

Selon les données du cadre écologique de référence du Cap-à-l'Ouest, monsieur Claude Dussault, spécialiste au ministère de l'Environnement du Québec, a réalisé sur ce territoire une évaluation sommaire du potentiel faunique pour l'orignal et le petit gibier (lièvre d'Amérique et gélinotte huppée). Cet avis datant de l'automne 1999 est reproduit intégralement dans les paragraphes qui suivent :

Au sujet de l'orignal, le territoire d'étude se situe dans la zone de densité forte pour cette espèce soit, de 1,8 orignal / 10 km² à l'hiver ou 2,2 orignaux / 10 km² avant chasse. Basé sur cette dernière valeur, sur les 50 km² boisé du secteur, le potentiel est d'environ onze orignaux. Toutefois, le couvert végétal du territoire semble peu propice au développement de l'orignal.

En effet, sur les 70 km² total du territoire, environ 30 % de la superficie est occupée par des zones complètement déboisées. Toute la partie Ouest de la zone d'étude est donc considérée improductive. Du côté Est du Cap-à-l'Ouest on note également des zones complètement déboisées sur de bonnes superficies. Selon leur éventuelle régénération, ces secteurs pourraient représenter un potentiel futur intéressant. Par contre, la végétation environnante laisse penser que ce ne sera pas le cas.

On note la présence de peuplements de pins qui pour l'orignal ne représentent pas d'intérêt, tout comme la régénération qu'on y retrouve habituellement en sous-étage. Les associations de pins avec l'épinette ne sont pas non plus des peuplements recherchés.

Les peuplements qui pourraient s'avérer intéressants pour l'orignal sont ceux mélangés, feuillus ou encore les sapinières. Comme ceux-ci sont dispersés sur le territoire, en plus d'être de faible importance, et entrecoupés de peuplements moins intéressants, le potentiel global s'avère faible.

Les espèces végétales recherchées par la petite faune (lièvre d'Amérique et gélinotte huppée) sont semblables à celles de l'orignal : peuplements mélangés et feuillus. Parmi ces derniers peuplements, on note la présence du bouleau à papier qui peut s'avérer intéressant. Contrairement à l'orignal qui possède un grand domaine vital comparativement au petit gibier, on peut espérer un certain potentiel pour le lièvre et la gélinotte.

Il ressort de cette évaluation sommaire que le meilleur secteur pour la faune se situe dans la zone 5, soit la zone industrielle actuelle. Les sites plus productifs qu'on y retrouve, de même que les peuplements mélangés ou feuillus, pourraient accueillir potentiellement de deux à quatre orignaux. Ce faible potentiel global justifie largement d'exclure complètement la chasse au gros gibier au Cap-à-l'Ouest. L'évaluation de monsieur Dussault ne traite pas de l'ours noir. Nous savons que l'ours se nourrit particulièrement de

petits fruits sauvages, notamment le bleuet. Les coupes totales récentes au Cap-à-l'Ouest, de même que l'omniprésence des pieds de bleuets (rhizomes) en font un territoire au potentiel élevé pour cette espèce. D'ailleurs de nombreux témoignages de propriétaires de lots confirment la présence des ours.

3.2.4 Potentiels et contraintes de mise en valeur

Le territoire du Cap-à-l'Ouest est, depuis plusieurs années, un lieu de prédilection pour les activités de plein air. La voile, le nautisme, la randonnée pédestre, la pêche blanche et la motoneige attirent une clientèle de masse en toute saison et ce, de façon presque naturelle, sans véritable produit structuré ni aucun effort publicitaire particulier. Cela tient certainement à l'immense potentiel récréatif du territoire, notamment le secteur de l'Anse-à-Benjamin avec sa marina, le site historique des Écorceurs, le sentier Eucher et le promontoire de la Croix-du-Centenaire, fenêtre renommée sur le paysage environnant.

Un plan d'eau majestueux borde le Cap-à-l'Ouest, soit la Baie des Ha! Ha! avec ses caps, ses promontoires rocheux et ses nombreux belvédères naturels. On y pratique la voile et le nautisme; d'ailleurs la marina de l'Anse-à-Benjamin est le port d'attache d'une soixantaine de bateaux de plaisance, sans compter les navigateurs de passage qui y font escale. L'hiver, les glaces du secteur de l'Anse-à-Benjamin deviennent, l'espace de quelques mois, le site d'une activité fébrile avec un village de pêche blanche regroupant environ cinq cents cabanes. Certaines activités populaires rassemblent plus d'un millier de

personnes sur les glaces de l'Anse-à-Benjamin. Les motoneigistes peuvent accéder au village de pêche blanche par un sentier local à partir du relais du Club social Cap Ouest ou à partir du réseau régional qui traverse la Baie des Ha! Ha !

La Croix-du-Centenaire et le fameux sentier Eucher lui donnant accès sont très appréciés des randonneurs. Certaines fins de semaine, particulièrement en automne, des centaines de marcheurs sont au rendez-vous afin de profiter des magnifiques points de vue qu'ils offrent. Les plus hardis peuvent poursuivre la randonnée jusqu'au Cap Rasmussen, environ neuf kilomètres plus loin, dans des décors variés et enchanteurs. D'ailleurs, le sentier Eucher a servi de lieu de rassemblement aux marcheurs de tout le Québec dans le cadre du Festival provincial de la marche qui s'est tenu en juin 2000.

D'autres activités récréatives sont également pratiquées au Cap-à-l'Ouest. De nature extensive, ces activités concernent néanmoins un bon nombre d'utilisateurs. Les plateaux intérieurs du Cap-à-l'Ouest sont réputés pour la cueillette des bleuets et des champignons. La chasse au petit gibier s'y pratique également, de même que la randonnée équestre, le véhicule Quad, le vélo de montagne et le traîneau à chiens. Les nombreux sentiers forestiers qui sillonnent l'intérieur du territoire servent de base à la pratique de ces activités.

Malgré un cadre naturel capable de susciter spontanément autant d'intérêt parmi les amateurs de plein air, les activités récréatives au Cap-à-l'Ouest souffrent d'un manque de d'infrastructures et d'organisation, de même que de l'absence d'un véritable produit

récréotouristique. Non seulement le potentiel récréotouristique est sous-développé, mais l'absence d'infrastructures et d'organisation entraîne des désagréments significatifs, autant pour les utilisateurs que pour les propriétaires de lots privés. Les conflits d'usage sont fréquents et la sécurité fait largement défaut (Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest, 1997).

Actuellement, n'importe qui circule n'importe où au Cap-à-l'Ouest, la plupart du temps sans l'autorisation des propriétaires. Cela occasionne parfois des altercations entre les utilisateurs et les propriétaires. Certains utilisateurs manquent de civisme en prélevant des ressources naturelles sans se soucier de demander la permission aux propriétaires.

Les perspectives de développement récréotouristique au Cap-à-l'Ouest sont considérables. Malgré l'ampleur des activités de plein air actuelles, tout demeure à faire afin d'y développer un véritable produit récréotouristique structuré. Pour les propriétaires et les utilisateurs cela permettrait de résoudre les conflits d'utilisation et les irritants qui découlent de certaines pratiques anarchiques. Pour l'économie locale, la création d'emploi et les retombées sous diverses formes serviraient à la bonification et la consolidation de l'offre récréotouristique globale à Ville de La Baie. Cette vision est largement appuyée par la Société touristique du Fjord et les élus municipaux.

Les activités récréatives qui se tiennent au Cap-à-l'Ouest sont particulières à Ville de La Baie et représentent le fondement de son créneau qui le distingue des autres organisations récréotouristiques locales. D'autres activités représentatives du site

pourraient s'ajouter, sans pour autant dupliquer les organisations locales existantes. Mais ce qui est le plus important; le créneau naturel du secteur de l'Anse-à-Benjamin et du Cap-à-l'Ouest pourrait être bonifié et raffiné dans une perspective touristique. Nous croyons que le potentiel récréotouristique du Cap-à-l'Ouest est largement sous-développé si l'on considère ses qualités intrinsèques et spécifiques. Cette spécificité marquée rend possible son développement de façon intégrée avec le milieu, en complémentarité avec les autres organisations touristiques présentes à Ville de La Baie.

La Marina du Cap-à-l'Ouest est la seule à Ville de La Baie. Elle est localisée à l'Anse-à-Benjamin, un site réputé pour les activités nautiques. On y retrouve un calme champêtre et l'accès direct à un plan d'eau de premier plan pour la pratique de la voile. Toutefois, le nautisme pourrait être développé davantage avec l'implantation de services mieux adaptés, de même que l'amélioration de l'esthétique et de la fonctionnalité des équipements actuels. Le site de l'Anse-à-Benjamin serait tout indiqué pour une école de voile ou une base de départ d'excursions en kayak de mer.

3.2.5 Principales recommandations de l'étude de faisabilité

Selon l'étude de faisabilité, la réorganisation complète du secteur de l'Anse-à-Benjamin permettrait d'y intégrer le centre d'accueil et de démonstration du Parc de la nordicité. Des aménagements paysagers soignés, complétés de plantations d'arbres fruitiers et des jardins décoratifs souligneraient la splendeur du site. La randonnée pédestre, activité

très populaire auprès des Européens, pourrait également être bonifiée. Le sentier Eucher, fort apprécié des marcheurs aguerris, pourrait être réaménagé afin de rendre accessible au grand public et aux handicapés le point de vue de la Croix-du-Centenaire.

L'activité de pêche blanche dans le secteur de l'Anse-à-Benjamin pourrait également être recadrée dans une perspective touristique. Un village hivernal touristique, comprenant des cabanes à pêche et un château de glace, pourrait être implanté dans le secteur de l'Anse-à-Poulette. La circulation automobile sur les glaces serait prohibée, les touristes seraient invités à s'y rendre par des moyens de transports originaux, tel un système de navettes en véhicule sur chenille ou en traîneau à chiens.

L'intérieur du Cap-à-l'Ouest, terrain de jeux privilégié pour le plein air d'aventure, pourrait servir d'assise territoriale afin d'y développer les activités extensives de randonnée équestre, randonnée pédestre, traîneau à chiens, agrotourisme, sylviculture, cueillette de fruits sauvages et cabane à sucre. Des refuges bien situés favoriseraient la pratique d'activités durant les quatre saisons, en tout confort et sécurité.

3.3 Plan de développement multiressource du Cap-à-l'Ouest

Après l'analyse des différents potentiels du Cap-à-l'Ouest, le prochain point complétera leur intégration dans un tout cohérent, soit le plan de développement multiressource. Le plan de développement multiressource du Cap-à-l'Ouest est articulé sur

la participation des propriétaires et des gestionnaires dans un mode de gestion en commun, c'est-à-dire l'intendance privée. Comme nous le soulignons précédemment, la participation des intéressés ou concernés est une clef du succès du développement durable et de la Forêt habitée.

3.3.1 La participation des propriétaires et des gestionnaires à une gestion durable

Le Cap-à-l'Ouest est composé majoritairement de terrains privés. C'est pourquoi l'adhésion des propriétaires est essentielle à la réussite du projet. Dès le printemps de 1996, un premier noyau d'une quinzaine de propriétaires a été approché. Des rencontres individuelles et de groupe ont été tenues afin de les informer du projet et réaliser un inventaire de leurs besoins et attentes concernant le développement du Cap-à-l'Ouest.

Les contacts avec les propriétaires se sont intensifiés au cours de l'été et de l'automne de 1999. Le noyau d'origine s'est élargi à une quarantaine de propriétaires qui possèdent globalement un territoire de plus de 5 000 hectares. Plusieurs propriétaires ont signé une entente d'adhésion à l'intendance privée et aux concepts proposés. Le nombre de propriétaires qui adhèrent au projet ne cesse d'augmenter depuis 1996 (voir annexe 1). La relation de confiance entre les propriétaires et le promoteur du projet, la RLDD, est manifeste. Sans cet appui, la RLDD n'aurait jamais investi autant d'énergie et de ressources financières dans ce projet. Des propriétaires sont intéressés à devenir partenaires et à s'engager dans certaines avenues spécifiques de l'offre d'activités.

Quant aux gestionnaires, l'appui de Ville de La Baie s'est concrétisé de plusieurs façons au cours des dernières années. La participation financière de Ville de La Baie et le soutien qu'elle a apporté au projet représentent un autre élément déterminant qui a rendu possibles les études sur le Cap-à-l'Ouest. De plus, un conseiller municipal siège au Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest et ne ménage ni temps ni efforts afin de faire avancer le projet au Conseil municipal de Ville de La Baie.

Les professionnels des Services d'urbanisme de Ville de La Baie et le Comité consultatif d'urbanisme mettent également la main à la pâte dans la réalisation des ajustements au plan d'urbanisme, afin que les aménagements projetés puissent s'intégrer au zonage municipal. Les Services d'urbanisme travaillent actuellement à mettre au point un plan d'intégration architecturale qui permettrait d'implanter certaines infrastructures récréotouristiques dans les zones 2, 7 et 10, actuellement interdites de toute construction.

La Société touristique du Fjord est également un partenaire de premier plan dans le développement du concept récréotouristique du Cap-à-l'Ouest. Grâce à son expertise en tourisme et sa grande connaissance du milieu baieriverain, la STF a facilité l'intégration du projet dans la trame touristique locale et régionale. En effet, la STF a animé des tables-rondes avec des intervenants touristiques locaux et régionaux, dont la Fédération touristique régionale (FTR), afin de valider la pertinence touristique du projet de Parc de la nordicité.

3.3.2 *Besoins et attentes des propriétaires*

L'inventaire des besoins et attentes des propriétaires révèle qu'ils appuient la démarche de développement durable et la mise en valeur des ressources de façon respectueuse de l'environnement. Tous souhaitent des mesures de contrôle du chemin d'accès et une surveillance visible. Ils sont d'accords à ce que le Parc de la nordicité implante des activités récréotouristiques et réalise des travaux d'aménagement forestier sur leurs terrains, dans la mesure où leurs droits de propriété et d'usage soient respectés et que cela ne leur occasionne pas de coûts supplémentaires (voir annexe 1).

Il y a consensus sur les problématiques qui sévissent au Cap-à-l'Ouest. D'abord, les activités anarchiques qui s'y sont développées : le vol, le vandalisme, les comportements douteux ou dangereux et les conflits d'usage sont légion. Ces problématiques rassemblent les propriétaires autour d'une préoccupation commune qui est de contrer les actes indésirables au Cap-à-l'Ouest. De plus, plusieurs propriétaires sont emballés par l'idée de restaurer le capital nature du territoire dans une approche de développement durable. Certains d'entre eux possèdent d'immenses domaines, des legs familiaux transmis de génération en génération depuis l'époque de la colonisation du Saguenay. Il y en a, parmi les aînés, qui ont connu le Cap-à-l'Ouest à une époque où il était encore habité par plusieurs familles. Certains y sont nés.

Jusque dans les années 1940, un hameau existait au bout du Chemin du Cap-à-l'Ouest. On y cultivait la terre et aménageait la forêt selon les méthodes traditionnelles, moins dommageables pour la nature. D'après plusieurs témoignages, le Cap-à-l'Ouest était, jusqu'à l'aube des années cinquante, un territoire habité et mis en valeur en respectant sa capacité naturelle. Les forêts y étaient luxuriantes et les prés cultivés.

Les abus ont commencé vers la fin des années soixante-dix par une déstructuration désolante et généralisée. Forêt pillée, décharges sauvages, terres arables laissées en friche, grange incendiées et maisons abandonnées sont devenus le paysage type du Cap-à-l'Ouest. Nombreux sont les propriétaires qui souhaitent que le Cap-à-l'Ouest redevienne à l'image de ce qu'il a déjà été, un havre naturel au décor enchanteur avec des ressources en quantité et en qualité. Certains propriétaires sont intéressés à développer des activités récréotouristiques au Cap-à-l'Ouest, en partenariat avec la RLDD. Ces propriétaires n'ont jamais disposé d'un contexte favorable leur permettant de réaliser leurs projets. En effet, les problèmes de vol, de vandalisme et de comportements indésirables les ont complètement découragés d'entreprendre quoi que ce soit sur leurs terrains.

La perspective d'un regroupement de propriétaires leur donnant les moyens d'assurer le contrôle et la surveillance du territoire motive plusieurs d'entre eux à aller de l'avant dans des projets de développement qu'ils avaient mis aux oubliettes. Des scénarios particuliers ont été élaborés avec certains propriétaires en ce qui concerne la mise en valeur du potentiel récréotouristique et forestier. C'est le cas des propriétaires du terrain et des

équipements de la marina à l'Anse-à-Benjamin, le Groupe de l'Anse, et le gestionnaire des activités de nautisme. Des discussions sont en cours avec le Groupe de l'Anse au sujet d'un réaménagement complet du site de la marina afin d'y implanter le centre d'accueil principal du Parc de la nordicité.

Ville de La Baie fait part de son intérêt comme partenaire dans la mise en valeur du site historique des Écorceurs, la première industrie papetière au Saguenay. D'ailleurs, la municipalité, qui est propriétaire du terrain a déjà fait réaliser une étude sur le potentiel historique du site (Noppen et Morriset, 1998).

3.3.3 Cadre éthique d'intervention du Cap-à-l'Ouest

Le cadre éthique d'intervention du Cap-à-l'Ouest aidera à rendre opérationnel le développement durable lors des travaux d'aménagements du Parc de la nordicité. Les activités ou ouvrages prévus au plan de développement multiresource feront l'objet d'une programmation annuelle élaborée conjointement entre l'organisation qui gérera le projet et les propriétaires du territoire regroupés dans l'intendance privée. Le cadre éthique d'intervention du Cap-à-l'Ouest énonce une série de principes de mise en valeur afin d'assurer sa protection et la réhabilitation des sites dégradés antérieurement. Les principes généraux concernant la protection de l'environnement naturel et visuel sont les suivants :

1. Mettre en place un développement qui ne menace pas les écosystèmes naturels;
2. Évaluer systématiquement les impacts de tout nouveau projet, ouvrage ou activité;

3. Restaurer les rives des cours d'eau altérés par d'anciennes pratiques d'exploitation forestière;
4. Nettoyer les sites de décharges sauvages ainsi que les empilements de débris résultant des anciennes coupes forestières;
5. Tenir compte de l'esthétique du paysage dans toutes les interventions sur le terrain;
6. Protéger particulièrement l'encadrement visuel aux abords de la Baie des Ha! Ha! et de la rivière Saguenay, ainsi que les autres secteurs d'intérêt identifiés au plan de développement multiressource;
7. Réhabiliter les carrières abandonnées ou autres sites d'extraction de minéraux.

Les principes généraux concernant l'aménagement et l'exploitation forestière sont les suivants :

1. Réhabiliter le capital forestier et faunique du Cap-à-l'Ouest;
2. Respecter le zonage municipal et les zones d'affectation des terres établies au plan de développement multiressource;
3. Restaurer les secteurs ayant fait l'objet de coupes abusives au cours des dernières années;
4. Respecter les normes gouvernementales d'intervention en forêt, particulièrement en ce qui a trait à la voirie forestière et à la protection des cours d'eau ou des zones humides;
5. Protéger les sols minces sur affleurements rocheux, caractéristiques d'une grande partie du territoire, en donnant la priorité aux coupes forestières durant la saison

hivernale à l'aide de motoneiges ou de machinerie sur chenilles et, en saison estivale, le débusquage à l'aide de transporteurs;

6. Éviter d'utiliser des débusqueuses conventionnelles communément connues sous le nom de « Timber Jack »;
7. Protéger la régénération naturelle lors de toutes les interventions en forêt;
8. Éviter les coupes totales sur plus de deux hectares d'un seul tenant;
9. Éviter d'utiliser des phytocides ou autres pesticides chimiques;
10. Utiliser systématiquement la technique du martelage pour les coupes d'éclaircie commerciale et les autres coupes partielles.

Les principes généraux concernant la production agricole et la cueillette de fruits sauvages sont les suivants :

1. Respecter le zonage agricole et les normes environnementales en la matière;
2. Tendre le plus possible vers une agriculture biologique et respectueuse de la capacité de produire des sols;
3. Intégrer la dimension esthétique à la pratique agricole.

L'implantation d'infrastructures respectera le zonage municipal et un plan d'intégration architecturale, afin de s'harmoniser le plus possible au milieu naturel ambiant. Les activités de chasse, de pêche et de piégeage seront assujetties à la capacité de support du milieu, réalisées de façon sécuritaire et le plus discrètement possible, afin de ne pas mettre en danger ou de perturber les autres utilisateurs du territoire. Les déplacements

motorisés se feront uniquement aux endroits prévus à cette fin, et ce de façon contrôlée, rationnelle et civilisée, afin que le Chemin du Cap-à-l'Ouest devienne une voie d'accès sécuritaire à l'intérieur du territoire.

3.3.4 Concept récréotouristique intégré

Le concept récréotouristique du Parc de la nordicité s'appuie principalement sur les spécificités du territoire, en complémentarité avec les autres organisations touristiques locales (voir le plan de développement multiressource, **annexe 2**). Le concept récréotouristique intègre à la fois le potentiel du territoire, les limites des écosystèmes, de même que la vision des propriétaires et gestionnaires du Cap-à-l'Ouest. Cette approche intégrée permet de bonifier les paysages de la bande riveraine et l'accès à la Baie des Ha! Ha!, tout en regroupant les initiatives et perceptions du milieu dans un cadre consensuel. La démarche a consisté à rencontrer la majorité des intervenants touristiques de Ville de La Baie, afin de les informer des tenants et aboutissants du projet, et à recueillir leurs impressions et leurs visions du développement récréotouristique à Ville de La Baie (Étude de faisabilité du Cap-à-l'Ouest, 2000).

Cette démarche ouverte a permis, d'une part, de valider les concepts mis de l'avant et, d'autre part, de jeter les bases de partenariats inédits ayant comme objectif ultime la structuration d'un produit touristique unifié à Ville de La Baie. Lors de diverses rencontres avec les intervenants récréotouristiques du milieu, il est clairement ressorti que c'est le rêve

de plusieurs d'entre eux, notamment de la Société touristique du Fjord. D'ailleurs, les élus et les fonctionnaires municipaux sont emballés par l'idée d'un concept récréotouristique rassembleur pour leur municipalité.

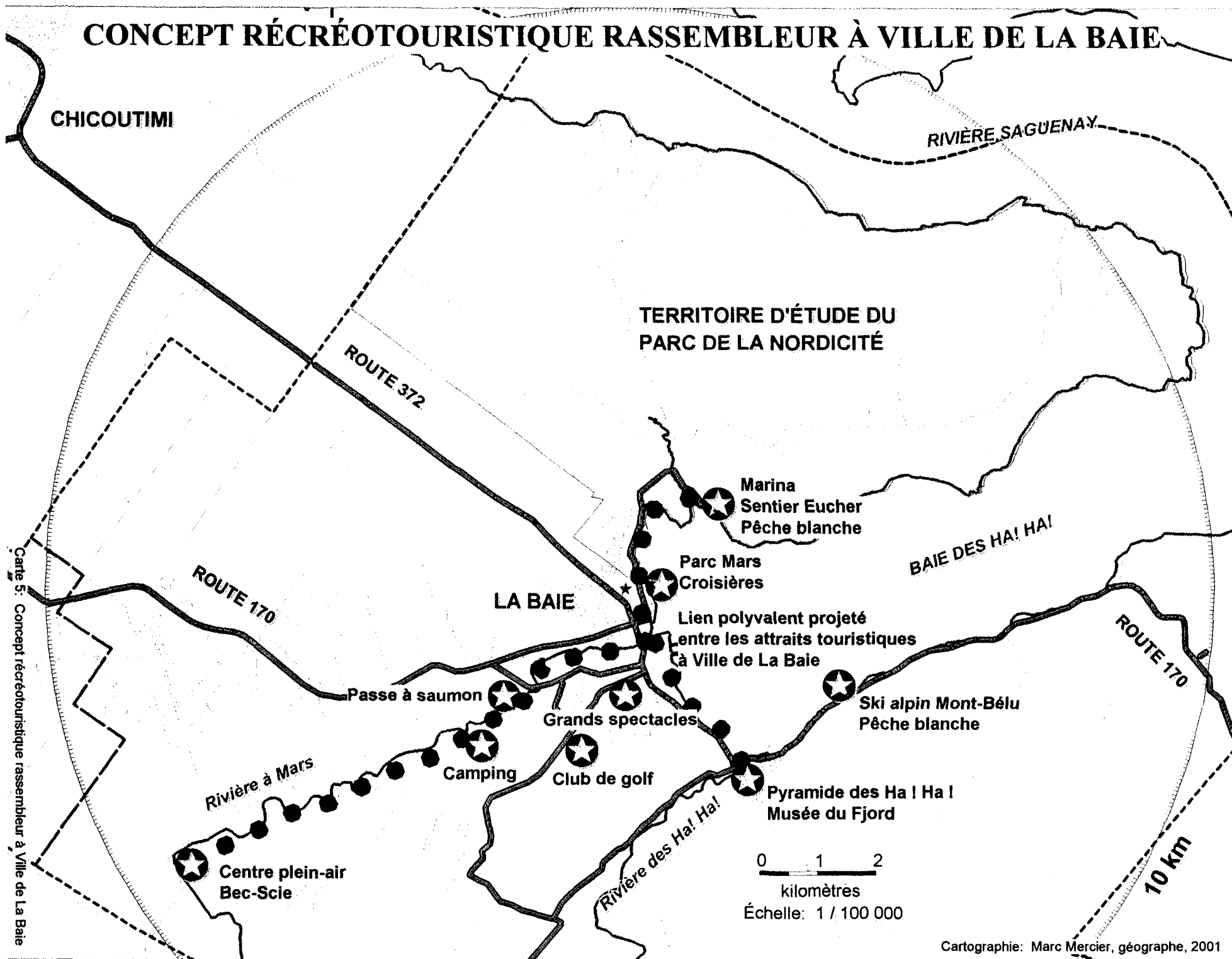
Il ne fait aucun doute que le secteur de l'Anse-à-Benjamin représente une porte d'accès privilégiée sur la Baie des Ha! Ha! et sert d'entrée naturelle vers le promontoire de la Croix-du-Centenaire (la majorité des toponymes du Cap-à-l'Ouest figurent à la carte 2). Sa vocation récréative est largement soulignée dans le Plan directeur d'aménagement récréatif et touristique de Ville de La Baie (Groupe-conseil Planigram, 1988). L'étude de Planigram démontre que le secteur entourant l'Anse-à-Benjamin est un site d'intervention privilégié au point de vue touristique et possède un caractère structurant dans le cadre du potentiel de développement touristique global à Ville de La Baie.

De plus, le schéma d'aménagement de la MRC reconnaît toute la partie sud du Cap-à-l'Ouest comme un territoire d'intérêt historique, culturel, esthétique ou écologique. Par ailleurs, le zonage municipal considère les rives du Cap-à-l'Ouest comme ayant une vocation de parc naturel, en raison du caractère exceptionnel du paysage. Compte tenu de l'importance stratégique du secteur de l'Anse-à-Benjamin, le Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest a retenu ce site pour y implanter les infrastructures principales du futur Parc de la nordicité. Des négociations fructueuses ont été entreprises avec les propriétaires de l'Anse-à-Benjamin dans le but de faire l'acquisition des terrains et des actifs de la Marina.

Le concept récréotouristique du Parc de la nordicité comporte plusieurs facettes qui sont articulées sur le Cap-à-l'Ouest selon neuf pôles de récréation et deux pôles de conservation. Ces pôles sont reliés entre eux par des corridors de sentiers ou des chemins d'accès. Le pôle récréotouristique principal du Parc de la nordicité engloberait l'Anse-à-Philippe, l'Anse-à-Benjamin, la Croix-du-Centenaire et une partie de l'Anse-à-Poulette. C'est dans cette zone, la plus intensive du projet, que l'on retrouverait la majorité des activités du Parc. De plus, l'accueil principal serait relié directement au Parc Mars situé au centre-ville de La Baie et deviendrait le prolongement des infrastructures récréotouristiques qui ceignent la Baie des Ha! Ha! du quai de Bagotville jusqu'au quai de Grande-Baie.

La réfection du Chemin Saint-Joseph, prévue au plan triennal de Ville de La Baie, sera l'occasion de prolonger la piste cyclable jusqu'à l'Anse-à-Benjamin. Avec le projet de prolongement de la piste cyclable jusqu'au Centre plein air Bec-Scie et vers l'Anse-à-Benjamin, le concept rassembleur prend forme géographiquement (voir la carte 5, page suivante). Il sera alors possible de circuler sur une piste polyvalente à partir du Musée du Fjord et la Pyramide des Ha! Ha!, en passant par la Passe migratoire à saumon, le camping Jardin de mon Père, le Centre plein air Bec-Scie, le Parc Mars et le débarcadère des croisières sur le Nouvelle-France pour finalement rejoindre le Parc de la nordicité.

CONCEPT RÉCRÉOTOURISTIQUE RASSEMBLEUR À VILLE DE LA BAIE



Carte 5: Concept récréotouristique rassembleur à Ville de La Baie

Les autres secteurs de récréation intensive représentent des pôles satellites et permettront de compléter et de diversifier le produit récréotouristique du Parc de la nordicité, particulièrement en ce qui concerne les activités suivantes :

1. la randonnée équestre (ranch traditionnel);
2. la motoneige et le véhicule Quad;
3. les expéditions en traîneau à chiens;
4. l'agrotourisme (ferme de démonstration);
5. la sylviculture et la transformation de la matière ligneuse (forêt de démonstration, arboretum, scierie artisanale);
6. l'observation faunique (ours et castor);
7. l'acériculture et les produits de l'érable;
8. la pêche à la truite;
9. la cueillette des bleuets et autres petits fruits sauvages.

3.3.5 Relais du Club sportif Cap Ouest et Ranch équestre

Le Club social Cap Ouest est situé à l'Ouest du territoire, à la limite de Ville de La Baie et de Chicoutimi. En partenariat avec le projet, ces lieux pourraient servir de relais pour certaines activités extensives qui rayonnent sur un grand territoire, telles que : le traîneau à chien, la motoneige et le véhicule Quad⁹. Un autre relais pourrait s'ajouter avec

⁹ Véhicule tout-terrain motorisé à quatre roues communément appelé « quatre roues » mais officiellement désigné sous le nom de véhicule Quad par les clubs affiliés.

leur partenariat du côté Est du lac Castor sur les lots intramunicipaux. Situé sur le Chemin Saint-Martin, près de la rivière Saguenay, le centre équestre Oscar pourrait être le point de départ de randonnées équestres au Cap-à-l'Ouest. Il serait mis en relation avec le développement d'un pôle récréatif situé du côté Ouest du lac du Castor, et comprendrait une scierie artisanale et un ranch à l'ancienne.

3.3.6 *Lac Grand et Petits lacs Ronds*

Le lac Grand et les Petits lacs Ronds seraient un secteur de récréation intensive voué à l'observation faunique et la cueillette des fruits sauvages. Un poste d'accueil et de contrôle pourrait être aménagé sur le Chemin du Cap-à-l'Ouest, au troisième kilomètre à partir de la Route de l'Anse-à-Benjamin. Ce poste d'accueil servirait de point d'inscription et d'entrée vers les autres pôles de récréation de l'intérieur du Cap-à-l'Ouest.

Au lac Grand, il serait possible de faire du camping sauvage ou de séjourner en chalet locatif. L'ensemencement de truites dans ce plan d'eau d'environ 500 mètres de long permettrait la pêche sportive. Il serait également possible d'y faire du canotage. Les marécages autour des Petits lacs Ronds se prêtent bien à l'observation du castor dans son milieu naturel. Il est possible actuellement d'y observer plusieurs huttes et barrages de castors. Les secteurs de coupes totales, garnis de bleuets en abondance, sont particulièrement propices à l'observation de l'ours noir. Il s'agirait d'ériger quelques postes d'observation bien situés afin de faciliter cette activité.

3.3.7 *L'érablière et le relais nordique*

Ces deux pôles de récréation appartiennent aux mêmes propriétaires qui sont intéressés à y développer des activités et infrastructures récréotouristiques. L'érablière est située le long du Chemin du Cap-à-l'Ouest, à proximité du ruisseau Rouge. Elle s'étend sur environ trois hectares et comporte quelques centaines d'érables à sucre matures. Pour la région, c'est une érablière remarquable et qui n'a jamais été utilisée pour la production du sirop d'érable. D'une capacité d'environ 500 entailles, elle pourrait être aménagée dans une approche touristique et de valorisation des produits dérivés de l'érable. De plus, à proximité de l'érablière, il y a une magnifique fenêtre visuelle sur le fjord du Saguenay.

Le relais nordique est situé près d'un superbe promontoire rocheux d'où l'on peut apercevoir le bassin agricole en contrebas, l'alignement du fjord du Saguenay vers Sainte-Rose-du-Nord et les monts Sainte-Marguerite qui ferment l'horizon au Nord. Ce relais sert de camp de base pour recevoir des touristes dans le cadre de randonnées en traîneau à chiens. Toutefois, l'infrastructure actuelle pourrait être consolidée par l'ajout d'autres équipements et par l'aménagement paysager de l'ensemble du site.

3.3.8 *Le promontoire du Cap-à-l'Ouest*

Situé à l'extrémité de la péninsule, le promontoire du Cap-à-l'Ouest constitue un endroit privilégié pour les activités de plein air. On y retrouve, dans une étonnante

concentration, les plus beaux éléments géographiques et paysagers de l'ensemble du territoire. Les ouvertures visuelles sur le fjord sont nombreuses et spectaculaires. Plusieurs petites anses ponctuent la côte et entrecoupent des falaises vives qui plongent directement dans les eaux du Saguenay. Ces havres naturels sont autant de points d'accès favorables aux petites embarcations et permettraient de soutenir les activités de kayak de mer et de mini-croisière. Une installation légère, composée d'une rampe d'accès et de tangons, assurerait aux voiliers ou autres embarcations de petit gabarit la possibilité de s'amarrer en toute sécurité dans l'une ou l'autre de ces petites anses.

Le promontoire du Cap-à-l'Ouest représente l'endroit rêvé pour l'installation d'une halte nautique avec de l'hébergement en chalet locatif. De plus, il serait aisé d'y aménager des emplacements de camping sauvage. Un sentier partirait de ces installations côtières et donnerait accès au sommet du promontoire du Cap-à-l'Ouest, de même qu'à d'autres dômes rocheux des environs immédiats. Entre les caps rocheux, au-dessus des talus abrupts et parois rocheuses qui surplombent le Saguenay, se trouvent des terrains plats constitués de sols propices à la croissance des arbres. D'ailleurs, il y a là quelques belles petites érablières. Ces plateaux sont abrités des vents dominants et profitent d'un microclimat. Ce serait un coin idéal pour l'aménagement d'un arboretum, sorte de jardin forestier, en introduisant des espèces variées, telles que : chênes, tilleuls, ormes, noyers, etc.

3.3.9 *Les secteurs de conservation*

Deux secteurs se prêtent particulièrement bien à la conservation en raison de la fragilité de ces milieux et, également, de la richesse des écosystèmes en présence. Leur mise en valeur à des fins d'interprétation, de recherche et d'éducation serait un atout de plus pour le projet. Il s'agit d'une part, d'un milieu humide situé en bordure de la Route de Grande-Anse et, d'autre part, d'une pinède remarquable au-dessus de l'Anse-à-Poulette.

Le milieu humide est une grande tourbière de plusieurs centaines d'acres colonisée par l'épinette noire et le mélèze laricin. On y retrouve la mousse de sphaigne en abondance, la linaigrette et toute une gamme de plantes nordiques typiques des tourbières boréales. La tourbière pourrait être mise en valeur par l'aménagement d'un sentier sur pilotis permettant l'accès, sans pour autant mettre en péril ce lieu fragile. Des panneaux d'interprétation seraient installés afin de mettre en valeur la flore particulière. C'est le seul endroit du Cap-à-l'Ouest qui est aussi représentatif de la forêt boréale.

De son côté, la pinède de l'Anse-à-Poulette est composée principalement de pins blancs et de pins rouges matures. Le paysage est exceptionnel, ce sont des pentes abruptes avec de multiples petits replats ou genres de corniches avec en arrière plan des falaises verticales. C'est dans ce secteur que se trouve le plus intéressant potentiel d'escalade au Cap-à-l'Ouest. La paroi François-Xavier Garneau et quelques autres situées à proximité représentent un amphithéâtre de parois remarquables. Le potentiel est à ce point intéressant

qu'il pourrait justifier l'implantation d'un centre d'escalade. Il serait possible d'y développer plusieurs voies, sans pour autant porter atteinte au milieu et à la vocation de conservation qui lui est attribué.

En effet, un sentier intégré à l'environnement local pourrait être aménagé, sans grande perturbation, en utilisant les alignements de corniches et le support d'une infrastructure privilégiant les escaliers, dans les endroits plus abrupts, et des petites passerelles afin de préserver les endroits particulièrement fragiles. Des belvédères d'observation et des panneaux d'interprétation de cet écosystème remarquable compléteraient l'infrastructure d'accès.

3.3.10 Sentier d'équitation et de traîneau à chiens

Ce type de sentier utiliserait les corridors des vallées naturelles du Cap-à-l'Ouest, là où la topographie est moins accidentée. D'une certaine polyvalence, il serait possible d'y pratiquer, au printemps, en été et en automne, la randonnée équestre ou le vélo de montagne et, pendant l'hiver, le traîneau à chiens ou la raquette de montagne. Le plein déploiement de ce type de sentier se ferait sur une longueur d'environ 50 kilomètres. Il serait toutefois possible, pendant la saison hivernale, de prolonger ce parcours sur la surface gelée de la Baie des Ha! Ha! et de rejoindre le futur sentier du corridor de la rivière à Mars jusqu'au Centre plein air Bec-Scie.

D'autres possibilités de raccordement sont envisageables et permettraient de constituer une véritable destination pour la randonnée équestre ou le traîneau à chiens. Pour le Cap-à-l'Ouest, ce type de sentier permettrait l'accès aux principaux points d'intérêt et aux pôles de récréation, tout en évitant les conflits d'usage avec les autres utilisateurs, particulièrement les activités motorisées.

3.3.11 Sentier de randonnée pédestre

Ce type de sentier sillonnerait les crêtes et promontoires rocheux du Cap-à-l'Ouest. Il surplomberait fréquemment la Baie des Ha! Ha! de 100 à 150 mètres et offrirait des fenêtres visuelles incomparables sur le fjord du Saguenay, comme les promontoires de la Croix-du-Centenaire et du Cap-à-l'Ouest. Le premier kilomètre et demi jusqu'à la Croix-du-Centenaire serait réaménagé pour en faire un sentier accessible au grand public.

Pour le reste du réseau, d'une longueur totale d'environ 45 kilomètres, l'infrastructure de support serait exactement à la mesure du sentier Eucher et de ses 12 kilomètres existants. Il s'agit d'un sentier accidenté et sinueux, qui utilise au mieux la topographie du terrain et passe dans un couvert forestier généralement ouvert avec le minimum d'impact sur la nature. Une signalisation adéquate et une carte guide permettraient aux randonneurs de s'orienter et de se localiser convenablement.

Au-delà de la Croix, cela demeurerait un sentier destiné à une clientèle initiée. Les montées les plus abruptes seraient équipées de cordes fixes afin de faciliter la traversée de certains passages plus difficiles. Les belvédères naturels seraient laissés comme tels, à part une signalisation mettant en garde les utilisateurs contre les risques de chute.

Pendant l'hiver, le site de la Croix-du-Centenaire serait accessible aux marcheurs. Actuellement, le segment jusqu'à la Croix est régulièrement utilisé par les marcheurs pendant l'hiver, à tel point que la neige se durcie dans le sentier et la marche sans raquettes devient possible sans difficulté. Un refuge de groupe serait construit au pied du promontoire de la Croix-du-Centenaire.

Les sentiers pédestres seraient praticables en hiver pour les adeptes de la raquette de montagne. De plus, il serait construit jusqu'à sept petits refuges, utilisables en toute saison, et situés à des endroits stratégiques du territoire (points d'eau, forêts d'intérêt, anes abritées, points de vue exceptionnels, etc.). Espacés d'environ trois à quatre kilomètres, les refuges permettraient à plusieurs petits groupes de séjourner, tout en profitant des attraits les plus remarquables du Cap-à-l'Ouest.

Le retour au point de départ des sentiers pourrait s'effectuer par une navette terrestre empruntant le Chemin du Cap-à-l'Ouest ou une navette maritime qui longerait la côte. De plus, avec une navette maritime, il serait possible de combiner la randonnée pédestre dans les sentiers du Cap-à-l'Ouest avec ceux du Parc du Cap Jaseux, du Cap au Leste et de

Sainte-Rose-du-Nord. Les touristes seraient invités à voir et vivre, avec un forfait intégré, le meilleur du fjord du Saguenay. Un produit axé sur la croisière (zodiac, voile ou kayak de mer) et la randonnée pédestre. Les vues sur le fjord en sont le point fort, tantôt au ras de l'eau ou, à d'autres moments, en surplomb au-dessus d'à-pics vertigineux.

3.3.12 Sentiers de motoneiges et de véhicule Quad

Une place serait réservée pour les adeptes des activités motorisées de motoneige et de véhicule Quad. Le Chemin du Cap-à-l'Ouest en serait le vecteur principal (ce chemin n'est pas déneigé l'hiver). Motoneiges et Quads partageraient cette voie d'accès, tandis que circulation automobile estivale serait fortement restreinte par rapport à ce qu'elle est actuellement. Le Chemin du Cap-à-l'Ouest n'est pas adéquat à la libre circulation automobile comme c'est le cas actuellement pour des motifs de sécurité publique. Sa faible largeur et les nombreuses courbes prononcées posent des problèmes. D'ailleurs, plusieurs accrochages entre des véhicules ou des situations périlleuses nous ont été signalés.

Réaménager convenablement cette route serait trop coûteux pour être envisagée dans une perspective de court ou même de moyen terme. C'est pourquoi elle serait plutôt utilisée pour transporter les utilisateurs à l'aide de navettes ou de façon contrôlée et rationalisée. Dans cette optique, son utilisation serait réservée à un segment restreint de la clientèle, celle qui vient pour l'observation faunique, les aires de démonstration de sylviculture et la cueillette des fruits sauvages.

Le Chemin du Cap-à-l'Ouest serait l'unique voie de pénétration des véhicules motorisés (automobiles, véhicules Quad et motoneiges selon la saison), afin de permettre l'accès de façon contrôlée aux pôles récréotouristiques situés à l'intérieur du territoire et qui ne sont pas accessibles autrement.

3.3.13 Piste cyclable

Le prolongement de la piste cyclable du Parc Mars vers l'Anse-à-Benjamin est prévu par les Services d'urbanisme de Ville de La Baie, dans le cadre de l'extension de la Véloroute des bleuets. Cette piste cyclable permettra le patin à roues alignées et est appelée à devenir un atout incontestable pour Ville de La Baie puisqu'elle reliera les différents attraits récréotouristiques baieriverains entre eux.

Le tracé prévu emprunterait la bordure du Chemin Saint-Joseph jusqu'à l'Anse-à-Philippe. À partir de là, il traverserait un ruisseau grâce à une petite passerelle et monterait en diagonale vers le col qui sépare en deux le dôme rocheux situé entre l'Anse-à-Philippe et l'Anse-à-Benjamin. Sur l'autre versant, la piste traverserait le ruisseau Benjamin par une passerelle pour rejoindre finalement la Route de l'Anse-à-Benjamin et l'accueil principal du Parc de la nordicité.

Au-delà du secteur de l'Anse-à-Benjamin, la piste cyclable traverserait le territoire de part en part constituant ainsi le raccord avec Chicoutimi et la Véloroute. Le tracé envisagé

emprunterait les bordures du Chemin Saint-Joseph, de la Route de Grande-Anse et du Chemin Saint-Martin. Le choix du tracé d'une éventuelle piste cyclable devra faire l'objet d'une attention particulière, étant donné la topographie accidentée des voies de circulation. En effet, autant le Chemin Saint-Joseph que la Route de l'Anse-à-Benjamin et le Chemin Saint-Martin présentent des côtes abruptes qui en rendront plus difficile l'accès pour une clientèle de type familial.

3.3.14 Sentier de chasse

Un sentier de chasse au petit gibier, réservé strictement à cette activité, pourrait être aménagé à partir du lot 206, partie appartenant aux Boivin. Ce sentier pourrait se prolonger sur les terres publiques intramunicipales. Le potentiel pour la petite faune devra faire l'objet d'une étude plus approfondie afin de déterminer un tracé optimal pour l'activité de chasse. À cet égard, la partie mitoyenne entre les lots 15 et 16 semble prometteuse avec un effet de bordure intéressant, environnement qu'affectionne particulièrement la petite faune.

En effet, on trouve dans ce secteur des terres en friche, des plantations, des champs en jachère, des peuplements de feuillus et des peuplements de résineux. L'effet de bordure qui se produit à la juxtaposition de ces écosystèmes différents permet à la petite faune de satisfaire, dans une superficie relativement restreinte, ses besoins en termes de couvert, d'alimentation et de reproduction.

3.3.15 Affectation des terres du Cap-à-l'Ouest

L'affectation des terres, dans le cadre du plan de développement multiressource du Cap-à-l'Ouest, a été définie en fonction du schéma de la MRC, du zonage municipal et du concept récréotouristique. Ces affectations sont de cinq catégories différentes :

1. Conservation;
2. Récréation intensive et aménagement forestier;
3. Protection des sols et aménagement forestier;
4. Production forestière et récréation extensive; et,
5. Industrielle et production forestière.

Pour les unités non forestières, il y a trois catégories d'affectation :

1. Production agricole (zone agricole protégée);
2. Industrielle (sites actuels);
3. Résidentielle (incluant la villégiature).

L'affectation des terres servira à déterminer les limitations particulières et les restrictions aux travaux forestiers qui en découlent. Ces limitations sont des mesures de mitigation des effets négatifs, afin de préserver l'intégrité des écosystèmes, dans une perspective de mise en valeur multiressource axée sur le développement durable.

3.3.16 *Limitations particulières et restrictions aux travaux forestiers*

Les limitations particulières présentent une ou plusieurs contraintes de mise en valeur selon les catégories identifiées dans la base de données du cadre écologique de référence (certaines zones font l'objet de plusieurs limitations simultanément), c'est-à-dire :

1. Conservation (C);
2. Récréation intensive (R);
3. Sols fragiles (S);
4. Sensibilité visuelle forte (V);
5. Conservation et sols fragiles (CS);
6. Conservation et sensibilité visuelle forte (CV);
7. Sols fragiles et récréation intensive (SR);
8. Sols fragiles et sensibilité visuelle forte (SV);
9. Sensibilité visuelle forte et récréation intensive (VR);
10. Conservation et sols fragiles et sensibilité visuelle forte (CSV);
11. Sols fragiles et sensibilité visuelle forte et récréation intensive (SVR).

Voyons maintenant dans quelle mesure les différentes limitations ou combinaisons de limitations affecteront le travaux d'aménagement forestiers à réaliser dans le cadre du plan de développement multiressource proposé dans l'étude de faisabilité du Parc de la nordicité (2000).

Les restrictions aux travaux forestiers sont établies selon trois classes à partir des catégories de limitations particulières. Les peuplements qui présentent une limitation de conservation, de sensibilité visuelle, ou une combinaison de celles-ci, présentent une restriction sévère aux travaux forestiers. Pour cette raison, aucun aménagement forestier n'y est préconisé, à l'exception de la coupe d'éclaircie jardinatoire avec marquage des arbres (martelage).

Les autres catégories de limitation présentent une restriction moyenne aux travaux forestiers. Dans ce cas, les coupes totales ne sont pas recommandées, même pour de petites superficies. De plus, le pourcentage de prélèvement des coupes partielles ne devrait jamais dépasser 30 % du volume total d'un peuplement.

Lorsqu'il n'y a aucune limitation particulière, la restriction aux travaux forestiers est nulle. Dans cette éventualité, les travaux devraient être réalisés conformément aux critères de base du cadre éthique d'intervention. Dans ce cas, les coupes à blanc par bandes sont autorisées, mais sur des superficies n'excédant pas deux hectares d'un seul tenant. Des bandes séparatrices doivent être gardées en place entre les secteurs de coupe totale.

Dans les cas d'une restriction nulle aux travaux forestiers :

1. le pourcentage de prélèvement est de 40 % du volume pour l'éclaircie commerciale et la coupe progressive intermittente;
2. le pourcentage de prélèvement est de 60% du volume pour la coupe de récupération

dans les peuplements mélangés à dominance de feuillus; et,

3. le pourcentage de prélèvement est de 100 % du volume pour la coupe de récupération dans les peuplements à dominance de feuillus.

Dans les cas d'une restriction moyenne aux travaux forestiers :

1. les coupes à blanc par bandes deviennent des éclaircies commerciales;
2. la méthode de débardage préconisée est à l'aide de transporteurs ou de motoneiges;
3. le pourcentage de prélèvement est de 30 % du volume pour toutes les coupes.

Dans le cas d'une restriction sévère aux travaux forestiers, seule la coupe d'éclaircie jardinatoire est recommandée.

3.3.17 Prise en compte de l'aspect visuel

La capacité d'absorption d'un paysage forestier est définie par l'aptitude d'un peuplement à camoufler rapidement l'effet visuel ou la cicatrice d'une coupe partielle. La capacité d'absorption du paysage et l'encadrement visuel sont les paramètres de base qui permettent d'établir la sensibilité visuelle du paysage (Boivin et Domon, 1993). Dans le cadre du plan de développement multiressource du Cap-à-l'Ouest, la capacité d'absorption du paysage a été définie par une série de requêtes mettant en corrélation le potentiel de productivité des stations forestières et trois catégories d'essences aux vitesses de croissance plus ou moins rapides.

La catégorie I d'aptitude à la croissance comprend les peuplements constitués d'espèces commerciales à croissance rapide tels que les peupliers, le bouleau blanc, le sapin baumier, le pin blanc, l'épinette blanche et le mélèze laricin. La catégorie II d'aptitude à la croissance regroupe les essences commerciales à croissance généralement plus lente que celles de la catégorie I telles que le pin gris, le pin rouge, l'épinette noire, le thuya, l'érable à sucre, l'érable rouge, le bouleau jaune et le frêne noir.

La catégorie III d'aptitude à la croissance est constituée non pas d'essences particulières, mais des stations forestières qui présentent des limitations sévères à la croissance des arbres, peu importe les espèces en présence. C'est le cas des affleurements rocheux, des secteurs de pentes extrêmes et des stations forestières très sèches ou très humides. Lorsque des arbres réussissent à s'installer sur ces sites ingrats, leur croissance peut-être excessivement lente. Le tableau 4 présente la matrice qui a été utilisée pour les requêtes sur la capacité d'absorption des paysages du Cap-à-l'Ouest.

Tableau 4 : Requêtes sur la capacité d'absorption du paysage

Productivité ⇒ Croissance ↓	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Catégorie I	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte	Forte
Catégorie II	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte
Catégorie III	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne

Source : *Étude de faisabilité du Parc de la nordicité et du développement durable*, 2000

Les essences d'arbres à croissance généralement plus rapide (catégorie I) qui sont situées sur des stations productives sont considérées comme ayant une capacité d'absorption forte. En effet, la cicatrice d'une coupe partielle n'y serait plus visible, à partir d'une certaine distance d'observation, quelques années seulement après cette coupe. À l'autre extrême, les sites d'aptitude de croissance très lente (catégorie III) qui sont situés sur des stations moins productives présentent une faible capacité d'absorption du paysage. Sur de tels sites, une cicatrice de coupe forestière mettrait plusieurs années avant de s'intégrer à la végétation environnante.

L'analyse de l'encadrement visuel à partir de la Baie des Ha! Ha! et de la rivière Saguenay a été réalisée à partir d'une modélisation informatique. Trois secteurs d'accessibilité visuelle du paysage sont définis. Il s'agit d'une zone d'avant-plan, d'une zone d'arrière-plan et de tout ce qui n'est pas visible. Cette modélisation a été validée par des observations de terrain. La sensibilité visuelle du paysage est la résultante de la corrélation entre la capacité d'absorption du paysage et l'encadrement visuel (tableau 5).

Tableau 5 : Requêtes sur la sensibilité visuelle du paysage

Encadrement visuel ⇒ Capacité d'absorption ↓	Non vu	Arrière plan	Avant plan
Faible	Faible	Moyenne	Forte
Moyenne	Faible	Faible	Moyenne
Forte	Faible	Faible	Faible

Source : *Étude de faisabilité du Parc de la nordicité et du développement durable*, 2000

3.3.18 Modalités d'intervention

Selon l'affectation des terres définies dans le cadre du plan de développement multiressource, nous avons établi les usages et les modalités d'intervention préconisés pour chacune des unités géographiques du territoire, telles qu'elles sont présentées au tableau 6.

Tableau 6 : Affectation, usages et modalités d'intervention

Affectation	Usages et modalités d'intervention
Conservation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ protection du paysage, des zones humides, des habitats fauniques ✓ coupe d'éclaircie jardinatoire seulement ✓ l'usage récréatif extensif limité peut être compatible
Récréation intensive et aménagement forestier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ priorité aux activités récréotouristiques ✓ les interventions forestières intégrées au paysage sont possibles ✓ l'usage agricole peut être compatible si intégré
Production forestière et protection des sols	<ul style="list-style-type: none"> ✓ priorité à la production forestière selon le cadre d'intervention ✓ protection des sols minces sur affleurements rocheux
Production forestière et récréation extensive	<ul style="list-style-type: none"> ✓ priorité à la production forestière selon le cadre d'intervention ✓ protection des corridors ou emplacements à usage récréatif ✓ les bleuetières peuvent être compatibles
Industriel (et production forestière pour les sites boisés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ priorité à l'usage industriel ✓ production forestière selon le cadre éthique d'intervention ✓ récréation extensive compatible avec une zone tampon adéquate
Agricole (zone agricole protégée)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ priorité à l'agriculture ✓ production forestière selon le cadre éthique d'intervention ✓ récréation extensive compatible si ne nuit pas à l'agriculture
Résidentiel (inclut la villégiature)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ priorité à l'usage résidentiel et de villégiature ✓ une zone tampon est à prévoir pour séparer des autres usages

Source : *Étude de faisabilité du Parc de la nordicité et du développement durable, 2000*

3.3.19 Perspective de mise en valeur agroenvironnementale

Des jardins et des vergers conservatoires pourront être implantés sur certaines terres arables. On procédera à l'inventaire des possibilités agricoles en milieu nordique dans les domaines des cultures maraîchères, céréalières et fruitières. De plus, afin de contrer le déclin de certaines races d'élevage domestique, une place importante sera accordée à la sauvegarde des races d'élevage nordiques.

Les jardins et les élevages seront déployés à l'intérieur d'un plan d'aménagement paysager qui s'intégrera harmonieusement aux bâtiments et aux autres infrastructures. Ils permettront également la recherche d'une cuisine régionale issue de la connaissance et de la mise en œuvre méthodique des ressources des écosystèmes.

La recherche en agriculture occupera une place importante dans le projet une fois que ce dernier aura atteint un certain stade d'évolution et de stabilité. Toutefois, on devra en prévoir les implications dès le début de la conception du milieu bâti. On explorera également de nouvelles avenues dans le domaine de l'élevage, dans le but de maintenir de cette activité dans un cadre écologique. Ce volet vise entre autres à montrer qu'il est possible de densifier le marché intérieur de la région, de créer de l'emploi et de développer le potentiel de mise en œuvre des ressources du milieu rural.

Le Parc de la nordicité pourrait devenir un véritable laboratoire de développement de produits du terroir en région nordique. Cet apport original, en plus de présenter un élément d'attrait pour le tourisme par sa diversité de produits, s'inscrit dans un des volets éducatifs du projet. Le développement de l'agrotourisme présente des perspectives intéressantes de bonification des activités agricoles, dans un cadre de développement durable. En effet, l'agrotourisme connaît un essor significatif partout au Québec. Sur le territoire du Cap-à-l'Ouest, une seule entreprise agricole exploite ce créneau avec un gîte rural et la visite de la ferme. Beaucoup reste à faire dans ce secteur, si l'on tient compte du faible niveau de développement et des nombreuses possibilités inhérentes au Cap-à-l'Ouest.

3.3.20 Prescriptions des travaux d'aménagement forestier

Les travaux forestiers potentiels qui s'appliquent au Cap-à-l'Ouest sont établis au plan de développement multiresource selon les critères de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Saguenay. Le tableau 7 présente la procédure utilisée pour déterminer les travaux admissibles selon les critères de l'Agence régionale en fonction des types de travaux suivants : 1. Amélioration de la voirie forestière ; 2. Préparation de terrain; 3. Plantation; 4. Regarnis de régénération naturelle; 5. Dégagement manuel et déblaiement; 6. Éclaircie précommerciale; 7. Éclaircie commerciale; 8. Coupe progressive intermittente; 9. Coupe de récupération; 10. Coupe à blanc par bandes avec protection de la régénération; 11. Coupe d'éclaircie jardinatoire.

Tableau 7 : Procédures pour déterminer les travaux forestiers admissibles

Thème	Désignation générale & Essences particulières	Classe d'âge & Classe densité	Volume (m ³ / ha)	Prescriptions des travaux forestiers
1	Résineux commerciaux A Sapin et épinette	50 ans et plus Densité A ou B	90 m ³ / ha et plus	Éclaircie commerciale
1	Résineux commerciaux A Sapin et épinette	50 ans et plus Densité A-B-C-D	Moins de 90 m ³ / ha	Coupe à blanc par bandes
2	Résineux commerciaux B Pins, mélèze et thuya	50 ans et plus Densité A ou B	90 m ³ / ha et plus	Éclaircie commerciale
2	Résineux commerciaux B Pins, mélèze et thuya	50 ans et plus Densité A-B-C-D	Moins de 90 m ³ / ha	Coupe à blanc par bandes
3	Feuillus commerciaux Frêne blanc et érables	50 ans et plus Densité A-B-C	Sans égard	Coupe progressive intermittente
3	Feuillus commerciaux Frêne blanc et érables	50 ans et plus Densité D	Sans égard	Coupe à blanc par bandes
3	Feuillus commerciaux Bouleaux et peupliers	50 ans et plus Densité A ou B	90 m ³ / ha et plus	Éclaircie commerciale
3	Feuillus commerciaux Bouleaux et peupliers	50 ans et plus Densité A-B-C-D	De 75 à 90 m ³ / ha	Coupe à blanc par bandes
3	Feuillus commerciaux Bouleaux et peupliers	50 ans et plus Densité A-B-C-D	Moins de 75 m ³ / ha	Coupe de récupération
4	Résineux intermédiaires Tous les résineux	30 ans et plus Densité A-B-C-D	90 m ³ / ha et plus	Éclaircie commerciale
4	Résineux intermédiaires Tous les résineux	30 ans et plus Densité A-B-C-D	Moins de 90 m ³ / ha	Pas de travaux
5	Feuillus intermédiaires Frêne blanc et érables	30 ans et plus Densité A-B-C-D	90 m ³ / ha et plus	Éclaircie commerciale
5	Feuillus intermédiaires Frêne blanc et érables	30 ans et plus Densité A-B-C-D	Moins de 90 m ³ / ha	Pas de travaux
5	Feuillus intermédiaires Bouleaux et peupliers	30 ans et plus Densité A-B-C-D	75 m ³ / ha et plus	Éclaircie commerciale
5	Feuillus intermédiaires Bouleaux et peupliers	30 ans et plus Densité A-B-C-D	Moins de 75 m ³ / ha	Pas de travaux
6	Résineux jeunes Tous les résineux	10 et 20 ans Densité A ou B		Éclaircie précommerciale
6	Résineux jeunes Tous les résineux	10 et 20 ans Densité C ou D		Regarnis de la régénération naturelle
7	Feuillus jeunes Tous les feuillus	10 et 20 ans Densité A ou B		Éclaircie précommerciale
7	Feuillus jeunes Tous les feuillus	10 et 20 ans Densité C ou D		Regarnis de la régénération naturelle
8	Friche arbustive			Dégagement manuel
9	Coupe totale récente			Mise en terre de plants

Source : *Étude de faisabilité du Parc de la nordicité et du développement durable*, 2000

Le regarni de régénération s'applique dans les secteurs d'anciennes coupes totales en régénération. C'est la mise en terre de plants de reboisement aux endroits où la régénération naturelle est insuffisante sur une aire forestière, dans le but d'obtenir le coefficient de distribution recherché en essences commerciales (Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Saguenay, 1998).

Le dégagement manuel, technique communément appelée « débroussaillage », s'effectue dans les coupes totales récentes, lorsque la végétation de compétition est importante. C'est le contrôle de la végétation nuisible afin de faciliter la croissance de la régénération naturelle en essences commerciales par l'utilisation de moyens mécaniques tels que scie mécanique, scie circulaire ou sécateur.

L'éclaircie précommerciale consiste en l'élimination des tiges qui nuisent à la croissance d'arbres choisis dans un peuplement forestier jeune, en régularisant l'espacement entre les tiges choisies. Ce traitement vise à stimuler la croissance d'un nombre restreint de tiges sélectionnées et bien réparties, afin de leur permettre d'atteindre une dimension marchande dans une période plus courte. Il n'y a généralement pas de récupération de volume marchand lors de cette intervention.

L'éclaircie commerciale consiste en la récolte d'arbres d'essences commerciales de qualité moindre ou qui nuisent aux arbres de qualité dans un peuplement forestier, dans le but d'accélérer l'accroissement des tiges restantes et d'améliorer la qualité du peuplement.

La coupe progressive intermittente ou coupe d'ensemencement consiste en la récolte d'arbres lors de la première des coupes successives de régénération dans un peuplement forestier ayant atteint l'âge d'exploitation. Cette coupe permet l'ouverture du couvert forestier, l'élimination des arbres dominés et l'établissement de régénération naturelle à partir des semences provenant des arbres dominants conservés comme semenciers.

La coupe de récupération s'applique à des cas de chablis, d'épidémie, ou de peuplements présentant des signes évidents de détérioration. La récupération est une étape préalable à une préparation de terrain en vue d'un reboisement ou à un dégagement de régénération naturelle, selon la situation.

La coupe d'éclaircie jardinatoire vise à perpétuer un peuplement en assurant sa régénération et sa croissance sans jamais avoir recours à sa coupe totale. Elle permet de produire de façon continue du bois d'œuvre de qualité à partir de peuplements ayant une *structure caractéristique inéquienne (âges différents)*.

Pour toutes les coupes partielles, il est fortement recommandé d'effectuer le marquage préalable des tiges qui devront être coupées par un spécialiste en aménagement forestier, ceci afin de garantir la qualité du travail réalisé par les ouvriers sylvicoles.

La coupe à blanc par bandes consiste en la récolte de tous les arbres ayant un diamètre marchand sur des bandes d'une largeur inférieure à 60 mètres de large. La coupe par bandes s'applique aux peuplements ayant atteint l'âge d'exploitabilité et s'effectue en trois étapes, c'est-à-dire en une série de trois bandes consécutives. Le retour et la coupe dans les bandes adjacentes s'effectue seulement lorsque la bande coupée est suffisamment régénérée.

L'aspect esthétique, la croissance des tiges et le contrôle de la végétation de compétition peuvent être bonifiés par le déchiquetage et l'épandage des résidus de coupe en bois raméaux fragmentés (BRF). Les BRF représentent une filière fort intéressante de valorisation de la biomasse forestière gaspillée lors des travaux forestiers. La filière des BRF correspond tout à fait aux objectifs du développement durable appliqués à l'exploitation forestière. Des membres du Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest suivent les travaux de recherche menés depuis 15 ans par le Groupe de coordination sur les bois raméaux (GCBR). Cette équipe multidisciplinaire de chercheurs relève des facultés d'agriculture et de foresterie de l'Université Laval.

Selon les recherches du GCBR, l'utilisation des BRF en agriculture comme en foresterie est susceptible d'améliorer non seulement la productivité des écosystèmes et la qualité des produits, mais aussi de réconcilier en partie les besoins liés à l'économie et à l'écologie.

Le pourcentage de prélèvement des coupes partielles est établi selon les critères de l'Agence régionale et les restrictions aux travaux forestiers. Il est à noter que dans le cas d'une restriction sévère aux travaux forestiers, seule la coupe d'éclaircie jardinatoire est prescrite. Les résultats sont présentés au tableau 8.

Tableau 8 : Pourcentage de prélèvement des coupes commerciales

Type de coupe	Restriction	Prélèvement (%)
Éclaircie commerciale	Nulle	40 % du volume
Éclaircie commerciale	Moyenne	30 % du volume
Coupe progressive intermittente	Nulle	40 % du volume
Coupe progressive intermittente	Moyenne	30 % du volume
Coupe de récupération	Nulle	60 % du volume
Coupe de récupération	Moyenne	30 % du volume
Coupe à blanc par bandes	Nulle	100 % du volume

Source : *Étude de faisabilité du Parc de la nordicité et du développement durable*, 2000

3.3.21 Intégration de la faune

La faune est un élément important du plan de développement multiresource du Cap-à-l'Ouest. Toutefois, la ressource faunique est beaucoup plus difficile à saisir que la ressource forestière, malgré le lien étroit qui existe entre la forêt et la faune. La forêt, selon sa composition et son stade évolutif, représente un lieu d'alimentation et d'habitat recherché par plusieurs espèces fauniques. Des pratiques sylvicoles adéquates favorisent la faune (Fondation de la faune du Québec, 1996).

Dans le cadre du Parc de la nordicité, outre les aménagements à caractère faunique, l'intégration de la faune est axée davantage sur l'observation et l'écotourisme que sur le prélèvement proprement dit. Cette approche est justifiée, d'une part, par la popularité croissante de l'écotourisme – particulièrement si la probabilité d'observation de la faune dans son habitat naturel est élevée – et, d'autre part, par le souci d'éviter le plus possible les conflits d'usage.

Dans cette optique, la chasse serait à exclure des zones riveraines 2, 7 et 10, en raison de leur potentiel récréotouristique dominant. C'est dans ces zones que l'on retrouve l'essentiel des sentiers de randonnée pédestre qui font la renommée du Cap-à-l'Ouest. La chasse au petit gibier (perdrix et lièvre) serait ouverte au public, en fonction de modalités spécifiques et de secteurs particuliers. À cet égard, un sentier réservé exclusivement à la chasse au petit gibier pourrait être aménagé sur les lots publics intramunicipaux.

Les propriétaires privés pourront continuer à pratiquer la petite chasse sur leurs terrains, dans le cadre d'une entente d'intendance privée et dans le respect de la pérennité des espèces. Afin d'éviter les conflits d'usage et d'assurer la sécurité, une zone tampon séparera les secteurs réservés à la chasse de ceux destinés aux activités récréotouristiques. L'activité de pêche sportive, moins contraignante que la chasse pour les autres types d'activités, pourrait se pratiquer librement partout où il est possible de le faire. Par contre, des quotas de prélèvement devraient être respectés afin d'assurer la pérennité de la ressource. D'ailleurs, la pêche blanche est de plus en plus assujettie à des limitations du

nombre de prises selon les différentes espèces de poisson. Des ensemencements de truite pourraient être réalisés, notamment au lac du Castor et au lac Grand. Ces deux plans d'eau sont en effet les plus prometteurs pour la pêche sportive au Cap-à-l'Ouest, mais ils devront faire l'objet d'analyses plus poussées pour mieux connaître leur potentiel.

Un élément fondamental pour la faune est la diversité écologique. L'objectif est de préserver ou même d'accroître cette diversité au Cap-à-l'Ouest par des travaux variés dans l'espace et le recours à des pratiques sylvicoles soucieuses de maintenir le potentiel faunique. En effet, les espèces fauniques seront plus productives si cette diversité leur permet de répondre à leurs besoins vitaux sans devoir se déplacer sur de trop grandes distances. À l'intérieur de son domaine vital, l'animal doit trouver tous les éléments nécessaires à ses besoins d'alimentation, de reproduction, de repos et d'abri. Dans un habitat de mauvaise qualité, l'animal devra accroître la dimension de son domaine vital pour combler l'ensemble de ses besoins et sa capacité de reproduction pourra s'en voir diminuée (Fondation de la faune du Québec, 1996).

Le cadre écologique de référence du Cap-à-l'Ouest, nous permet de planifier des travaux sur des petites superficies et, en ce sens, s'adapte bien à la diversité écologique du territoire. Il est important de conserver des chicots, arbres morts restés debout, qui sont utilisés par les oiseaux comme niochirs et perchoirs. Lors des travaux d'aménagement forestier, il faut également préserver les arbustes dont la faune se nourrit tels que l'amélanchier, le sorbier, le noisetier, l'aubépine, la viorne, le cornouiller, etc. Bien que

sans valeur commerciale, ces arbustes prennent une place importante dans l'alimentation de plusieurs espèces fauniques.

3.3.22 Démonstration, recherche et éducation

La réalisation du centre d'accueil, voué entre autres à l'interprétation et à la recherche, permettra aux visiteurs de connaître, par l'intermédiaire d'installations interactives, les possibilités techniques de vivre et de travailler d'une façon écologique. Une interactivité constante avec le milieu scolaire fera réaliser aux jeunes l'importance de vivre en harmonie avec la nature. Pour les classes du primaire et du secondaire, des visites et des stages de formation permettront une première approche du développement durable.

Le Parc de la nordicité comporte une fonction éducative importante. Les niveaux d'enseignement secondaire, collégial et universitaire seront sollicités. On constate déjà une implication de partenaires universitaires sur le plan de la recherche et de la conception. Des efforts seront également déployés afin de mettre sur pied de nouveaux programmes d'études secondaires en formation professionnelle. Des corps de métiers comme la foresterie, la charpenterie et la menuiserie seront mis à profit dans le cadre d'ateliers intensifs. De plus, dès que le projet sera en cours de réalisation, nous espérons être en mesure de créer de nouveaux programmes scolaires sur la gestion des forêts. Cette initiative permettra l'implication du Cégep de Chicoutimi dans l'instauration d'une forêt modèle au Cap-à-l'Ouest.

La Région laboratoire de développement durable (RLDD) jouera un rôle de premier plan dans le but de mobiliser les instances régionales pour faire de ce site une des plaques tournantes du développement durable. C'est pourquoi les visiteurs, durant leur séjour au centre d'accueil ou dans certains refuges, pourront expérimenter le fonctionnement d'habitations écologiques et les techniques et comportements qui respectent et stimulent le milieu immédiat. Ils seront conviés à utiliser des infrastructures innovatrices dont des capteurs solaires et des toilettes à compost. Les visiteurs pourront également s'initier au jardinage écologique, ainsi qu'à une alimentation biologique produite sur place.

Grâce à un volet recherche et développement, les résultats seront transmis à la population. Des publications, des émissions radio et de télévision pourraient assurer une diffusion large des résultats. De plus, l'intégration du projet au réseau Internet permettrait à toute personne intéressée et équipée d'un ordinateur d'avoir un accès rapide à l'information et de participer au projet en partageant ses connaissances et ses expériences.

Dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage :

1. Inventaire des possibilités agricoles et des races d'élevage en milieu nordique;
2. Protection et développement de la diversité génétique;
3. Mise en valeur des espèces sauvages;
4. Bleuetières;
5. Arbres fruitiers.

Dans le domaine de la foresterie :

1. Méthodes et techniques de coupes de jardinage et d'aménagement du paysage;
2. Application des bois raméaux fragmentés;
3. Valorisation des ressources du milieu pour les besoins du projet.

Dans le domaine de l'énergie :

1. Techniques de production énergétique écologiques;
2. Économies d'énergie;
3. Éthique énergétique.

3.4 Aspects économiques et faisabilité de la phase I du Parc de la nordicité

Le plan de développement de la phase I prévoit des infrastructures récréotouristiques et des travaux d'aménagement forestiers. Des cartes à grande échelle (1 : 5 000 et 1 : 7 500) ont été réalisées pour chaque entité territoriale de la phase I et remises à chaque propriétaire. Sur ces cartes apparaissent les activités ou ouvrages prévus dans un horizon de cinq à dix ans. Les compilations statistiques et économiques globales ont également été remises aux propriétaires, de même que toutes les données pour chaque peuplements forestier. Ce travail considérable sert de base pour les ententes d'intendance privée, dans le cadre du volet des activités ou ouvrages prévus.

Le plan de développement de la phase I prévoit les infrastructures et activités suivantes :

- un poste d'accueil et de contrôle sur le Chemin du Cap-à-l'Ouest;
- une surveillance du territoire;
- le réaménagement du site de la marina de l'Anse-à-Benjamin;
- la construction du centre d'accueil principal et de démonstration;
- la restructuration des activités de nautisme, de randonnée pédestre et de pêche blanche;
- la mise en place des activités de traîneau à chiens, randonnée équestre, kayak de mer et mini-croisière (navette maritime);
- l'aménagement et l'interprétation du site des Écorceurs;
- la réfection du sentier jusqu'à la Croix-du-Centenaire et la remise à niveau du site de la Croix;
- le prolongement du sentier Eucher;
- l'ouverture du sentier équestre et de traîneau à chiens sur les lots intramunicipaux;
- un camping aménagé situé près du site des Écorceurs;
- un refuge en contrebas du promontoire de la Croix;
- un refuge en contrebas du promontoire du Cap-à-l'Ouest et quelques emplacements de camping sauvage;
- des facilités pour accoster à l'Anse-à-Poulette et près du promontoire du Cap-à-l'Ouest;
- un refuge à l'Anse-à-Poulette et quelques emplacements de camping sauvage;
- une refuge près du Cap Rasmussen.

Le plan de développement de la phase I prévoit les travaux d'aménagement forestiers suivants :

- l'expérimentation et l'intégration à grande échelle des bois raméaux fragmentés;
- différents travaux d'aménagement forestier sur 1 400 hectares de forêt;
- le développement de méthodes de travail visant à préserver l'esthétique des paysages et la conservation de l'intégrité des sols lors du débardage des bois;
- l'amélioration et la réfection de la voirie forestière, dans un souci de préservation de l'environnement.

Il est prévu des travaux d'aménagement forestiers sur le territoire de la phase I qui nécessiteraient des investissements totaux de l'ordre d'un million trois cent mille dollars, incluant la fragmentation systématique des résidus de coupe en bois raméaux fragmentés. D'autre part, les revenus bruts de la vente de bois s'élèveraient à environ 900 000 \$. Dans le cas des lots privés, éligibles au programme de subvention de l'Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée, les investissements avoisineraient 800 000 \$ et les revenus bruts environ 500 000 \$, soit 147 000 \$ nets après les dépenses d'exploitation. Les statistiques économiques des travaux prévus sur les lots privés lors de la phase I sont calculées selon les barèmes de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées et sont présentées au tableau 9.

Tableau 9 : Statistiques économiques du plan d'aménagement des lots privés

Types de travaux	Coût selon l'Agence	Superficie / longueur	Total selon l'Agence	Valeur de la récolte	Bénéfice de la récolte
Voirie forestière	655 \$/km	8 km	5 240 \$	0	0
Bois raméaux fragmentés	595 \$/ha	540,20 ha	321 419 \$	0	0
Dégagement manuel et déblaiement	850 \$/ha	15,65 ha	13 302 \$	0	0
Éclaircie précommerciale	765 \$/ha	145,35 ha	111 170 \$	0	0
Éclaircie commerciale	665 \$/ha	188,02 ha	125 033 \$	174 909 \$	57 644 \$
Mise en terre de plants	435 \$/ha	292,51 ha	127 242 \$	0	0
Coupe progressive intermittente	420 \$/ha	35,60 ha	14 952 \$	24 225 \$	4 845 \$
Regarnis de la régénération naturelle	250 \$/ha	133,58 ha	33 395 \$	0	0
Coupe de récupération	235 \$/ha	108,12 ha	25 408 \$	114 713 \$	26 693 \$
Coupe à blanc par bandes	290 \$/ha	63,11 ha	18 301 \$	178 998 \$	57 831 \$
	Total	981,94 ha	795 462 \$	492 845 \$	147 013 \$

Source : *Étude de faisabilité du Parc de la nordicité et du développement durable*, 2000

Selon le programme de l'Agence, il y aurait pour 795 000 \$ de travaux admissibles sur le territoire de la première phase du Parc de la nordicité. Toutefois, l'Agence ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour attribuer un tel montant aux propriétaires de la phase I du Parc. Afin d'obtenir des montants de cet ordre pour la forêt privée au Cap-à-l'Ouest, il faudra intervenir en amont de l'Agence, soit auprès des Ministères des régions et des Ressources naturelles et demander la possibilité de budgets spéciaux dans le cadre d'un projet pilote. Dans le cas des lots publics intramunicipaux, le programme de l'Agence ne s'applique pas, c'est le Volet II du programme de mise en valeur de la forêt du Ministère des ressources naturelles. C'est pourquoi nous produisons un bilan économique séparé pour les lots publics. Les coûts sont toutefois estimés à partir des taux de l'Agence et sont présentés au tableau 10.

Tableau 10 : Statistiques économiques du plan d'aménagement des lots publics

Types de travaux	Coût estimé	Superficie / longueur	Total du coût	Valeur de la récolte	Bénéfice de la récolte
Voirie forestière	5 000 \$/km	5 km	25 000 \$	0	0
Sentier pédestre	1 000 \$/km	5 km	5 000 \$	0	0
Sentier équestre	1 000 \$/km	5 km	5 000 \$	0	0
Refuge au Lac du Castor	15 000 \$	-	12 000 \$	0	0
Bois raméaux fragmentés	595 \$/ha	319,21 ha	189 930 \$	0	0
Éclaircie précommerciale	765 \$/ha	36,58 ha	27 984 \$	0	0
Éclaircie commerciale	665 \$/ha	143,82 ha	95 640 \$	179 661 \$	68 246 \$
Mise en terre de plants	435 \$/ha	13,32 ha	5 794 \$	0	0
Coupe progressive intermittente	420 \$/ha	14,31 ha	6 010 \$	10 025 \$	2 005 \$
Regarnis de la régénération naturelle	250 \$/ha	98,22 ha	24 555 \$	0	0
Coupe de récupération	235 \$/ha	76,03 ha	17 867 \$	80 693 \$	17 661 \$
Coupe à blanc par bandes	290 \$/ha	48,47 ha	14 056 \$	158 052 \$	57 514 \$
	Total	430,75 ha	436 836 \$	428 431 \$	145 426 \$

Source : *Étude de faisabilité du Parc de la nordicité et du développement durable*, 2000

Dans le cas des lots publics intramunicipaux du Cap-à-l'Ouest, leur mise en valeur multiressource implique des investissements de l'ordre de 436 000 \$, pour des revenus bruts de vente de bois à peu près du même montant. Il est à noter que les superficies des travaux de fragmentation des bois raméaux ne sont pas comptabilisées dans la superficie totale des travaux. En effet, les bois raméaux s'appliquent sur les mêmes superficies que les travaux d'éclaircie commerciale et précommerciale, de même que les coupes de récupération, progressive, intermittente et à blanc par bandes.

La coupe d'éclaircie jardinatoire n'apparaît pas aux compilations qui précèdent. La raison est que cette intervention, très sélective, s'applique dans la zone de protection du

paysage, où la sensibilité visuelle est marquée. Dans ces circonstances, il est impossible d'établir une prescription sans des reconnaissances pointues sur le terrain par des spécialistes en aménagement forestier. Dans le cas des travaux de reboisement et de regarnis de la régénération naturelle, les prescriptions établies à l'aide du cadre de référence écologique pourront varier sensiblement en fonction des relevés de terrain.

En dehors des revenus potentiels tirés de la vente du bois, le Parc pourra générer des revenus autonomes liés aux activités récréotouristiques du secteur de l'Anse-à-Benjamin et du territoire de la phase I. C'est une estimation très sommaire qui devra obligatoirement être examinée en détail, dans le cadre d'un éventuel plan d'affaire. À cet égard, des discussions avec les responsables de la SADC du Bas-Saguenay (Société d'aide au développement des collectivités), ont ouvert la voie vers la réalisation d'un plan d'affaire pour la première phase du Parc de la nordicité. À tout le moins, l'estimation présentée ici permet de ressortir les principales sources de revenus autonomes, les montants demeurent à valider avec les spécialistes de la SADC.

Droits d'entrée des visiteurs (8\$ X 20 000 visiteurs)	160 000 \$ / année
Recettes de restauration, dépanneur, camping, location de refuges	20 000 \$ / année
Loyer d'entreposage des cabanes à pêche (75\$ X 500 cabanes)	37 500 \$ / année
Loyer des équipements de la marina	20 000 \$ / année
Recettes d'activités spéciales	30 000 \$ / année
Recettes d'activités de tourisme d'aventure	20 000 \$ / année
Total	287 500 \$ / année

Une condition primordiale de la faisabilité du projet réside dans l'adhésion des propriétaires des terrains de la première phase du Parc. Cet objectif est largement atteint, avec l'adhésion officielle de la majorité des propriétaires de la phase I qui ont signé un engagement d'adhésion à l'intendance privée. Ces propriétaires possèdent des terrains stratégiques considérant le futur développement du Parc de la nordicité, particulièrement la zone 7 au plan d'urbanisme de Ville de La Baie, soit les rives et versants qui surplombent la Baie des Ha! Ha! Les activités et ouvrages qui se dérouleront sur les terrains des propriétaires restent à être précisés entre les parties. L'engagement d'intendance consacre l'intention des propriétaires d'adhérer à l'intendance privée avec l'obligation de s'entendre éventuellement avec la RLDD sur les points qui demeurent à négocier.

Une autre condition de base de la faisabilité du projet de Parc est l'adhésion des propriétaires de la Marina de La Baie (les associés du Groupe de l'Anse) par l'intermédiaire de l'acquisition des terrains de la Marina et éventuellement la prise en charge des activités touristiques qui s'y tiennent. L'acquisition des terrains de la Marina est indispensable au projet puisque ce secteur est identifié comme étant le plus porteur du territoire sous étude afin d'y installer les infrastructures et les activités principales du Parc. De plus, en raison de l'anarchie qui prévaut actuellement dans ce secteur, des conflits d'usage qui en découlent et de l'important potentiel de développement, il devient indispensable de gérer adéquatement et de façon intégrée l'ensemble des activités, incluant la pêche blanche et le nautisme. L'adhésion au projet par les propriétaires et gestionnaires des équipements et activités de la Marina de La Baie est désormais acquise grâce à l'offre de vente qu'ils ont

faite à la RLDD. Cette offre est valide pour une durée de deux ans, en fonction de l'obtention du financement nécessaire.

* * *

L'intégration du Parc au produit récréotouristique présent sur le territoire de Ville de La Baie nous est rapidement apparu comme une condition importante de faisabilité du projet. En effet, plusieurs organisations récréotouristiques baieriveraines relèvent directement de la municipalité pour une bonne partie de leur financement et pourraient avoir une attitude négative et percevoir le projet comme un compétiteur potentiel pour l'obtention de fonds publics. Dans ce contexte, la définition d'un créneau particulier pour le Parc, qui ne duplique pas les autres organisations en place, est une première étape en vue d'harmoniser le projet avec l'ensemble des activités récréotouristiques à Ville de La Baie. D'ailleurs, à cet égard, le *plan concerté des usages du corridor public de la rivière à Mars*, élaboré conjointement avec la Société touristique du Fjord, définit les créneaux particuliers de chaque organisation et démontre l'intégration de l'ensemble de celles-ci, dans le cadre d'un concept rassembleur et unificateur. Beaucoup de travail a été réalisé jusqu'à maintenant afin d'intégrer harmonieusement le projet de Parc au produit récréotouristique en place et ces efforts seront poursuivis par la STF qui compte animer une table de concertation récréotouristique à Ville de La Baie.

Il est bien évident que l'adhésion aux concepts du Parc de la nordicité par les élus et les cadres de la municipalité de Ville de La Baie s'avère une condition importante de la faisabilité du projet. À ce titre, la municipalité supporte le projet depuis ses débuts, d'abord

par la délégation d'un conseiller municipal sur le Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest, en l'occurrence monsieur Laurier Lavoie, et par du financement lors de l'étude d'opportunité et de l'étude de faisabilité. Une demande de financement pour le plan directeur des infrastructures et des activités a été déposée et accueillie favorablement par la municipalité, dans la mesure où celle-ci dégagerait des surplus financiers. Plus encore, les Services d'urbanisme collaborent largement au projet et se sont engagés à étudier la possibilité de réaliser des amendements au zonage municipal et un plan d'intégration architecturale (M. Daniel Poitras, comm. pers.), afin de rendre possible le développement du Parc. Il est également question que la municipalité s'implique éventuellement au niveau des assurances et étudie la possibilité de réduction des taxes municipales pour les propriétaires qui acceptent de mettre leurs terrains au service de la communauté.

L'étude de faisabilité démontre largement le potentiel de revenus autonomes provenant des travaux d'aménagement forestier et des activités récréotouristiques. Les montants avancés précédemment sont des estimations qui demeurent à être validées de façon approfondie dans le cadre de la prochaine étape du projet; le plan directeur des infrastructures et des activités qui comprendra, notamment, une étude de marché. Une autre condition de faisabilité exige que le Parc soit à même de générer des revenus autonomes significatifs, particulièrement dans le contexte actuel de désengagement des municipalités dans le financement des organisations paramunicipales. Cette démonstration sommaire est réalisée, de façon conservatrice.

Quant aux pistes de financement, particulièrement en ce qui concerne l'acquisition des terrains et équipements de la Marina de La Baie, des recherches sont amorcées avec l'appui de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) qui s'implique activement dans le dossier. Des résultats positifs sont attendus au cours des prochains mois. La présente étude, au stade du développement actuel du Parc de la nordicité, démontre, de l'avis de ses promoteurs, que les conditions minimales de faisabilité du projet sont atteintes. En effet, l'adhésion des propriétaires de la phase I, de la Marina et de la municipalité, l'intégration au produit récréotouristique local, de même que les perspectives intéressantes de revenus autonomes et les pistes de financement entrevues confirment la faisabilité du projet. Les portes sont désormais ouvertes vers les premières réalisations concrètes sur le terrain.

CONCLUSION

Le concept de Forêt habitée est un des moyens prometteurs imaginé et développé en concertation avec des citoyens, des chercheurs universitaires et des intervenants en développement régional, afin d'aider à résoudre les problèmes de déstructuration sociale et économique des régions ressources. Plusieurs colloques sur ces aspects ont eu lieu aux quatre coins de la province, incitant le gouvernement à prendre au sérieux les revendications des régions et à préparer un avant-projet de loi sur la Forêt habitée. D'ailleurs, le gouvernement a décidé d'aider financièrement la mise en place d'un projet-témoin par région administrative tout en ouvrant le Programme de mise en valeur des forêts (Volet II) à toutes les initiatives de Forêt habitée dignes de ce nom. Ces ouvertures du gouvernement ont contribué grandement à l'essor des projets de Forêts habitée depuis quelques années.

Dans cette foulée, l'émergence des nombreux projets de Forêt habitée au Québec a permis l'avancement de l'aménagement intégré des ressources et des mécanismes de participation de la population à la mise en valeur de la forêt, dans une perspective de pérennité des ressources. Tous les projets présentés dans cette recherche font état des nombreux partenariats qu'ils ont mis sur pied afin d'atteindre leurs objectifs, notamment la mise en valeur d'autres ressources qu'uniquement la matière ligneuse. Les partenaires

impliqués sont multiples, il s'agit selon les projets de municipalités, de MRC, de ministères du gouvernement provincial, de coopératives forestières, de propriétaires privés, de syndicats, de sociétés sylvicoles, d'entreprises agricoles, de corporations paramunicipales, d'entreprises forestières bénéficiaires d'un CAAF, de petits entrepreneurs forestiers, d'organisations récréotouristiques, de ZEC, de pourvoies, etc. La palette de partenaires est fort développée et représente la plus grande force des projets de Forêt habitée. C'est grâce à ces partenariats qu'ils obtiennent du financement, des transferts technologiques, et des autorisations d'aménager des infrastructures et de réaliser des travaux forestiers sur les terres publiques ou les terres privées.

Les partenariats favorisent également les transferts de connaissances techniques et scientifiques indispensables dans une perspectives d'aménagement intégré des ressources. Ainsi, des partenaires comme certaines grandes compagnies forestières supportent des projets de Forêt habitée en leur fournissant leur précieuse expertise en géomatique et en s'engageant à leur acheter les volumes de bois qu'ils prélèveront lors de leurs travaux d'aménagement forestier.

Quant aux réalisations des différents projets de Forêt habitée, ils peuvent varier passablement selon leur contexte particulier, le potentiel inhérent du territoire et la créativité de leurs promoteurs. Outre les travaux d'aménagement forestiers, il est souvent question d'aménagement de sentiers pour les activités de plein-air comme le ski de fond, la motoneige, le vélo de montagne, la randonnée pédestre, etc. Certains projets développent

les activités de chasse, de pêche et de trappe. D'autres mettent en place des circuits d'hébergement touristiques, notamment en chalet ou refuge. Quelques-uns proposent des activités nautiques, telles la descente de rivière en canot et en rafting ou même la spéléologie.

La Forêt habitée c'est l'occasion d'aller au-delà de la façon traditionnelle d'exploiter la forêt, c'est-à-dire comme si cette ressource était inépuisable. Les projets de Forêt habitée au Québec démontrent une importante distanciation par rapport aux modes traditionnels d'exploitation de la forêt. Ils veulent favoriser la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier afin de développer des projets qui créeront de l'emploi et des retombées économiques dans un contexte de développement durable. Les promoteurs des différents projets de Forêt habitée aspirent au développement social et économique de leurs communautés respectives.

Le Parc de la nordicité, à l'instar des projets de Forêt habitée, est basé sur une approche multiressource qui s'inscrit parfaitement dans une logique de restructuration sociale et économique apparenté au développement durable. En effet, le Parc est basé sur l'adhésion des propriétaires au mode de gestion en commun et participatif de l'intendance privée. Cette particularité distingue le Parc des autres projets de Forêt habitée et en fait sa particularité qu'il a développé de façon avant-gardiste. Comme l'ensemble des projets de Forêt habitée analysés, le Parc a tissé un vaste réseau de partenariats sur lesquels il s'appuie pour atteindre ses objectifs d'aménagement multiressource et de développement durable.

En raison du potentiel forestier, faunique et récréotouristique du Parc de la nordicité et de l'anarchie qui prévaut actuellement dans ce secteur, il devient de plus en plus pressant de gérer adéquatement et de façon intégrée l'ensemble des activités qui s'y déroulent. De plus, un travail important a été réalisé afin d'imaginer un créneau d'activités qui s'intègrent bien à l'offre récréotouristique actuelle à Ville de La Baie. Cette façon de faire a permis aux promoteurs du projet d'établir des liens de confiance avec les élus et fonctionnaires municipaux, de même qu'avec les organisations récréotouristiques de Ville de La Baie et de ses environs immédiats. En plus de favoriser la restructuration sociale du Cap-à-l'Ouest par l'intendance privée et la gestion en commun du territoire, le projet de Parc de la nordicité ouvre des perspectives intéressantes de retombées économiques et de création d'emplois dans une communauté qui en a bien besoin.

Malgré des perspectives si prometteuses, le Parc de la nordicité connaît son lot de difficultés qui retardent ou en compromettent son déploiement. D'abord, l'équipe de planification, dont l'auteur est parti prenante, se retrouve souvent à bout de ressources financières et doit parfois suspendre ses travaux et ce, pendant plusieurs mois et même jusqu'à une année complète. Ces interruptions ont tendance à démobiliser ou défaire l'équipe de planification, de même que les précieux bénévoles du Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest. De plus, les périodes de point mort minent la crédibilité des promoteurs auprès des propriétaires. C'est un projet formidable au potentiel prometteur, mais dont plusieurs intervenants doutent de plus en plus de sa réalisation.

Depuis l'étude de faisabilité terminée en 2000 et des annonces dans les médias locaux qui ont suivi, le Parc de la nordicité fonctionne au ralenti. Seuls des travaux d'aménagement forestier ont lieu sur les lots intramunicipaux et représentent des retombées de faible ampleur pour l'avancement du projet, compte tenu de son envergure. À chaque phase de planification du projet (étude d'opportunité, étude de faisabilité, etc.), les montants requis pour passer d'une phase à l'autre sont de plus en plus élevés et le financement de plus en plus difficile à obtenir.

Seulement pour l'acquisition des terrains de la marina à l'Anse-à-Benjamin et leur réaménagement, soit la prochaine phase du projet, il est désormais question de montants de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de dollars. La municipalité de La Baie n'investira jamais de tels montants pour le Parc de la nordicité, elle n'en a tout simplement pas les moyens. Le problème est préoccupant, l'entente d'acquisition des terrains dont il est question et qui sont vitaux pour le projet se termine à l'été 2002. Il y a actuellement certaines présomptions dans le milieu à l'effet que le promoteur ne sera pas en mesure de réunir la somme nécessaire avant l'échéance de l'entente d'acquisition. Que feront les propriétaires des terrains de l'Anse-à-Benjamin devant l'incapacité probable du promoteur d'honorer l'entente ?

Une autre difficulté que l'auteur a vécue dans l'exercice de planification du Parc de la nordicité sont certaines distorsions entre les idéaux élevés de l'équipe de planification et les préoccupations de nature beaucoup plus courantes de la part des propriétaires. En tant

qu'agent de liaison de l'équipe avec les propriétaires, je les ai tous connus personnellement et même partagé avec eux des moments de leur quotidien. J'ai été ainsi à même de me rendre compte que les objectifs des propriétaires sont bien plus modestes que ceux de l'équipe de planification, à tel point que je me suis demandé parfois si les uns et les autres parlaient du même projet. D'un côté, on rêve presque de refaire le monde par l'intermédiaire du Parc de la nordicité, tandis que dans le cas des propriétaires leurs préoccupations se concentrent sur les problèmes du Cap-à-l'Ouest, ce qui est déjà pas mal dans les circonstances.

Les avenues de recherche futures à envisager dans le cadre du Parc de la nordicité et qui pourraient servir aux autres projets de mise en valeur multiresource sont le modèle d'entente d'intendance privée développé avec un premier noyau de propriétaires et les outils d'analyse biophysiques utilisés lors de la réalisation du cadre écologique de référence. En ce qui concerne le modèle d'entente d'intendance privée, l'équipe de planification de l'étude de faisabilité comprenait un juriste qui a réalisé un travail colossal de recherche et d'avancement dans ce domaine. Le modèle d'entente a été bonifié par les propriétaires lors de multiples sessions de travail réalisées avec un premier groupe d'entre eux. Il reste toutefois à tester le modèle d'intendance de façon à en évaluer les forces et les faiblesses dans le temps. Un horizon de cinq ans d'application concrète du modèle d'intendance développé pour le Parc de la nordicité permettrait de l'expérimenter suffisamment et de le bonifier en conséquence. Ce serait un avancement considérable pour ce mode de gestion en commun des territoires privés et qui pourrait contribuer non

seulement à la réalisation des projets d'intendance existants, mais également à sa promotion dans le cas d'autres projets impliquant des terres privées.

Le cadre écologique de référence qui a été réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité représente une autre avancée fort intéressante qui pourrait servir la cause des projets de Forêt habitée. En effet, la mise en relation par des requêtes informatiques des données de la carte écoforestière avec celles des images satellitaires permet de discriminer des unités écologiques particulières sur des superficies de l'ordre du demi hectare. Étant donné que la forêt située près des milieux habités a subi beaucoup d'interventions dans le temps, elle est donc en général très morcelée. La cartographie écoforestière standard, avec ses superficies minimales de quatre hectares, est mieux adaptée à l'exploitation forestière traditionnelle qu'à l'aménagement multiressource, fer de lance de la Forêt habitée.

Le niveau d'analyse très pointu du cadre écologique de référence mis au point pour le Parc de la nordicité permet de planifier des travaux d'aménagement forestier et fauniques très raffinés. Un tel niveau de connaissance écologique du territoire est un atout indéniable pour la réalisation de l'aménagement multiressource. L'auteur se permet même de recommander la généralisation de ce genre d'analyse dans le cadre du développement de la Forêt habitée au Québec. Toutefois, les promoteurs des projets de Forêt habitée doivent se munir d'outils informatiques suffisants et des personnes ressources qui possèdent les connaissances nécessaires dans le maniement de la géomatique.

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU SAGUENAY. 1998. Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée. Cahier d'instructions technique. Comité technique des Agences, 189 p.

BEAUCHESNE, Patrick. 1995. Planification écologique ; La carte des stations forestières de la Forêt Montmorency, notice explicative. Québec : Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, 54 p. et carte.

BEAUDIN, Luc. 1996. *Dans la MRC de Matapédia : Une expérience pilote de décentralisation*. Paru dans Municipalité, numéro d'août-septembre 1996, pp. 15-16.

BEAUDOIN, Marc. 1997. Recueil des projets-pilotes de forêt habitée. Préparé pour l'assemblée des promoteurs, 50 p.

BHERER, Dominique. 1996. *Léonard Otis, une forêt pour vivre*. Dans l'Enjeu ; Dossier forêt. Automne 1996, pp. 18-19.

BOIVIN, Patrick et Gérald DOMON. 1993. La prise en compte du paysage en forêt privée: Problématique et stratégie. Université de Montréal, 26 p. et annexes.

BOUTHILLIER, Luc, DIONNE, Hugues et al. 1995. La forêt à habiter ; La notion de Forêt habitée et ses critères de mise en œuvre : Rapport final au Service canadien des forêts. Université Laval et Université du Québec à Rimouski, 91 p.

BOUTHILLIER, Luc, LAPLANTE, Benoît et Martin K. LUCKERT. 1993. Réflexion économique sur le rendement soutenu, le développement durable et l'aménagement intégré des ressources forestières. Ottawa : Forêts Canada, 58 p.

BOUTHILLIER, Luc. 1991. Rendement accru et développement social, nouvelles tendances en aménagement forestier au Canada. Vancouver : Texte d'un exposé dans le cadre d'une conférence sur la sylviculture, 16 p.

BRISSON, Carl. 1994. Discours, législations et pratiques de la gestion polyvalente des milieux forestiers publics sagamiens, 1960-1994. Université du Québec à Chicoutimi : Mémoire de Maîtrise en Études régionales, 239 p.

BRUNDTLAND, Gro Harlem. 1988. Notre avenir à tous. Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Les Éditions du Fleuve, 432 p.

CANADA. 1992. Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier. Ottawa : Forêts Canada et Ministères des forêts du Québec, 43 p.

COMITÉ DE GESTION PROVISOIRE DU CAP-À-L'OUEST. 1997. Projet d'un Parc de la nordicité au Cap-à-l'Ouest, Ville de La Baie. Étude d'opportunité. La Baie, 258 p.

COMITÉ DE SUIVI DU SOMMET SUR LA FORÊT PRIVÉE. 1996. *Les lignes directrices des plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée*. Bulletin d'information des partenaires du sommet sur la forêt privée. Québec : Ministère des Ressources naturelles, numéro 4, octobre 1996, 4 p.

COMITÉ FORESTIER DE MATANE. 1993. Vivre une forêt dans une nouvelle société rurale ; Projet sur l'implantation des fermes forestières en forêt publique. Matane : Ouvrage réalisé par un comité de rédaction, 66 p. et annexes.

COMITÉ RÉGIONAL DES PAROISSES MARGINALES D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. 1972. Rapport des activités. Rouyn : rapport annuel, 11 p.

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE GIRARDVILLE. 1996. Proposition dans le cadre du concept de forêt habitée, titre du projet : Implantation d'un CICF et d'un système d'AFD à Girardville. Girardville : Manuscrit dactylographié, 22 p.

DESAUTELS, Louise. 1993. *Les fermes forestières, pour cultiver ses racines*. Paru dans Forêt Conservation. Février 1993, 5 p.

DÉSY, Jean et Alejandro RADA-DONATH. 1996. L'interrégionale périphérique : esquisse éthico-socio-territoriale d'une forêt habitée reconquise. Université du Québec à Chicoutimi : Groupe de recherche et d'interventions régionales, 26 p.

DÉSY, Jean et Nancy BOURGEOIS. 1996. La forêt habitée : Facteurs de développement et de stagnation. Communication présentée au colloque : Décentralisation et société civile, vers de nouvelles modalités de gestion sociale, Université McGill, 15 mai 1996, 19p.

DÉSY, Jean, BÉLANGER, Gisèle, BRISSON, Carl, FRASER, Linda, TREMBLAY, Gille et Suzanne TREMBLAY. 1995. Des forêts pour les hommes et les arbres. Les Éditions du Méridien, 369p.

DÉSY, Jean. 1995. Dossier Forespoir. Université du Québec à Chicoutimi; Groupe Forespoir, 32 p. et cartes.

DIONNE, Hugues. 1983. Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural. Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est-du-Québec; Cahiers du GRIDEQ, volume 11, 351 p.

DIONNE, Hugues. 1993. La forêt, un outil de développement économique et social. Université du Québec à Rimouski : Conférence lors du colloque "Les enjeux du secteur forestier du Québec" tenue les 27 et 28 octobre 1993, 24 p.

DUBOIS, Pierre. 1996. *Entre l'arbre et l'écorce*. Paru dans L'Enjeu : Dossier forêt, automne 1996, pp. 11-13.

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC. 1997. Un système de gestion durable en forêt privée. Brochure, 4 p.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 1996. Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune et guides techniques. Bibliothèque nationale du Québec, 194 p.

FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DU LAC DUPARQUET. 1997. Bibliographie sur le thème de la forêt. Groupe de recherche en écologie forestière de l'UQAM et Unité de recherche et de développement forestiers de l'UQAT, 9 p.

FORÊT MODÈLE DU BAS SAINT-LAURENT. 1996. Bibliographie du programme de forêts modèles. Rimouski : document relevé sur Internet, 2 p.

GAGNON, Christiane. 1994. La recomposition des territoires. Développement local viable. Récits et pratiques d'acteurs sociaux en région. Éditions l'Harmattan, 265 p.

GIRARD, Jeannette. 1985. Mouvement coopératif et exploitation forestière, le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Université du Québec à Chicoutimi : Mémoire de Maîtrise en Études régionales, 163 p.

HAMELIN, Louis-Edmond. 1996. Échos des pays froids. Sainte-Foy; Éditions JCL, 482 p.

HÉBERT, Jacques. 1984. Pour une P.M.E. agroforestière et du travail pour tous. Notre-Dame-des-Laurentides : Manuscrit dactylographié, 23 p. et annexe.

INTERFACE FORÊT. 1994. Actes du colloque du 5 mai 1994 tenu à Québec : "Une forêt milieu de vie". Les Éditions Interface-Forêt, 65 p.

INTERFACE FORÊT. 1997. Actes du colloque du 29 novembre 1996 tenu à Québec : "Le concept de forêt habitée a-t-il un avenir ?" Les Éditions Interface-Forêt, 73 p.

JURDANT, Michel. 1984. Le défi écologiste. Éditions Boréal Express, 432 p.

KASI, Jamal. 1996. *Repenser la ruralité forestière*. Paru dans L'Enjeu : Dossier forêt, automne 1996, pp. 16-17.

LAPLANTE, Robert. 1993. Un projet pilote pour la MRC d'Abitibi ; Document de travail. Manuscrit dactylographié, 7 p.

LAPLANTE, Robert. 1994. Guyenne, village coopératif. École normale supérieure de Cahen en France, 290 p.

LAPRISE, Jacques, LAVOIE, Serge, LEMIEUX, Gilles et Claude MORIN. 1991. Enjeux forestiers. Université du Québec à Rimouski ; Cahiers du GRIDEQ, volume 20, 220p.

LEMIEUX, Gilles. 1993. Esquisse factuelle de la forêt québécoise pour en évaluer l'impact social, économique et environnemental. Université Laval; Faculté de foresterie et de géomatique, 24 feuillets.

LUSSIER, Louis-Jean. 1971. Réorganisation de l'activité forestière rurale ; Doit-on perpétuer ceci, où s'orienter vers cela. L'Union Catholique des Cultivateurs et La Fédération des Producteurs de Bois du Québec, 69 p. et annexes.

LUSSIER, Louis-Jean. 1994. Analyse de la production intégrée de biomasse forestière et de bois de commerce. Forêts Canada; Centre forestier des Laurentides, 51 p.

MALENFANT, Daniel. 1997. Prémises pour l'étude et l'analyse du caractère mondialisé du développement socio-forestier en Abitibi. Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue; Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, 124 p. et cartes.

MASSE, Sylvain. 1995. La foresterie communautaire : concept, champs d'application et enjeux. Ottawa : Ressources naturelles Canada ; Service canadien des forêts, 80 p.

MERCIER, Marc, BOUCHARD, Langis, GAUTHIER, Yves et Pierre TREMBLAY. 2000. Étude de faisabilité du Parc de la nordicité et du développement durable du Cap-à-l'Ouest, Ville de La Baie. Rapport réalisé par la Région laboratoire du développement durable et présenté au Comité de gestion du Cap-à-l'Ouest, 131 p. et annexes.

MERCIER, Marc. 2000. Parc de la nordicité et du développement durable. Document cartographique. Atlas du Cap-à-l'Ouest, 20 planches couleur en format 11 X 17.

MINVILLE, Esdras. 1944. La forêt. École de Génie forestier de Québec. Montréal : Éditions Fides, 414 p.

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY. 1996. Critères d'analyse et procédure d'attribution de l'aide financière des projets qui seront soumis dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier / volet II. Chicoutimi : Manuscrit, 3 p.

MRC MARIA-CHAPDELAINÉ. 1995. La mise en valeur de la forêt habitée pour contrer la dévitalisation de certaines collectivités : Avant projet. Manuscrit dactylographié, 14 p. et cartes.

NOPPEN, Luc et Lucie K. Morriset. 1998. Ville de La Baie : guide d'excursion et d'interprétation du patrimoine. Ville de La Baie, 126 p. et cartes.

OTIS, Léonard. 1989. Une forêt pour vivre. Université du Québec à Rimouski, 124 p.

PHARAND, Nicole-L. 1987. Les collectivités canadiennes dont l'économie repose sur le secteur forestier : Un profil démographique. Gouvernement du Canada : Service canadien des forêts, 61 p.

PILGRIM, Todd. 1997. Une réussite en matière environnementale : La forêt-pilote de Northeastern Brook (Terre-Neuve). Provient du site Internet de Junior forest Wardens-Roddickton Horsechop Mountaineers, 2 p.

PRADES, José. 1995. L'éthique de l'environnement et du développement. Paris; les Presses universitaires de France, 127 p.

QUÉBEC. 1990. Les éléments d'une stratégie québécoise en vue du développement durable. Conseil de la conservation et de l'environnement, 70 p.

QUÉBEC. 1991. Consultation publique de la Commission sur la protection des forêts. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 1 portefeuille.

QUÉBEC. 1993. Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Ministère des forêts, 208 p.

QUÉBEC. 1995. Sommet sur la forêt privée : synthèse des travaux et décisions. Ministère des ressources naturelles; Secrétariat du Sommet sur la forêt privée, 123 p.

QUÉBEC. 1996. La foresterie québécoise tournée vers l'aménagement durable ; Un nouvel outil de certification pour l'industrie. Ressources naturelles Québec et Association des industries forestières du Québec, 3 p.

QUÉBEC. 1996. La gestion des ressources du milieu forestier habité; Rapport. Groupe de travail interministériel sur la forêt habitée ; Bibliothèque nationale du Québec, 37p.

QUÉBEC. 1996. Les projets témoins de forêt habitée acceptés par le M.R.N. Gouvernement du Québec : Ministère des Ressources naturelles ; Direction des programmes forestiers, 5 p.

QUÉBEC. 1997. Planifier la gestion intégrée des ressources du milieu forestier.
Gouvernement du Québec : Ministère des ressources naturelles et Ministère de
l'Environnement et de la Faune, 101 p.

REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC VERT. 1988. Actes du colloque ; L'utilisation
polyvalente de la forêt : une utopie ? Colloque organisé par Le Regroupement pour un
Québec Vert et présenté dans le cadre du 54ⁱè congrès de l'ACFAS, 233 p.

ROUFFIGNAT, Joël. 1991. *L'avenir des milieux agroforestiers dans les régions
périphériques du Québec*. In Géographie Sociale, volume 12, pp. 447-459.

SACHS, Ignacy. 1993. L'écodéveloppement. Paris; Éditions Syros, 120 p.

SÉGUIN, Normand. 1977. La conquête du sol au 19ⁱè^me siècle. Éditions Boréal Express :
Collection 17/60, 295 p.

SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 1994. Une forêt, un village, un espoir. Mémoire
de Solidarité rurale du Québec sur le rôle de la forêt dans le développement rural, 18 p. et
annexes.

STANEK, Oleg. 1988. *Crise et colonisation dans l'Est-du-Québec*. Paru dans Recherches
sociographiques, V.XXIX, 1988, NO 2-3, pp. 201 à 238.

TREMBLAY, Gille. 1991. Valorisation de la biomasse et développement endogène en Sagamie. Université du Québec à Chicoutimi; mémoire de maîtrise en Études régionales, 494 p. et cartes.

TREMBLAY, Harold. 1991. La revitalisation du monde rural et des régions par le développement du patrimoine forestier. Université Laval : Texte d'une communication lors de la Conférence internationale sur les municipalités rurales novatrices tenue à Charlottetown du 23 au 27 juin 1991, 20 p.

TREMBLAY, Nicol. 1993. *Le rôle des MRC dans la démocratisation de la gestion des forêts*. In Rejet-de-Souche, no 33, janvier 1993, pp. 12-19.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. 1996. *L'industrie forestière au Saguenay-Lac-Saint-Jean ; Le point sur les agences régionales*. Supplément dans La Terre de chez nous, vol. 7, no 4, novembre 1996, 23 p.

ANNEXE 1 :

BESOINS ET ATTENTES DES PROPRIÉTAIRES

Tableau 11 : Synthèse des besoins et attentes des propriétaires

Propriétaires	Localisation	Contacts	Synthèse des intentions et des modalités d'adhésion
# 1	Anse-à-Philippe	03/07/99	Sécuriser l'utilisation du bord de l'eau, développer le potentiel récréotouristique, ouverts au projet de Parc de la nordicité et partenariat, ne pas nuire à l'agriculture
# 2	Anse-à-Philippe	12/06/99	Très ouvert au projet. Sécuriser d'abord le territoire, gérer les conflits d'usage et les problématiques de circulation
# 3	Anse-à-Benjamin et Rang IV	10/06/99 21/06/99	Adoucir les contraintes de zonage, collaborera à l'intendance privée s'il y trouve son compte et que ses droits sont respectés
# 4	Anse-à-Benjamin	02/06/99	Sécuriser le site et répondre aux besoins de leurs membres, ouverts à l'intendance privée et devenir partenaires du Parc de la nordicité
# 5	Anse-à-Benjamin et Rang IV	12/05/99 31/05/99	Protection contre le vandalisme; respect des droits des agriculteurs et de l'activité agricole; ouvert à l'idée d'association en intendance privée
# 6	Anse-à-Benjamin et Rang IV	09/06/99	D'accord pour le regroupement dans l'intendance s'il y a compensation monétaire
# 7	Anse-à-Benjamin et Rang IV	27/05/99	Ouvert à l'intendance privée et privatisation du chemin, sensible au développement harmonieux du Cap-à-l'Ouest
# 8	Anse-à-Benjamin et Rang IV	20/05/99	Aimerais examiner toute éventualité et diverses formes de gestion participative; ouvert à l'association des propriétaires en intendance privée
# 9	Anse-à-Benjamin et Rang Nord	20/05/99 23/05/99	Ouvert à l'intendance privée et au passage de sentiers polyvalents moyennant une entente acceptable, aimerait exploiter la chasse au faisan
# 10	Rang IV	26/05/99 30/06/99	Ouvert à l'intendance privée et au tourisme si ses droits de propriété sont respectés, intéressé à protéger et donner de la valeur à ses terres
# 11	Rang IV et Rang V	26/05/99 29/06/99	Ouvert à l'intendance privée, à l'aménagement multiressource et un usage récréatif extensif comme voie d'accès à l'intérieur de la péninsule
# 12	Rang V et Rang VI	08/06/99 30/06/99	Aimerait que les lignes soient tirées avant toute chose, il y a beaucoup d'incertitude quant à leur localisation exacte; tenant de l'aménagement durable
# 13	Rang V	25/05/99 29/06/99	Ouvert à la formule d'intendance privée, mais veut d'abord évaluer les avantages et inconvénients
# 14	Anse-à-Benjamin et Rang V	08/06/99	Contrôle de l'accès et du vandalisme, respect des propriétaires et engagements concrets de la part de Ville de La Baie, support technique au développement
# 15	Rang V	26/05/99 28/05/99	Ouvert à l'intendance privée, mise en valeur dans un cadre commun et passage de sentiers polyvalents
# 16	Rang V	25/05/99 17/06/99	Un peu réticent, mais ne fera rien pour bloquer le projet de Parc de la nordicité, meilleur accès aux lots enclavés
# 17	Anse-à-Benjamin et Rang V	25/05/99 26/05/99	Ouverts au développement durable, conservation du Cap-à-l'Ouest et intendance privée

# 18	Rang Sud	12/05/99 19/05/99 11/06/99	Contrôler l'accès du Chemin Saint-Raphaël; assistance technique; protection du territoire versus le vandalisme; respect des propriétaires et engagements concrets de la part de Ville de La Baie
# 19	Rang Sud	18/05/99	Offre son entière collaboration au Parc de la nordicité mais ne veut pas investir d'argent
# 20	Rang Sud	25/05/99	Ouvert à l'intendance privé et au passage de sentiers polyvalents moyennant une entente acceptable, aimerait exploiter l'érablière et remettre les terres en culture
# 21	Rang Sud	17/05/99 25/05/99	Ouvert à l'intendance pourvu que ça ne lui enlève pas de droits de propriété et au passage d'un sentier avec certaines réserves
# 22	Rang Sud	17/05/99	Aimerait examiner toute éventualité, ouvert à l'intendance privée et au contrôle de l'accès par une barrière
# 23	Rang Sud et Rang Nord	12/07/99	Il veut vendre son terrain, à la retraite et il ne veut plus s'en occuper
# 24	Rang Sud et Rang Nord	24/05/99	N'est pas intéressé par le projet parce qu'il veut vendre ses terres au Cap-à-l'Ouest
# 25	Rang Sud	26/05/99 16/06/99	Très ouvert à l'intendance privée, à la conservation et la mise en valeur multiresource
# 26	Rang Nord	20/05/99 23/06/99	Contrôle de l'accès du Cap-à-l'Ouest
# 27 à # 30	Rang Nord	25/05/99 18/06/99	Ouverts à l'intendance et au contrôle de l'accès à condition que leur coin demeure tel quel et que ça ne leur coûte pas trop cher pour l'entretien du chemin
# 31	Rang Nord	27/05/99	La gestion des lots publics intramunicipaux a été accordée pour 5 ans à un entrepreneur forestier, dont les objectifs de mise en valeur sont en concordance avec le projet de Parc de la nordicité
# 32	Rang Nord	10/06/99	Ouvert au partenariat et utilisation conjointe des lots intramunicipaux
# 33	Rang VI		À définir, terrain industriel, acquisition potentielle par Ville de La Baie
# 34	Anse-à-Benjamin et Rang VI		Ville de La Baie possède le site des Écorceurs et a racheté 240 ha dans le Rang V et le Rang VI en prévision du développement industriel projeté dans ce secteur
# 35	Rang V et Rang VI	06/07/99	Développer le centre équestre, ouverts à l'intendance privée et à l'approche de développement d'ensemble
# 36	Rang VI	02/07/99	D'accord d'adhérer à l'intendance privée et avec le projet de Parc de la nordicité
# 37	Rang VI	21/06/99	Ouvert au partenariat afin de développer l'activité de VTT en concordance avec le plan général d'aménagement

Source : Rencontres et questionnaires d'intentions et des scénarios de mise en valeur, mai, juin et juillet 1999

ANNEXE 2 :

PLAN DE DÉVELOPPEMENT MULTIRESSOURCE DU CAP-À-L'OUEST

CE LIVRE EST ACCOMPAGNÉ DE
DOCUMENT(S) CARTOGRAPHIQUE(S)
DÉPOSÉ(S) À LA CARTOTHÈQUE

G3452614/412G52.1799/1555

LOCALISATION